

AUTOUR DE JEAN XXII

JEAN XXII ET LES FAMILLES DU QUERCY

DEUXIÈME PARTIE

La Cour d'Avignon

Le nouveau pape semble avoir montré beaucoup d'empressement, nous dirions volontiers beaucoup trop, à témoigner sa faveur à ses compatriotes. Avant même son couronnement, presque au lendemain de son élection, il donnait un certain nombre de bulles de collations de bénéfices; mais il paraît qu'on aurait pu contester la validité de ces collations, et Jean XXII dut, le jour même ou le lendemain de son couronnement, confirmer les bulles précédentes, expédiées peut-être trop hâtivement. Ces premières pièces ne concernent pas toutes des Quercynois, mais il faut bien reconnaître que c'est le plus grand nombre. On pourra s'en convaincre quand paraîtra la publication des *Commentaires* de Jean XXII, entreprise par les chapelains de Saint-Louis-des-Français. L'ordre chronologique qui est suivi jour par jour permettra de s'en rendre compte presque d'un seul coup d'œil.

Non seulement Jean XXII était pressé de témoigner à ses parents et à ses amis son affection devenue toute-puissante, mais il ne se contenta pas d'une seule preuve de cette affection. Malgré les décrets portés contre la plura-

lité des bénéfices, décrets renouvelés par lui-même (bulle *Execrabilis*), nous sommes obligés de constater dans un grand nombre de bulles la dispense de ces mêmes décrets, jusqu'à l'exagération. Sans doute, étant donnée la situation de la cour d'Avignon, cette pluralité s'explique par la nécessité pour certains personnages de tenir un rang conforme à leur haute dignité et à leurs emplois, mais il y a bien des cas où l'on ne sait pas trouver de justification, et seule l'affection familiale, portée chez Jean XXII à un très haut degré, peut offrir une circonstance atténuante.

Une autre chose frappante, et que d'aucuns trouveront également abusive, c'est le nombre vraiment incroyable de Quercynois qui se rencontrent à la cour d'Avignon. Beaucoup sont des parents du pape ou des parents de ses parents; la plupart des amis; quelques-uns ont été appelés par Jean XXII lui-même, les autres ont été attirés par la fortune de leur compatriote. Le pape jugeait bon sans doute, dans les circonstances difficiles où se trouvait le Saint-Siège, de s'entourer de personnages sur lesquels il pût compter. On ne peut pas s'en formaliser, quand on sait les tentatives faites contre lui, au début de son règne (1), et quand on voit renouveler en 1320 par les seigneurs révoltés de Lombardie les maléfices auxquels on avait attribué la mort subite du cardinal Jacques de Via (2). Mais peut-être y eut-il en effet un peu d'abus. Les Quercynois sont partout. Ce sera peut-être l'utilité générale de ces notes, relevées seulement dans un intérêt local, de faire connaître

(1) Nous faisons allusion à l'affaire de l'évêque de Cahors, Hugues de Gérard, dont le procès va être publié *in extenso* par M. de Manteyer.

(2) Par exemple par Matthieu Visconti, duc de Milan, et son fils Galéas. Enquête faite en 1320 sous les auspices des cardinaux Bertrand de Pouget et Arnaud de Via. (Garampi, *Miscellanea*).

avec un peu de précision l'entourage du pape. Jean XXII mit des Quercynois dans tous les emplois et dans toutes les dignités. Ceux-ci furent des princes de l'Eglise, ceux-là simplement chargés de l'administration matérielle de la curie ou de la maison pontificale. Les uns furent légats ou nonces, les autres panetiers, échantons, scribes ou camériers. Plusieurs passèrent successivement du repos de la cour aux fatigues des longs voyages, et l'on verra que Jean XXII ne les épargnait guère, les envoyant, avec une facilité qui nous étonne pour une époque si reculée, du Portugal en Allemagne ou d'Angleterre au royaume de Naples.

Nous avons relevé avec certitude un grand nombre de ces noms, et pourtant nous ne pouvons pas nous vanter d'avoir reconnu tous nos compatriotes. Beaucoup nous ont échappé, à cause de notre ignorance de bon nombre des anciennes familles du Quercy, pour lesquelles il n'existe pas encore de nobiliaire. Tel nom qui aurait sans doute frappé un autre chercheur ne nous a rien dit; tel autre a dû être abandonné parce que ce n'était pas un nom particulier au Quercy et que nous n'avons pu avoir de certitude morale suffisante; enfin l'habitude ecclésiastique de ne pas donner dans les actes officiels leur nom de famille aux évêques et aux abbés a rendu impossibles des identifications que nous aurions eu quelque raison de faire: seul le hasard d'une découverte imprévue nous a mis parfois à même d'utiliser des bulles qui auraient été inutiles pour des étrangers au Quercy. Nous espérons bien en faire quelquefois encore de ces découvertes intéressantes, mais nous ne comptons que sur un heureux hasard. Nous n'avons pas en effet le parti pris de trouver des Quercynois malgré tout, nous pensons qu'il y en a presque trop. Quant aux erreurs, nous ne prétendons pas les avoir évitées toutes:

c'est à peu près impossible, étant donné le grand nombre de personnages dont nous aurons à nous occuper. Nous serons très reconnaissant à ceux qui voudront bien nous les signaler, et nous fournir quelque utile renseignement.

Pour mettre un certain ordre dans ce « fouillis » de noms quercynois, nous partageons en deux cette deuxième partie de notre travail. Nous parlerons d'abord de la parenté de Jean XXII, en groupant autour de lui, non pas seulement ses frère, sœur et neveux, mais encore les parents de ses parents. Le second groupement comprendra les dignitaires de tout rang créés par lui, en dehors de sa parenté. On en trouvera encore une fois le nombre quelque peu invraisemblable, et pourtant, nous le répétons, nous avons la conviction que ce nombre serait encore plus grand, si nous avions pu savoir le nom de famille de beaucoup de fonctionnaires religieux ou séculiers, employés par le pape de Cahors.

La parenté de Jean XXII. (1)

CHAPITRE I^{er}

Famille Duèse-Caraman.

Quand Jean XXII fut élu pape, il avait un frère et une sœur encore vivants, de la nombreuse famille des Duèse. En complétant les détails tirés des archives par ceux que nous donnent nos historiens locaux, surtout Malvesin, dans

(1) Nous répétons que nous n'avons voulu que réunir quelques notes sur les familles du Quercy à propos de Jean XXII, et qu'il ne faut pas chercher ici une histoire de ce pape. Elle ne pourra être faite sérieusement qu'après la publication de ses registres. De plus

son *Histoire de la Chartreuse de Cahors*, et l'abbé de Foulhiac, dans sa *Chronique* reproduite par Lacoste, nous voyons que le frère de Jean XXII, Arnaud Duèse, eut deux fils et quatre filles. L'aîné des fils suivit la carrière ecclésiastique et devint pape, le second, Pierre, simple bourgeois, fut le chef de la seconde maison de Caraman. Des quatre filles, l'une épousa Pierre De Via, l'autre Guillaume de Trian, la 3^{ème} Bertrand de Jean et la dernière P. de Pouget (1). Cela nous fait ainsi déjà cinq chapitres avec la parenté directe du pape. A tout seigneur tout honneur: nous commençons par le frère: Pierre Duèse (2).

§ 1^{er}.*Pierre Duèse. — Familles Grand et Fresapa.*

Le frère du pape ne pouvait manquer d'avoir une magnifique situation, bien que l'état de l'Italie ne permît pas de lui donner un gouvernement, ou quelque chose d'analogue, dans les Etats de l'Eglise. Nous avons dit que Pierre

nous n'entendons pas faire davantage l'histoire de ces familles mêmes, mais indiquer seulement ce que nous avons trouvé sur elles dans les Archives du Vatican. Nous nous servons naturellement pour nous guider, dans cette abondance de noms, des lumières que pouvaient nous fournir les publications locales, tout incomplètes qu'elles soient. Nous espérons que ce travail, ainsi réduit à des proportions modestes, intéressera un peu plus que nos compatriotes, et pourra servir même à l'histoire de Jean XXII. C'est pour cela que nous nous sommes décidé à publier ces notes.

(1) Nous n'avons pas de certitude au sujet de cette dernière alliance.

(2) Nous n'avons jamais trouvé, dans les registres du pape et les papiers mêlés qui sont au Vatican, ce nom écrit autrement que sous la forme de *Ozia*, (la plus commune), ou *Duesa*. Or, les registres étant tenus par des scribes Quercynois, il ne peut y avoir aucun doute sur le nom de famille de Jean XXII. Il s'appelait *Duèse* (*d'Euse*) et non pas *d'Ossa*.

Duèse avait été fait chevalier au lendemain du couronnement de son frère. Les lettres d'ennoblissement qui lui furent données à cette occasion ne semblent pas du tout indiquer qu'il fût noble; mais le titre de chevalier donné à un Guillaume Duèse, dans un acte de 1298, comme nous l'avons vu dans notre première partie, la qualité de bourgeois et de prud'homme donnée à Pierre dans les registres municipaux de Cahors, démontrent bien suffisamment, ainsi que les alliances de ses sœurs, qu'il n'était pas fils d'un simple savetier. Ceux qui admettent encore cette origine pour le pape Jean XXII semblent croire que Jacques Duèse était fils unique, ou raisonnent comme s'il en était ainsi (1).

Pierre Duèse accompagna son frère à Avignon et ne quitta plus guère la cour pontificale jusqu'à sa mort qui arriva vers la fin de 1326. Quelle situation officielle occupait-il? Nous ne savons. Il n'est jamais appelé que chevalier ou « seigneur vicomte » et « frère de notre seigneur pape ». Mais dans de nombreuses lettres où Jean XXII l'excuse auprès du roi de France de son retard à rendre ses devoirs de vassal, nous voyons que le pape ne pouvait guère se passer de son frère. Était-ce simple affection fraternelle ou Pierre rendait-il de réels services? Quoiqu'il en soit il recevait des gages assez considérables comme chevalier de la cour et la Chambre Apostolique payait une partie du loyer des diverses maisons qu'il occupait dans Avignon, ce qui fait supposer un train de maison considérable (2).

La Chambre Apostolique l'aida même à faire ou à compléter certaines acquisitions. On sait que, le roi de France

(1) Par exemple ceux qui s'appuient sur la pseudo-prophétie de Malachie; et encore le texte n'est-il pas si clair que cela: *Ex sutore Ossco!*

(2) *Int. et Ec.*, 53, f. 21; 90, f. 1.

lui ayant donné sur la seigneurie de Saint-Félix-de-Caraman mille livres d'abord assignées sur le fief d'Aunis, Pierre Duèse acheta toute la terre de Caraman à Bernard (ou Bertrand) de Lautrec [mars 1319-mai 1321] (1). Or les registres des Comptes nous apprennent que la Chambre Apostolique fournit ou avança pour cette acquisition une somme assez ronde à l'heureux frère du pape [29 octobre 1321] (2). Pierre Duèse avait de plus acheté, en mars 1318, toute la terre de Tulmon au comte d'Evreux, c'est-à-dire le *castrum* de Négrepelisse, les bastides d'Albias et de Saint-Etienne-de-Tulmon, la Tauge et Léojac (3). Non seulement ces achats furent confirmés par le roi de France, mais encore il en avança l'argent au comte d'Evreux sur ce que lui-même devait à la Chambre Apostolique, et c'est au Trésor du pape que Pierre opéra le remboursement, comme nous l'apprend une lettre au roi dans laquelle Jean XXII annonce l'envoi de la quittance (4). Pierre Duèse acquit enfin la coseigneurie de Montbrun sur le Lot, mais cette terre ne resta pas longtemps dans sa famille. Son fils vendit sa part à la branche des seigneurs de Cardaillac qui possédait l'autre. C'est sous le titre de seigneur de Montbrun qu'en 1320 (avril 22) il reçoit, en même temps d'ailleurs que sa femme et son fils, divers privilèges pieux, comme celui de l'autel portatif, de la célébration de la sainte messe devant lui avant les heures prescrites, etc. (5). A partir de 1321, il porte régulièrement le titre de vicomte de Caraman,

(1) *Histoire du Languedoc*, édit. Privat, IX, 413-4; Morère, *Hist. de Saint-Félix-de-Caraman*, Toulouse, 1889.

(2) *Int. et Ex.*, 19, f° 167.

(3) Cf. Guérard, *Documents sur la Gascogne*, fasc. I, p. 133.

(4) Reg. Vatic., 110, ep. 240.

(5) Reg. Vatic., 70, ep. 712-719.

et, comme nous l'avons dit, il est souvent appelé dans les registres « le seigneur vicomte » (1).

Il est question de lui dans de très nombreuses lettres de Jean XXII. Comme elles sont toutes dans la série des *Secrètes*, on en trouvera l'analyse dans la publication de M. Coulon, ancien élève de l'Ecole française de Rome. Elles se ressemblent d'ailleurs un peu, n'étant guère que des lettres de recommandation quand Pierre Duèse se rend auprès du roi, ou des lettres d'excuses quand il lui est impossible de remplir ses devoirs de vassal. Elles sont d'ailleurs pour la plupart communes aux neveux du pape et sont adressées les unes au roi lui-même les autres à la reine, au frère ou au cousin du roi, ou au chancelier de la couronne, etc.

Nous pouvons noter pourtant quelques particularités.

Le 9 janvier 1324, Pierre obtenait l'autorisation de fonder des chapellenies dans les diverses églises de ses possessions, à Cahors, c'est-à-dire dans l'église Saint-Barthélémy, à Saint-Félix-de-Caraman et à Caraman, à Montbrun, à Négrepelisse et à Puy-la-garde, avec droit de patronage pour lui-même et pour ses héritiers et successeurs (2).

En 1324 il conduit son fils au roi de France, alors à Toulouse, pour lui faire recevoir l'ordre de chevalerie (3). Lui-même, le 13 avril 1326, confère cet ordre, à la demande du pape, à un italien, noble François Scoti de Plaisance (4). Les frais de la cérémonie montèrent à la somme de 322 florins d'or.

(1) Cf. bulle du 18 mai 1323, indulgence *in artic. mortis*; choix de confesseur. Reg. Vatic., 111, ep. 871-873.

(2) Reg. Aven., 21, f° 422.

(3) Voir, à la suite, l'article Arnaud Duèse.

(4) *Int. et Ex.*, 70, f° 50.

Il meurt à Avignon le 26 novembre 1326, comme nous l'indique une note écrite en marge du livre de comptes, à côté de son nom, dans la liste du paiement des officiers de la cour (1). Mais les dépenses faites pour ses funérailles ne se trouvent portées payées qu'à la date du 4 juin 1327. Il y a 1975 livres de cire qui ont été employées à faire 208 torches et 323 gros cierges, plus 250 livres de petites chandelles. On compte seulement 20 livres viennoises pour les frais d'embaumement, de cercueil et de bandelettes (?) payées aux apothicaires (*pro expensis factis in aptatura funeris, pro portando, tam in coriis bovinis quam in aromatis*) (2). Ces cuirs de bœuf sont-ils les bandelettes pour attacher le cadavre embaumé? Nous avons ne pas nous rendre compte de ce mot, même après avoir consulté). Par ces dépenses de cire on peut juger de la splendeur des funérailles. Nous n'avons pas d'autres détails.

Pierre Duèse s'était marié trois fois.

En premières noces il épousait CATHERINE GRAND. Elle est nommée dans Malvezin et l'abbé de Foulhiac. Les Archives du Vatican ne nous parlent pas d'elle, mais mentionnent, autour de Jean XXII, divers personnages de ce nom de Grand (*Grandis*): JEAN GRAND (ou de Grand) qui fait partie des officiers de la cour pontificale depuis 1318 jusqu'en 1334 (3). C'est sans doute un neveu de Catherine et de Pierre Duèse, et quoiqu'il ne fût pas le neveu du pape, c'était assez pour que le roi de France lui ait donné quelques rentes sur la seigneurie de Saint-Félix de Caraman (4). ANDRÉ GRAND,

(1) *Int. et Exit.*, 81, f° 70.

(2) *Int. et Exit.*, 81, f° 64.

(3) *Ibid.*, vol. 16, 90, 137.

(4) L'abbé Morère cite le bail d'assises des rentes sur les terres du Lauraguais. Jean Grand y est appelé *familier* du pape. L'auteur le dit

clerc du diocèse de Cahors, reçoit en 1318 une somme de 40 florins par l'intermédiaire de Pierre de Via (1). Il est nommé de 1325 à 1334 parmi les écuyers de la cour (2). Enfin GUILLAUME GRAND est également mentionné sur les listes des officiers du palais pontifical, comme maître d'hôtel de seconde classe, de 1322 à 1328 (3).

Devenu veuf, nous ne savons à quelle date, Pierre Duèse épousa JEANNE FRÉSAPA, dont les Archives Vaticanes nous donnent le nom, inconnu de tous nos historiens locaux. Elle était fille de GUILLAUME FRÉSAPA, bourgeois de Cahors, que nous trouvons mentionné dans le *Te Igitur*, à côté des Duèse et des De Via (n° 357). Ce Fresapa était sans doute un banquier, comme la plupart des gros bourgeois cadurciens, et l'on sait que les banquiers caorsins n'avaient pas très bonne réputation. Les opérations d'argent ne semblaient pas très catholiques; ceux qui les faisaient s'en doutaient bien, et c'est pourquoi l'on trouve dans tant de testaments des restitutions qui ne peuvent aller à leurs destinataires, et qui sont employées à des œuvres pies. Nous avons déjà signalé à propos de l'église Saint-Barthélemy le testament de Guillaume Fresapa. Sa fille, Jeanne Duèse, demande et obtient de faire construire une chapelle dans cette église avec l'argent laissé par le vieux banquier pour des restitutions et des legs qu'il est impossible de faire (4) [11 mai 1321].

cousin. Rien dans l'acte ne justifie cette assertion. — *Op. cit.*, pièces justificat., n° III.

(1) *Instrumenta miscellan.*, Cassetto XV, n° 3.

(2) *Int. et Exit.*, 90 et 137.

(3) *Int. et Exit.*, vol. 58 et 90.

(4) *Reg. Vat.* 72, ep. 804. — Le testament en question dut être envoyé à la curie pontificale. Il se trouvait encore parmi les parchemins conservés, du temps de Garampi qui le signale dans ses *Miscellanea*, sous cette rubrique: *Dña Joanna Fresapa, uxor dñi Petri Duesa, fratris Joannis papae XXII*. Cette pièce n'existe plus.

L'année précédente elle avait obtenu le privilège de l'autel portatif, comme son mari (1). Elle dut mourir vers 1322, peut-être assez peu de temps après avoir établi la chapellenie demandée.

Ce nom bizarre de Fresapa se retrouve quelquefois à cette époque, et peut-être s'agit-il de parents de la belle-sœur du pape. En 1246 un *Pierre Fresapa* était notaire de l'Inquisition à Toulouse (2). En 1305 *Sanche Frepasa*, moine de Moissac, est un des signataires dans un acte de donation de la part de l'abbé et du couvent en faveur de Bertrand de Durfort (3). En 1316, sur la demande de *Gourdon Fresapa* de Penne, son frère *Guillaume Fresapa* de Penne reçoit dans le diocèse d'Agen un bénéfice canonical (4), que sa mort vers 1333 fait donner à Raymond de Carvelis, archiprêtre de Cajarc (5).

Pierre Duèse convolait en troisièmes noces en 1323 et épousait une provençale, BÉRAUDE (*alias* Briaude, ou même Bertrande) D'ARTAUD (6). C'était la sœur du chevalier GUILLAUME D'ARTAUD qui fut reçu comme chevalier de la cour en avril 1324. Un peu plus tard son fils, neveu de Béraude, y fut admis aussi: on le trouve dans les registres sous le nom de GUILLAUME D'ARTAUD *junior*. Les noces furent célébrées à Avignon et une fête fut donnée au château de Bédarrides. Les livres de comptes nous donnent le détail des dépenses faites à cette occasion. Nous relevons seulement la note suivante qui nous donne la date exacte de ce

(1) Reg. Vat. 70, ep. 712.

(2) Douais, *Documents sur l'Inquisition*, II, pp. 8 et 31.

(3) Reg. de Clément V, édit. des Bénédict., n° 1045.

(4) Reg. Vat. 63, f° 96.

(5) Reg. Aven. 43, f° 366 v°.

(6) *Int. et Excit.*, 81, f° 24 v°, 27 v°.

mariage: «Pour la fête qui eut lieu à Avignon le 22 décembre 1323, à raison de la célébration solennelle du mariage de noble et puissant homme seigneur Pierre de Ozia, vicomte de Caraman, et dame Bertrande sa femme, ont été achetés à des prix divers 20 bœufs et 100 moutons. On a dépensé 8 bœufs et 64 moutons; le reste a été employé pour les usages du palais». Le lendemain avait lieu la fête de Bédarrides (1). Comme le mariage s'était fait en temps prohibé (temps d'Avent), il avait fallu une dispense. Nous avons trouvé la rubrique seulement (la bulle s'étant perdue), de cette dispense envoyée au cardinal Gaucelin de Jean, pour qu'il pût bénir les troisièmes noces de son oncle (2). Pierre Duèse étant mort en 1326, Béraude d'Artaud ne resta pas longtemps avec son vieil époux: nous ne savons plus rien d'elle, et nos historiens locaux ne la nomment pas.

§ 2.

Arnaud Duèse.

ARNAUD DUÈSE était probablement du premier mariage de son père: il est lui-même marié, avant la mort de Jeanne Fresapa, au moins dès 1320, ce qui fait supposer qu'il avait dû naître vers la fin du siècle précédent.

Il est avec son père à la cour de Jean XXII, dès les premiers jours, et il y reste jusqu'à la fin du règne. Les registres de comptes en font foi: ils nous le montrent d'abord simple écuyer, puis chevalier, puis succédant à Pierre Duèse, comme vicomte de Caraman, enfin assistant aux derniers moments de son oncle. Il ne quitte la cour que pour des affaires pressantes, soit personnelles, soit confiées

(1) *Int. et Excit.*, 81, f° 47.

(2) Reg. Aven. 21, rubrique n° 8.

par le pape; les registres des *Secrètes* ne renferment guère pour lui comme pour son père que des lettres d'excuses ou de recommandation (1). Un de ces voyages hors de la cour pontificale mérite cependant une mention spéciale, d'autant que nos historiens locaux se sont trompés sur les détails. Voici ce que nous lisons dans les livres de comptes:

« L'an du Seigneur 1324, au mois de janvier, noble homme Pierre de Ozia, vicomte de Caraman, et son fils, accompagnés de Pierre de Via, seigneur de Villemur et de Calvinet, allèrent, sur mandat de notre seigneur pape, avec une grande escorte de cavaliers et de gens à pied, vers Toulouse, où se trouvaient le roi de France et le roi de Bohême, entourés d'une grande quantité de comtes et de barons français. Après qu'ils eurent rendu leurs devoirs audit roi, à la reine et aux autres grands personnages, le fils du vicomte de Caraman reçut du seigneur roi, en même temps que bon nombre d'autres jeunes seigneurs, les insignes de la Chevalerie, et lui-même ensuite les donna à trois autres. Pour le règlement des dépenses qui furent faites à cette occasion le pape avait délégué messire Pierre Marin (2), chanoine de Saintes, porte-clef (*clavarius*) du palais épiscopal d'Avignon, auquel nous avons livré, tant en mains propres que par l'intermédiaire des négociants des Echelles, le 19 janvier et les jours suivants, II^m VII^c XVIII agneaux d'or, CVIII livres de gros tournois à l'o rond, et V livres XI sous de petits tournois. Cette somme fut employée soit aux dépens du voyage à Toulouse en passant par Cahors,

(1) Cf. Coulon, n° 1128. — Reg. Vat. 113, ep. 1161-2; ep. 89. — Reg. 114, ep. 1852. — Reg. 115, ep. 718.

(2) Nous retrouverons ce Pierre Marin qui fut chanoine de Cahors et recteur de l'église de Vaillac (Lot), puis trésorier du pape dans les Etats pontificaux en Italie.

soit aux frais de séjour, en particulier à Cahors où lesdits seigneurs restèrent quelque temps en revenant à Avignon, soit aux frais de la fête qu'Arnaud de Ozia donna le jour où il fut fait chevalier, et de celle que son père le seigneur vicomte donna à Cahors, en l'honneur du roi de France et du roi de Bohême, qui mangèrent, ainsi que leur escorte, avec les parents du seigneur pape. En plus de cette somme il faut compter VII^c XLI livres VI sous V deniers que ledit Pierre Marin avait reçus de l'official de Toulouse sur les biens de feu Arnaud Pascal » (1).

En l'absence d'Arnaud Duèse, le pape faisait organiser par les soins de Raimond Fabri la maison du nouveau chevalier. Il ne tarda pas en effet à revenir à la cour où son oncle avait besoin de ses services. Dans le courant de la même année il donnait au nom du pape une fête superbe au palais du pont de Sorgue, en l'honneur de monseigneur Pierre, infant d'Aragon (2).

En 1327 il achetait le château de Peyriac, dans le diocèse de Nîmes, aux héritiers du cardinal Jacques de Colonna (3). Le 1^{er} avril 1332, avec le consentement du roi et l'autorisation du Saint-Siège, il acquérait, par permutation, du grand maître de l'Ordre hospitalier de S. Jean le château de Montricoux, moins la spiritualité qui restait à l'Ordre. Le Commandeur de Lacapelle Livron de qui relevait le château était alors Raymond de la Garde (4).

(1) *Intr. et Exit.* 19, f° 16 v°; cf. *Collector.* 378, f° 149 v°.

(2) *Intr. et Exit.* 65, f° 89.

(3) Archives du Lot, série F 441. M. Lacabane, dont les papiers constituent ce fonds F, met Peyriac, diocèse de Narbonne et appelle Pierre le cardinal de Colonna.

(4) Reg. Aven. 41, f° 173. — Reg. Vat. 116, ep. 144. — La bulle du 1^{er} avril 1332 renferme *in extenso* les documents relatifs à cette affaire.

Le 8 décembre de la même année, il obtenait l'autorisation, comme son père, de fonder des chapellenies à Cahors (Saint-Barthélemy), à Saint-Félix de Caraman et à Négrepelisse (1), et divers privilèges spirituels (2). Déjà le 9 juillet 1329 il avait reçu la permission de faire son testament (3).

En 1333 il fut accusé devant le roi de France de s'être entendu avec Robert d'Artois et le roi d'Angleterre. Jean XXII le défend dans une lettre du 9 novembre 1333 de ces accusations calomnieuses, après lui avoir fait jurer sur les saints Evangiles qu'il n'a jamais eu de relations avec les ennemis du roi (4). Un peu plus tard le pape charge son neveu de réconcilier deux seigneurs du Bas-Quercy, Galhard de Montaigu, seigneur de Montlanard et Gérard de Baron, seigneur de Sauveterre. Les deux adversaires reçurent aussi des lettres pour les engager à faire la paix (5).

Arnaud Duèse avait épousé avant 1320 MARGUERITE DE L'ILE, fille du seigneur de l'Ile, *Jourdain*, dont la veuve Marguerite résidait à la cour pontificale dès l'année 1317. Nous voyons ces deux dames recevoir soit de l'argent, soit des dons en nature, sur mandat de Pierre de Via, cousin d'Arnaud (6). La femme de ce dernier est nommée dans diverses bulles pour des privilèges spirituels le 22 avril 1320. Cette famille de l'Ile n'étant pas du Quercy, nous n'avons pas à relever ici les noms de ses membres qui se retrouvent dans les registres pontificaux. Il y sont très nombreux, cités comme bénéficiaires ecclésiastiques ou comme capitaines

(1) Reg. Vat. 117, ep. 461.

(2) Reg. Vat. 117, ep. 462a, 462b.

(3) Reg. Vat. 115, ep. 631.

(4) Reg. Vat. 117, ep. 368.

(5) Reg. Vat. 117, ep. 1021-2-3.

(6) *Int. et Exit.* 16, f° 118-190.

des troupes du pape. Une des lettres les plus curieuses est celle qui nous fait connaître la mésintelligence qui régnait entre Bernard Jourdain et son fils Bertrand de l'Ile, chevalier (1).

Les registres nous font connaître un autre ARNAUD DUÈSE, fils du précédent. Il n'avait pas encore sept ans quand son grand-oncle l'autorisait à recevoir la tonsure de n'importe quel pontife approuvé, afin qu'il pût lui conférer des bénéfices (2). Nous verrons qu'il avait déjà fait cela pour un autre petit-neveu, Pierre de Via, qui fut évêque d'Albi. Il va sans dire que c'était par procureur que le petit Arnaud devait jouir de ses revenus (3). Le 10 mars 1332 Jean XXII lui donnait les canonicats d'Avranches et d'Aix (4); le 31 janvier 1333 il lui conférait, après réserve préalable, le prieuré de Saint-Côme (diocèse d'Agen), qu'avait laissé vacant la mort du cardinal Bertrand de la Tour. L'abbé et les moines de Clairac, de qui dépendait ce prieuré donné ainsi à un petit clerc séculier, obtenaient qu'il restât cependant régulier (5). Ce n'était pas encore assez pour l'affection du vieux grand-oncle. Le 27 août 1333 il donnait encore à Arnaud le prieuré sans charge d'âmes de Puylagarde, qui avait appartenu à Gérard de Carvelis, (la seigneurie dépendait de la famille des Duèse) (6), et le 8 février 1334 un 3^{ème} canonicat dans l'église de Burgos (7). Bien entendu,

(1) Reg. Vat. 117, ep. 742. — Le 24 décembre 1330 un Bernard de l'Ile remplaçait Bernard de Livernon, comme chanoine de Cahors (Reg. Aven. 38, f° 555).

(2) Reg. Vat. 116, ep. 1007-20 9^{ème} 1331.

(3) Ibid. ep. 1008.

(4) Ibid. ep. 1049-50.

(5) Reg. Vat. 117, ep. 495.

(6) Ibid. ep. 264.

(7) Reg. Vat. 117.

le jeune bénéficiaire ne résidait pas, et jouissait de ses revenus tout en vaquant à ses études (1). D'ailleurs il abandonna la carrière ecclésiastique, et fut remplacé dans les faveurs des papes par son frère JEAN DUÈSE DE CARAMAN, que Clément VI fera cardinal en 1350 (2).

CHAPITRE II°

Famille de Trian.

Un des personnages les plus importants de la cour pontificale fut Arnaud de Trian, grand maréchal de justice, neveu du pape. Nos historiens locaux, faute de documents, se sont fortement trompés sur la nature des liens de parenté qui l'unissaient à Jean XXII. Ils le font son neveu par un mariage avec une Marguerite de Jean, fille de Marie Duèse: or Arnaud de Trian était le fils d'une sœur germaine du pape.

HUGUETTE DUÈSE (*Hugua*) aurait pu être plus connue, puisqu'elle vécut à la cour de son frère, tout le temps de son règne. Les registres de comptes la citent régulièrement au moins deux fois chaque année, lors de la distribution des cadeaux aux « dames de la famille du pape », sous le nom de *dame de Trian*, tandis que sa belle-fille, la femme d'Arnaud de Trian, est appelée « la dame du maréchal » (3).

Elle est mentionnée à plusieurs reprises comme étant la sœur du pape, en particulier quand elle achète la cou-

(1) Ibid. ep. 302.

(2) A cause de la similitude des noms de son frère aîné et de son père, on a fait quelquefois Jean de Caraman fils de Pierre Duèse (Galabert et Forestié: *Prélats originaires de Tarn et Garonne* p. 5).(3) Tous les registres *Int. et Ex.* de Jean XXII, article: dépenses de la cuisine.

ronne de noces pour la seconde femme de son fils (1). Elle est également nommée comme sœur germaine de Jean XXII à propos d'une lettre de recommandation écrite par elle au roi d'Angleterre en faveur d'un Bertrand de Barasc (2).

Le 18 mai 1323 elle recevait de son frère divers indults: privilège de l'indulgence *in articulo mortis*, permission de se choisir un confesseur (3); le 15 octobre 1321 elle avait reçu le privilège de l'autel portatif (4). Elle devait être veuve, car son mari n'est jamais nommé. Elle survécut également à son frère; on la trouve, à la fin de 1334, au nombre des « trois dames de la famille du pape », qui résident encore à la cour d'Avignon.

Son mari devait être ce GUILLAUME DE TRIAN, bourgeois de Cahors, dont parle Malvezin, dans son *Histoire de la Chartreuse de Cahors*, qui acheta d'Hélie Rotgier ou Rotquier plusieurs terres incultes au terroir de Verlhes. La coste, qui cite ce passage (5), met en note que Guillaume de Trian était seigneur de Crayssac, dans la baronnie de Luzech. Il ne donne pas de références, et le P. Malvezin dit simplement citoyen de Cahors. Divers arrêts des Olim nomment au contraire vers 1301 Bertrand de Crayssac comme seigneur du lieu (6). Il est vrai que la seigneurie passa aux Trian, mais nous ne savons de quelle façon ces derniers parent l'acquérir.

Le fils d'Huguette Duèse, ARNAUD DE TRIAN, fut nommé dès le premier jour du pontificat grand maréchal de jus-

(1) *Int. et Ex.*, 65, f° 74.(2) *Calendar of patent Rolls*, 16 septembre 1323.(3) *Reg. Vat.*, 111, ep. 872-3.(4) *R. Aven.*, 17, f° 48.(5) *Histoire du Quercy*, II, 469.(6) Boutaric, *Arrêts du parlement*, nos 2731 et 3118.

tice du palais. Déjà avant l'élévation de son oncle, il avait bénéficié de la sympathie que Jacques Duèse avait su inspirer aux rois de Sicile. Matheo Camera nous apprend (1) qu'il fut fait chevalier par Robert au temps où Jacques Duèse était cardinal, avec une pension annuelle de 60 onces « *in contemplatione venerabilis Patris et amici nostri carissimi domini Jacobi episcopi Portuensis, ... avunculi sui* ». Il fut fait justicier de la Terre de Labour et du comté de Molise, quelque temps après Recteur du Comtat Venaissin (2), plus tard membre du Conseil de Sicile et vicomte de Tallard en Dauphiné (3). Mais d'après notre historien Lacoste, qui nous paraît plus sûr que l'auteur italien, ce serait Jean XXII qui lui aurait acheté cette terre (4). Nous ne le trouvons en tout cas désigné sous ce titre qu'en 1333 et 1334, dans les registres du Vatican (5).

Il fut également seigneur de Saint-Julien-de-Montanaro en Piémont, et comte d'Aliffe, dans la province de Bari. C'est sous ce dernier nom qu'on le trouve mentionné comme témoin dans l'acte d'achat de la vicomté de Caraman, par son oncle Pierre Duèse (6), et dans une bulle du 15 octobre 1321 où il reçoit l'autorisation de se choisir un confesseur (7).

Philippe V lui donna comme aux autres proches parents du pape des rentes sur le grand fief d'Annis; il les transporta ensuite sur la terre de Castelnaud de Montmirail,

(1) *Annales des deux Siciles*, II, p. 249.

(2) Coulon, *Reg. de Jean XXII*, n° 129, recteur temporel du Comtat. C'est le pape qui le nomme à cette dignité et non le roi de Sicile.

(3) Camera, loc. cit.

(4) Lacoste, op. cit., II, 475.

(5) Reg. Vat., 117, ep. 332-364.

(6) *Histoire du Languedoc*, loc. cit.

(7) Reg. Avén., XVII, f° 48.

en Albigeois (1). Arnaud de Trian devint seigneur de toute la baronnie et les Registres de Jean XXII le désignent quelquefois sous ce titre de seigneur de Castelnaud (2).

Il épousa en premières noces *Marie de Amerusio*, fille de noble Buonamiro de Bari, déjà veuve de Nicolò de Roquefort, qui lui porta en dot la terre de Triggiano, dans les environs de Bari (3). Une lettre du pape adressée le 20 août 1324 au roi de Sicile demande excuse pour Arnaud de Trian et sa femme Marie qui ont laissé passer par négligence le temps de l'hommage dû pour leurs possessions de Bari (4). On voit même dans cette lettre que ce n'est pas la première fois: le grand maréchal de justice était si occupé à la cour pontificale!

Marie de Amerusio mourut en 1328. Les dépenses pour les funérailles sont indiquées seulement à la date du 1^{er} septembre dans les livres de comptes (5); mais en février 1329 Arnaud de Trian se remariait avec *Constance de Narbonne*, et la Chambre Apostolique contribuait à payer les frais de ses secondes noces (6).

(1) *Histoire du Languedoc*, IX, 414.

(2) *Lettre au roi du 6 avril 1328*, Reg. Vat., 114, ep. 1852.

(3) D'après Camera, qui en fait la seconde femme d'Arnaud de Trian. Il lui donne pour première femme Marguerite, sœur de Jourdain de l'Île; la confusion vient de ce qu'il croit Arnaud de Trian unique neveu du pape et ne connaît par Arnaud Duèse, mari, comme nous l'avons vu, de Marguerite de l'Île. Nos historiens locaux ont appelé, au contraire, la première femme de Trian Marie de Jean.

(4) Reg. Vatic., 112, ep. 952.

(5) Reg. Avén., XXXIII, f° 503, cahier d'Int. et Ex.

(6) *Ibid.*, f° 499: « *die XXIV mart. 1329 pro rebus emptis et expensis, diebus 18 et 19 febr. ultra pontem Avenion., in hospitio dñi Arnaldi, de mandato dñi ñri, pro nobili dña Constantia de Narbona, qua de partibus suis venerat contrahere matrimonium cum magnifico viro dño Arnaldo de Trian, marescallo romanæ curiæ, nepote dñi ñri ppe. Solute fuerunt 433 lib. et 23 sol. rienn. ».*

Les Archives d'Avignon donneraient sans doute de nombreux renseignements sur le rôle du grand justicier du pape. Celles du Vatican ne renferment guère, sur ce point, que les diverses lettres écrites à la cour pour tirer Arnaud de Trian d'une assez mauvaise affaire engagée avec le parlement, bien qu'il semble, à lire les détails, que le fonctionnaire du pape n'eût pas outrepassé ses droits; en tout cas accusé d'abus pour avoir saisi les biens d'un parent du cardinal Imbert Dupuy, lui-même parent du pape, il avait à la première plainte fait la levée de la main-mise (1). Cela prouve que son rôle de juge à la cour de Jean XXII n'était pas sans embarras. Les autres lettres du pape au roi à l'occasion d'Arnaud de Trian sont comme les lettres adressées en faveur des autres parents, pour l'excuser de son retard au service du roi ou pour le recommander (2).

Les registres nous fournissent les noms de deux officiers de la cour pontificale que nous croyons parent d'Arnaud de Trian.

ARNAUD II DE TRIAN signalé comme écuyer en 1333-1334 (3) doit être le fils du grand-maréchal; et quant à PIERRE DE TRIAN plusieurs fois cité comme sergent d'armes, et recevant de l'argent pour les frais de prison d'un *Gtraud de Barasc*, prieur de Saint-Sulpice, nous pensons qu'il était un frère ou un cousin d'Arnaud 1^{er}. Nous ne retrouvons plus son nom après 1327 (4).

Arnaud de Trian avait une fille JEANNE DE TRIAN qui épousa le 22 novembre 1324 noble damoiseau Guiscard ou Guichard de Poitiers. Les livres de comptes nous donnent

(1) 10 janvier 1333, Reg. Vat., 117, ep. 517.

(2) Cf. Vat. 112, ep. 545; 117, ep. 932.

(3) *Int. et Ex.*, 137.

(4) *Int. et Ex.*, 65, f° 72; 70, f° 108; 81, f° 59.

le détail des dépenses faites à cette occasion pour le diner de noces (1). Ils nous apprennent aussi que le pape fit les frais d'une couronne d'or avec perles fines et pierres précieuses, qu'il chargea sa sœur, grand'mère de la fiancée, d'acheter à son compte (2).

Guillaume de Trian et Hugnette Duèse eurent d'autres enfants. BERNARDE DE TRIAN épousa Hugues de Cardaillac-Brengues (3). Dans de nombreuses bulles où elle reçoit, toute seule, ou avec son mari, divers pieux privilèges, elle est désignée par ces mots « noble femme Bernarde de Trian, femme de noble Hugues de Cardaillac, seigneur de Brengues (4) JEAN DE TRIAN, son frère, reçut de Clément V, en considération de son oncle, le cardinal Jacques, évêque de Porto, la prévôté de l'église de Barjols, au diocèse de Fréjus (5), et, ce qui laisse supposer qu'il était assez jeune, il obtenait un indult de non-résidence, afin de pouvoir continuer ses études (6). Cette dernière bulle nous apprend qu'il avait d'autres bénéfices sans charge d'âmes au diocèse de Sens. Il ne vécut pas assez pour profiter de la grande fortune de son oncle. Les registres de Jean XXII ne par-

(1) *Int. et Ex.*, 65, f° 39 v°. Nous y relevons 4012 pains, 11 charges de vin, 8 bœufs plus 3 quartiers, 55 moutons plus 1 quartier, 8 porcs, 4 sangliers, une grande quantité de poissons divers, 200 chapons, 630 poules, 580 perdrix, 270 lapins, 40 pluviers, 37 canards, 50 colombes, 4 grues, 2 faisans, 2 paons, 292 petits oiseaux, 3 quintaux et deux livres de fromage, 3000 œufs, etc., etc., et seulement 2000 pommes, poires et autres fruits, etc. — L'auteur italien que nous avons cité, Camera, dit qu'Arnaud de Trian ne survécut que deux ans à son oncle et ne laissa pas d'enfants!

(2) *Int. et Ex.*, 65, f° 74.

(3) Voir le chapitre consacré aux diverses branches de la famille Cardaillac. Hugues de Cardaillac est dit neveu du pape.

(4) Cf. Reg. Vat., 71, ep. 91, date 1320.

(5) Reg. Clem. V, édit. Bened., n° 9647.

(6) *Ibid.*, n° 9648.

lent de lui que pour constater sa mort, et la vacance de son canonicat de Barjols (1).

HUGUES DE TRIAN moine de Figeac, qui reçoit le 12 novembre 1320 l'archiprêtré de Figeac, en remplacement de Guillaume de Concots, passé à Saint-Cirq-la-Popie (2), était sans doute frère des précédents, à moins qu'il ne faille l'identifier avec *Hugues, dit de Trian de Lavercantière*, clerc du diocèse de Cahors à qui le 29 septembre 1316 le pape envoie une grâce expectative pour un bénéfice au diocèse de Périgueux. La bulle est adressée à Raymond de Casetis, chanoine de Cahors, Bertrand de Montfavès (le futur cardinal), et l'archidiaque de Saint Séré (3).

CHAPITRE III^e

Famille de Via (4) - (Villemur et Calvinet).

Une sœur de Jean XXII, Marie Duèse, avait épousé PIERRE DE VIA, si l'on en croit tous nos historiens locaux; malheureusement les références manquent. Tous deux sans doute étaient morts avant l'avènement de leur frère, car il n'est pas question d'eux dans les Archives du Vatican, mais seulement de leurs enfants et petits-enfants. Nous ne savons rien de ce premier Pierre de Via, si non qu'il était bourgeois de Cahors. Le livre municipal, dit *Te Igitur*, le

(1) 20 avril 1317, Reg. Aven., 7, f° 344 v°.

(2) Reg. Vat., 71, ep. 209.

(3) Reg. Vat., 63, ep. 770.

(4) Nous écrivons *de Via*, ne sachant pas au juste de quelle façon traduire ce mot, et n'osant pas écrire avec quelques auteurs *Du chemin*, qui n'est pas un nom de nos pays, et qui d'ailleurs donnerait la forme latine *de camino*. On trouve indifféremment dans *Te Igitur* de Cahors *De via* ou *De la via*.

nomme deux fois, une fois comme bourgeois de la ville, une autre fois comme prudhomme (1277-1278). Il est probable qu'il habitait dans la rue des Soubirous, où nous voyons plus tard son fils acheter quelques maisons voisines (1), vers cet endroit où commence la ruelle descendante qui porte encore le nom de rue Devia.

Quelques auteurs (2) ont confondu mal à propos le bourgeois de Cahors avec le seigneur de Bio (3). On trouve en effet un Pierre de Bio ou Bia, mari d'Almodis, fille de Hugues de Cardaillac (branche de Végennes), et de Pétronille, qui reçoit vers la fin du XIII^e siècle, comme dot de sa femme, des terres situées dans la paroisse de la Chapelle-aux-Saints [Corrèze] (4). Un autre seigneur de Bio, Raymond, peut-être le père de Pierre, est nommé aussi dans la correspondance d'Alphonse de Poitiers, à la date du 23 juin 1269 (5).

§ 1^{er}

Pierre II de Via et sa famille.

Le fils aîné de Pierre I de Via et de Marie Duèse passa auprès de son oncle tout le temps du pontificat et joua un rôle assez important à la cour d'Avignon. Il suffit pour s'en convaincre de feuilleter les Registres de comptes; il y est souvent nommé, ordinairement pour faire des man-

(1) Reg. Clement. VI, an. IX.

(2) Lacoste, *op. cit.*, II, 470 et 477.

(3) Commune du canton de Saint-Séré (Lot).

(4) Archives de M. le marquis de Cardaillac, au château de La Treyne, série Curemonte, n° 3.

(5) Edition Molinier, n° 149C. — On peut noter à titre de curiosité, dans le *Te Igitur* un *Raymond de la via*, bourgeois de Cahors en 1278, nommé dans une ordonnance des consuls.

dats, sur la vue desquels le Trésorier de la Chambre Apostolique verse différentes sommes à des familiers du pape (1). Un grand nombre de dépenses de la maison ne sont faites que sur son ordre, ce qui nous incline à penser qu'il était chargé du temporel de Jean XXII. Aussi logeait-il d'ordinaire au palais même et non, comme les autres parents du pape, dans des maisons de la ville. En effet nous ne trouvons pas son nom comme celui des Duèse ou des Carcaillac, etc., dans la liste des fonctionnaires pontificaux pour lesquels la Chambre Apostolique donne des indemnités de logement plus ou moins considérables. Il s'occupe des choses de la bouche et tout particulièrement des achats de poisson (2).

On comprend qu'il ne puisse pas facilement remplir auprès du roi ses devoirs de vassal. Aussi avons-nous, pour lui comme pour son oncle Pierre Duèse, de nombreuses lettres d'excuses adressées par le pape au roi de France (3). Il était chevalier, nous ne savons depuis quel temps, mais probablement dès les premiers jours du couronnement, car il a ce titre dans les livres de comptes de la fin de 1316. Le roi Philippe V lui assigna (4) 300 livres de rentes sur le fief d'Aunis, puis sur la baronnie de Villemur en Toulousain, au diocèse de Montauban. Il lui céda même toute cette seigneurie en échange des châteaux de Chilly et de Longjumeau, près de Paris (5), que Pierre de Via tenait

(1) *Int. et Ex.*, tous les registres de Jean XXII.

(2) Cf. *Int. et Ex.*, 24, f° 57. — Détail particulier, il fait plusieurs fois acheter des quintaux de baleine!

(3) Cf. *Reg. Vatic.* 112, ep. 685; 113, ep. 89 et 1207; 114, ep. 1852; 117, ep. 564.

(4) Lacoste, *op. cit.*, III, 100.

(5) *Histoire du Languedoc*, IX, 414.

peut-être de sa femme Bernarde (1), et lui accorda l'année suivante de très nombreux et importants privilèges (2). Nous avons vu qu'il accompagnait Pierre et Arnaud Duèse dans le voyage de Toulouse où son jeune cousin fut fait chevalier par Charles IV.

La même année il achetait la baronnie de Calvinet et la terre de Granayrac (3) à Marie de Beaumarchais, femme de Jean Hugues de Chambly, héritière de feu Eustache de Beaumarchais (ou Beaumarchès) (4). Il aurait, dit-on, dépensé pour la restauration de la place plus de 10.000 florins (5). Le 22 mai 1326 il obtenait du pape l'autorisation de construire un couvent de Clarisses dans sa terre de Granayrac, près Peyrusse, pour obéir aux intentions testamentaires d'Eustache de Beaumarchais (*de Bellomarchesio*) seigneur de Calvinet et de Granayrac (6).

C'est sous le titre de seigneur de Villemur qu'il est ordinairement cité dans les divers actes et documents. Il fut accusé en 1326, nous ne savons à quelle occasion, par plusieurs personnes de Toulouse, de divers actes de sorcellerie. Il fut absous par ordonnance du 8 juillet 1326 (7). Un peu plus tard il eut des difficultés avec les gens du roi au sujet d'une chaussée (*paxeria*) et de moulins sur le Tarn (8).

(1) C'est par les registres du pape que nous connaissons le nom de la femme de Pierre de Via, mais nulle indication ne nous est donnée sur sa famille.

(2) *Ibid.*, X, n° 217, trois chartes.

(3) Calvinet en Auvergne, Granayrac en Rouergue.

(4) En 1319 Jean Hugues de Chambly est dit encore sire de la terre et de la baronnie de Calvinet. — Boutaric, *Arrêts du Parlement*, n° 5818.

(5) Comte de Diègne *Calvinet* etc.

(6) *Reg. Aven.* 25, f° 120 v°.

(7) *H. du Lang.*, IX, p. 414.

(8) *Ibidem.*

Il dut se rendre à Paris pour cette affaire. Diverses lettres du pape du 24 février 1333 le recommandent au roi, à la reine, à divers grands personnages de la cour (1). Le roi arrêta la procédure et fit remise de la peine infligée (2).

Résidant à la cour, Pierre de Via fut quelquefois chargé de diverses enquêtes, comme en mars 1317, où il fut adjoint à son cousin Arnaud de Trian pour agir contre des personnes accusées d'avoir attenté, par le moyen de philtres et de magie, à la vie de certains cardinaux et autres grands personnages (3). Il est témoin dans la plupart des actes importants qui se passent à Avignon, surtout quand ils intéressent le Quercy. Il signe par exemple dans l'acte d'achat des biens que les Templiers avaient eus à Cahors et que le pape voulait donner aux Chartreux (4). En 1334 il assiste à la réunion qui traite la grave question de la vision béatifique (5).

Nous ne rappelons que pour mémoire les diverses bulles qui lui confèrent des privilèges pieux (6). Les Registres du Vatican nous font connaître autre chose encore. Ils nous apprennent qu'en 1321 Pierre de Via avait acheté, dans la rue qui va du change au quartier des Soubirous, des maisons qui payaient un cens au chapitre de la cathédrale. C'étaient les maisons de Jacques Margot, Hugues Lofrenier, Bernard Bertrand, Raymond Dupuy, Bernard de Curemonte et Guillaume André. Le chapitre considérant la haute situation du neveu du pape lui fit remise du cens qui lui était dû,

(1) Reg. Vatic. 117, ep. 551 sqq.

(2) H. du Lang., d'après Archives nation., JJ, 72, n° 253.

(3) Reg. Vatic. 110, ep. 86.

(4) Archiv. Vatic., *Instrum. miscellan.*, cassette XV, n° 22.

(5) Ibid., cassette de 1333-34.

(6) Reg. Vat. 111, ep. 871-2-3.

par acte du mois d'août 1321, refait en août 1326, pour y joindre quelques détails jugés nécessaires, et confirmé en 1351 à la demande d'Arnaud de Via, fils et successeur de Pierre II (1).

Plus curieux est un problème soulevé par de nombreuses indications des livres de comptes et que rien jusqu'ici ne nous a permis de résoudre. Le 18 février 1320 on trouve pour la première fois qu'une somme de 100 florins d'or est donnée à Pierre de Via, sur mandat des cardinaux Arnaud de Via et Bertrand du Pouget et de l'abbé de Saint-Sernin de Toulouse, Pierre Textoris (futur cardinal), *pour des choses qu'il ne doit pas dire*. Le 31 octobre 1320, sur mandat du même Arnaud de Via et du cardinal Pierre des Prez de Montpezat, vice-chancelier, agissant au nom du pape, Pierre de Via reçoit, par les mains de son compatriote, Guillaume de Saint-Géry, damoiseau de la curie, une somme de 100 livres tourn. *pour certaine personne qu'ils n'ont pas voulu nommer*. Le 5 novembre c'est encore 100 florins d'or qui sont encore donnés, sur mandat du cardinal Arnaud, au même Pierre de Via, recevant cette fois par les mains de Pierre Marin, porte-clefs (? *clavarius*) de l'évêché d'Avignon, *pour certaine personne qu'il ne devait ni ne voulait nommer*. Et ainsi de suite. A partir de ce moment (2), c'est à peu près tous les mois qu'une somme semblable est fournie par le Trésor de la Chambre apostolique: il n'y a de différence que dans celui qui prend l'argent ou dans son mandataire, mais c'est toujours *pour une personne qu'on ne veut pas ou qu'on ne doit pas nommer*. Comme le plus souvent c'est le cardinal Arnaud de Via qui signe le mandat, on

(1) Reg. Clément VI, an IX.

(2) Les *Int. et Exitus*, aux dépenses extraordinaires.

pourrait peut-être voir dans cette personne inconnue la dame (*domina mea*), dont il est parlé dans son testament, et qui est portée pour un mince legs de quarante livres (1). Mais il nous paraît qu'Huguette de Griamon, gouvernante du cardinal, qui reçoit un legs proportionné à ses humbles fonctions, n'a aucun rapport avec une personne qui recevait de la Chambre apostolique une moyenne de 100 florins d'or ou 100 livres par mois, tantôt par l'intermédiaire de Pierre de Via, tantôt sur mandat signé de plusieurs cardinaux, toujours au nom du pape. Nous signalons ce petit problème aux chercheurs.

Les Registres du Vatican nous font connaître au moins huit enfants de Pierre II de Via et de Bernarde.

1. BERNARDE DE VIA épousa en avril 1323 Raymond de Jean, de Cahors, de la branche de Saint-Projet et Labastide-Marnhac. Ses noces furent célébrées, avec la pompe un peu rustique que nous avons signalée à propos des noces de la fille d'Arnaud de Trian, au château de Bédarrides, près d'Avignon. Les *Int. et Ex.* nous ont conservé ces curieux détails (2).

2. ISABEAU OU ELISABETH DE VIA se maria dans les premiers jours de janvier 1327, après avoir obtenu dispense, à cause du temps prohibé, avec Hugues de Cardaillac, fils de noble homme Bertrand, seigneur de Bioule. Les livres de comptes ne nous font connaître que les dépenses pour achat de fourrures, manteaux et robes donnés à la jeune mariée (3). Il est probable que les noces furent célébrées en Quercy; en tout cas elles ne coûtèrent rien à la Chambre apostolique.

(1) L. Duhamel, *Un neveu de Jean XXII*, p. 21, extrait du *Bulletin monum.*, tome XLIX, pp. 129-34.

(2) *Int. et Exil.* 54, f° 39, voir chap. IV^e.

(3) *Ibid.* 81, f° 37 et 46 v°.

3. MARIE DE VIA épousait en juin 1333 noble damoiseau Béraud, fils de noble et magnifique homme Jean, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont. Le contrat de mariage fut passé le 14 à Avignon, dans la maison d'habitation de Pierre de Via. Les témoins étaient le canoniste Quercynois Gausselin (ou Gencelin) de Cassagnes, chanoine de Narbonne et familier du cardinal Arnaud, le gourdonnais Olivier de Cazeton, chanoine de Poitiers, Géraud la Grèze, docteur en droit civil, Raymond Barrière ou La Barrière, sacriste de Narbonne; le notaire fut un chanoine de Cahors, Pierre de Méonac (ou Mennac). Pierre de Via donnait à sa fille la dot fort jolie pour l'époque de 8000 florins d'or (1). Comme pour sa sœur les livres de comptes ne mentionnent pas de dépenses pour le diner de noces, mais signalent seulement les frais d'achat (2) des fourrures et manteaux donnés à la fiancée.

4. JACQUES DE VIA fut sans doute l'aîné des fils de Pierre. Le 13 septembre 1320 il recevait dispense du 4^e degré de consanguinité pour son mariage avec noble Catherine fille de feu Jean Comte proconsul des Romains (3). Nous ne savons pas au juste quel était ce parent des de Via. Nous nous bornons à rapprocher son nom de celui d'Hildebrand Comte, évêque de Padoue, vers le même temps, et que remplaça, comme chanoine de Tours, le quercynois Pierre Stephani (4).

Jacques, bientôt veuf, se remariait en 1327 avec Aremburge de Périgord. Nous voyons, par les livres de comptes,

(1) D'après une copie de ce contrat à l'occasion de la quittance de Marie de Via à son père pour la dite dot, communiquée par M. Forestié, de Montauban.

(2) *Int. et Exil.* 137, f° 58 v°.

(3) *Reg. Vat.* 71, ep. 149.

(4) *Reg. Vat.* 77, ep. 1347.

qu'elle reçut en présent de noces, comme Isabeau de Via mariée la même année, des fourrures et des manteaux (1). Nous ne retrouverons plus son nom. Il est probable qu'il dut mourir assez jeune, et son frère cadet Arnaud, qui se faisait d'Eglise, abandonna ses bénéfices pour se marier et continuer la lignée des Villemur.

5. ARNAUD DE VIA, quoique petit-neveu du pape, ne semble pas avoir été aussi chargé de bénéfices que plusieurs de ses cousins, que son frère Pierre, dont nous allons parler. Le 1^{er} jour de son pontificat le pape lui conférait l'expectative d'un bénéfice dans le diocèse de Cahors (2); trois ans plus tard, le 1^{er} mai 1319 il lui donnait une église au diocèse de Mirepois (3) quelques années après, le 14 décembre 1324, deux autres églises, annexes l'une de l'autre, dans le diocèse de Narbonne (4); le 8 mai 1326 Arnaud était fait chanoine de Laon (5) et le 3 février 1327 il recevait le prieuré séculier de Savignac, au diocèse de Rodez (6). A cause de ses études, il obtenait en 1326 un indult de non-résidence (7) qui lui était renouvelé le 1^{er} décembre 1329 (8). Mais il abandonnait à la mort de Jacques ses bénéfices, que le pape distribua à des fils du seigneur de Calvignac (9), et il devint écuyer de la cour pontificale. Au moment du

(1) *Int. et Exit.* 81, f^o 44 et 46 v^o. Aromburge était sans doute une sœur d'Elie de Talleyrand, futur cardinal. Les Talleyrand-Périgord avaient des biens à Caussade.

(2) *Reg. Aven.* II, f^o 314.

(3) *Reg. Vat.* 69, ep. 1540.

(4) *Reg. Av.* XXII, f^o 292.

(5) *Reg. Av.* XXV, f^o 727.

(6) *Reg. Av.* XXVI, f^o 529.

(7) *Reg. Av.* XXV, f^o 41 v^o.

(8) *Reg. Vat.* 115, ep. 1531.

(9) *Reg. Av.* XLV, f^o 106; benef. vacant. *uzorations* Arnaldi de Via.

mariage de sa sœur Marie avec le dauphin d'Auvergne il était déjà marié lui-même: en effet à cette occasion sa femme reçut pour la noce un manteau de petit-vair (1). Ce devait être une sœur de Bertrand du Mas (ou Delmas), futur évêque de Lodève, puisque ce dernier est dit oncle de Jean de Via, fils d'Arnaud, dans une supplique adressée à Clément VI en 1342. Arnaud de Via devint à la mort de son père en 1337 baron de Calvinet et reçut du roi en 1342 le titre de vicomte de Villemur. Il est souvent question de sa famille dans les registres de Clément VI.

6. JEAN DE VIA est cité au moins une fois dans les registres de Jean XXII comme fils de noble Pierre chevalier, quand il reçoit le 30 août 1333 le prieuré séculier de Soucirac [Lot], où il remplace Bertrand de Corbière (2). Nous ne sommes pas sûr que ce soit le même *Jean de Via* qui le 29 mai 1321 reçoit une grâce expectative d'un bénéfice à la collation de l'évêque de Cahors (3).

7. PIERRE DE VIA, qui fut évêque d'Albi, semble avoir été l'enfant gâté du vieux pontife. Les bénéfices ecclésiastiques lui furent prodigués avant même qu'il eût l'âge requis par les saints canons. En effet il était seulement dans les six ans lorsque le pape lui fit donner la tonsure par l'évêque de Cahors, Guillaume de Labroue, qu'il gardait à sa cour comme bibliothécaire (20 mai 1318) (4). On lui constitua un procureur chargé de percevoir pour lui et de gérer les divers bénéfices qui devaient lui être conférés (5). Sans doute Clément V en avait fait autant, quand il gratifia son petit-

(1) *Int. et Ex.* 187, f^o 58 v^o.

(2) *Reg. Aven.* XLIV, f^o 329 v^o.

(3) *Reg. Vat.* 72, ep. 770.

(4) *Reg. Vat.* 68, ep. 1198.

(5) *Reg. Aven.* X, f^o 464.

neveu, Pierre de Savignac, d'un canonicat, avant même qu'il eût six ans (1), mais les précédents en pareille matière ne justifient rien. Ne soyons pas cependant trop sévères: Il ne faut pas oublier que le pape était déjà fort âgé quand il fut élu, que, pour éviter des embarras, il crut devoir s'entourer de ses parents; leurs services, comme il l'écrivit plusieurs fois au roi de France, lui étaient indispensables. Il était difficile qu'il ne payât pas ces services un peu cher, et qu'il pût se soustraire complètement aux sollicitations pressantes d'un entourage intéressé. Peut-être aussi le vieux Pontife n'était-il pas insensible aux naïves caresses de ses petits-neveux, et les parents abusaient de cette faiblesse si naturelle.

Le premier bénéfice donné au petit Pierre fut un canonicat, avec la prébende et la dignité de chantre en l'église de Carpentras (2). Le 20 avril 1319 il obtenait le prieuré de Saint-Geniès, au diocèse de Cahors, que laissait vacant la mort d'un familier du pape, Adhémar Bœuf, décédé en Italie sans doute à la suite de son parent Hugues Bœuf, collecteur de la Chambre apostolique, originaire du Quercy (3); quelques jours après, c'était le prieuré de Chadeleu, dans le diocèse de Clermont qui lui était conféré (4). Ce ne fut pas sans difficultés que le procureur du petit Pierre pût prendre possession de ce dernier bénéfice. Il y eut un procès qui ne fut terminé que quatre ans après (5). Les pièces en sont conservées dans les *Miscellanea* des Archives Vaticanes. La même année 1319, le 12 juin, un *motu proprio*

(1) Reg. Clém. V édit. Bened. n° 1953.

(2) Reg. Vat. 69, ep. 1281.

(3) Ibid., ep. 598.

(4) Reg. Aven. XI, f° 454.

(5) *Instrum. miscell.*, cassette 1323.

de Jean XXII lui donnait encore dans le diocèse de Cahors, le prieuré de Mechmont (*magno monte*) qu'avait possédé feu Raynaud de Jean (1), et, au diocèse de Rodez, les dimes de S. Martin d'Espiémont, sur lesquelles élevaient des prétentions le prieur et le convent de S. Antonin, ainsi que le prieur de Caylus (2). Une pièce des *Miscellanea* du Vatican, simple procuration du 6 avril 1326, montre qu'à cette date le procès engagé entre le procureur de Pierre de Via et le monastère de Saint-Antonin, au sujet du droit de présentation du vicaire perpétuel, n'était pas encore terminé (3). Tout cela était encore trop peu. Toujours en 1319, le pape donnait à son petit-neveu l'église de Hauterive, au diocèse de Cahors, que laissait vacante la déposition de Pierre Fouquier (4), et lui conférait en l'église Sainte-Radegonde de Poitiers le canonicat de feu Pierre Fabri (5). Ce n'est pas tout. Le 1^{er} septembre Pierre recevait provision de l'église d'Ascols, au diocèse d'Aix (6), et le 4 octobre il succédait à Raymond I^{er} d'Ebrard dans le prieuré sans charge d'âmes de Vidalhac et Brassas (7), au diocèse de Cahors.

Il nous paraît qu'il y avait abus, nous le répétons, dans cette profusion de bénéfices donnés à un enfant, et que c'était une trop commode façon de récompenser les services du père. On pourrait peut-être croire qu'il s'agit d'un autre

(1) Reg. Vat. 69, ep. 1204.

(2) Ibid., ep. 1205 et 1275.

(3) *Inst. miscell.*, cassette 1326.

(4) Reg. Vat. 69, ep. 1206. *Hauterive* est le nom ancien de *Saint-Pierre de Bédier* (Lot).

(5) Ibid., ep. 1207. Le début de la bulle qui lui permet de ne pas résider dit que les qualités naissantes du petit chanoine font comprendre qu'il sera un jour un homme de mérite.

(6) Reg. Vat. 69, ep. 1184.

(7) Reg. Vat. 70, ep. 53 ou 54.

Pierre de Via: nous en trouverons en effet deux plus loin. Mais ce sont des fils de Jean de Via, tandis que pour le futur évêque d'Albi, il ne peut y avoir de confusion. Les bulles le disent bien fils de noble Pierre de Via, ou, si elles ne le disent pas, les titres par lesquels elles le désignent, empêchent de faire aucune autre attribution. A cette date Pierre était sans doute le Benjamin de la famille de Via. On ne trouve en effet son frère Robert que beaucoup plus tard.

Cependant il recevait toujours de nouveaux bénéfices: le 23 août 1321 une église du diocèse de Carpentras (1), le 13 septembre 1323 le canonicat et la prébende qu'avait dans l'église de Cahors feu Vital de Gontaud (2), le 5 juin 1327 la dignité de sacriste où il remplaçait feu Pierre de Savignac (3). Une bulle du 30 novembre 1333 qui lui renouvelle un indult, prorogé déjà plusieurs fois, de non-résidence dans ses divers bénéfices, nous le montre à cette date archidiacre de Fenouillet, au diocèse de Narbonne (4).

Mais il atteignait 22 ans: ses succès dans les Universités et peut-être surtout les instances de ses parents demandaient quelque chose de plus. Le 15 juin 1334, l'archidiacre de Fenouillet, qui n'était encore que simple clerc, obtenait une dispense d'âge et d'ordres, pour recevoir les honneurs de l'épiscopat (5); le 27 juin il était élu évêque d'Albi, et, comme il avait besoin de se perfectionner dans la science du droit, il était autorisé à continuer ses études,

(1) Reg. Aven. XV, f° 483.

(2) Ibid. XX, f° 46.

(3) Ibid. XXVI, f° 346.

(4) Ibid. XLV, f° 105; cf. Reg. Aven. XXVI, f° 216; XXXV, f° 200 v°; XXXVII, f° 102.

(5) Ibid. XLV, f° 454 v°.

même après sa consécration, dans son palais épiscopal (1). D'ailleurs il conservait la plupart de ses bénéfices (2); indépendamment de bon nombre d'autres privilèges spirituels. D'après Baluze il assista son oncle Arnaud de Via à ses derniers instants, mais nous pensons que c'est une erreur, par confusion avec Pierre de Via, frère du cardinal, que nous voyons faire procéder à l'ouverture du testament, tandis que l'évêque d'Albi n'est pas nommé (3). En 1336 il renouvela les statuts de son église (4). Il mourut l'année suivante, à peine âgé de 25 ans. Le 20 octobre 1337 il est remplacé par Bernard de Camiet, et toutes les bulles qui parlent de lui l'appellent *Petrus bone memorie*.

S. ROBERT DE VIA, le 5^{me} fils de Pierre de Via, n'est nommé dans les Registres de Jean XXII que la dernière année: le 23 mai 1334 il reçoit, dans doute fort jeune, un canonicat au diocèse de Bayeux, et c'est Pierre Beraldi, archidiacre de Paris, mais ancien archidiacre de Bayeux, qui est chargé de faire exécuter la bulle (5). Nous n'avons pas ici à suivre sa fortune sous les successeurs de son oncle. Nous dirons seulement qu'il était prévôt ou doyen de cette église de Fréjus, où tant de quercynois se rencontrèrent, quand il fut fait par Clément VI évêque de Lodève, le 14 août 1348. Le même pape le transférait le 21 août 1351 à l'évêché de Lavaur.

(1) Reg. Vat. 117, ep. 906.

(2) Reg. Vat. 117, ep. 1220.

(3) L. Duhamel, *Un neveu de Jean XXII*, p. 31.

(4) *Schedae* de Garampi, aux Arch. Vat.

(5) Reg. Vat. 107, ep. 274. Nous n'avons pu retrouver à l'évêché de Bayeux le nom de l'archidiaconé de *Citravada* que posséda le futur évêque d'Agde.

§ 2.

Jacques de Via.

Nous avons peu de chose à dire sur ce neveu de Jean XXII : Il est surtout célèbre par le procès dont il fut l'occasion, le procès d'Hugues Géraud, évêque de Cahors, dont M. de Mantayer, ancien élève de l'Ecole française de Rome, prépare la publication.

Jacques de Via semble avoir été le neveu préféré du pape. Il lui témoigna son affection longtemps avant son élévation au souverain pontificat. Il en fit l'archidiacre de son église de Fréjus. Jacques permuta plus tard ce bénéfice, en mars 1311, avec François André, contre l'archidiaconé de Mende, qui avait pour annexe l'église Saint-Médard de Banassac (1). Il succéda à son oncle comme évêque d'Avignon (2). Mais il ne dut pas être sacré de quelque temps, puisqu'une bulle du 13 décembre 1316, par laquelle Jean XXII unit à la mense épiscopale l'église de Château-neuf-lès-Avignon, est adressée à Jacques, évêque élu (3). Fût-il seulement jamais sacré ? Dès le début de 1317 le pape se réservait le titre épiscopal d'Avignon et ne laissait à son neveu que l'administration de cette église (4). Il l'avait

(1) Reg. Clém. V, édit. Bénéd., n° 6726.

(2) Ibid., n° 10290, 10304.

(3) Reg. Vat. 64, ep. 1068.

(4) Reg. Vat. 63, ep. 60 et 1071. — Divers auteurs, la *Gallia* en particulier, disent que ce fut seulement en 1318 que Jean XXII fit cette réserve. En 1318 il la renouvelle, voilà tout. Une bulle de juillet 1318 nomme un administrateur pour en remplacer un autre qui vient de mourir. Cette bulle est citée dans l'article de L. Duhamel, qui s'en sert pour démontrer que le cardinal Arnaud de Via ne fut pas évêque d'Avignon.

d'ailleurs créé cardinal à la promotion du 17 décembre 1316, avec ses cousins Gaucelin de Jean et Bertrand du Pouget. Sans doute Jacques de Via dut remplir à l'égard de son oncle les fonctions de cardinal-vicaire. C'est probablement à ce titre qu'il fit poursuivre, pour crime de faux, un certain *Arnaud Gerald* (1), qui pourrait bien être le frère de l'évêque de Cahors, *Hugues Gerald* : on s'expliquerait ainsi en partie la haine de ce dernier pour le cardinal, haine qui se serait témoignée à la façon superstitieuse du moyen-âge par des tentatives d'envoûtement. Jacques de Via mourut subitement le 13 juin 1317, avant l'arrestation du faussaire, comme nous l'apprend une étrange supplique adressée à son frère Arnaud par les deux clercs qui avaient été chargés de la poursuite (2). Il fut enterré à Sainte-Marie d'Avignon où il avait fondé une chapellenie avec des revenus sur une maison de la ville (3).

Il avait eu, on le comprend, de nombreux bénéfices. Une bulle du 23 mai 1317, qui autorise une permutation avec Bertrand de la Tour, nous apprend qu'il possédait douze prieurés de l'ordre de Cluny, des canonicats dans les églises de Saintes, Cambrai, Salisbury, Lincoln, Tournai, des dîmes dans le diocèse de Cahors et diverses églises (4). Tout cela fut donné après sa mort à son frère Arnaud, ou à d'autres parents du pape.

(1) Le frère de l'évêque s'appelait en effet Arnaud. Dans la pièce en question, il y a une fois *Guiraldi* et trois fois *Gerald*.

(2) Arch. Vat., *Instrum. miscellan.*, cassette XI, n° 30.

(3) R. Aven. XVIII, f° 111, rubr. n° 41.

(4) Coulon, *Reg. de Jean XXII*, n° 124, 127, 137, 144, 149, 151, 156, 159, 229, etc. : prieuré de Layrac, au diocèse d'Agen; prieuré des Aspes, au diocèse du Gap; prieuré de Reveste, au diocèse d'Aix; doyenné d'Issigeac, au diocèse de Sarlat; prieuré de Cadérousse, au diocèse d'Uzès; archidiaconé de Bruxelles; archidiaconé de Cambrai; trésorerie de Salisbury; archidiaconé de Saintes, etc., etc.

§ 3.

Arnaud de Via.

Le pape regretta amèrement son neveu: son chagrin fut si vif et si public que le roi de France et d'autres personnages lui écrivirent pour le consoler. On lui conseilla de donner la pourpre au frère de Jacques et de le prendre pour son vicaire. Il faut croire que Jean XXII n'eut pas beaucoup de peine à s'y décider, puisque le 20 juin, huit jours après la mort de son frère, Arnaud de Via était fait cardinal-diacre du titre de Saint-Eustache.

Lui aussi d'ailleurs avait été l'objet des attentions de son oncle avant sa grande fortune. Jacques Duèse l'avait fait préchantre de l'église de Fréjus. Il était tout jeune encore: Le 16 septembre 1312 Clément V lui donnait l'autorisation de ne pas résider, pour qu'il pût se livrer librement à l'étude du droit civil (1).

A peine Jean XXII était-il pape (2) qu'il multipliait les bulles de collation de bénéfices en faveur d'Arnaud de Via. C'était la prévôté de Barjols, au diocèse de Fréjus (3), sans l'obligation de la résidence (4); c'était un canonicat avec prébende en l'église de Paris, dont il prenait possession par procureur (5); c'était l'archidiaconé de Saint-Séré au diocèse de Cahors (6), avec canonicat et prébende (7); c'était l'ar-

(1) Reg. Clém. V, édit. Bénéd., n° 8586.

(2) Même avant son couronnement, ce qui l'obligea à renouveler les bulles après le 5 septembre.

(3) R. Vat. 63, ep. 43.

(4) R. Vat. 64, ep. 1293.

(5) Ibid., ep. 33.

(6) 10 décembre, succédant à Raymond de Rouffilhac. — R. Vat. 64, ep. 1418.

(7) R. Vat. 63, ep. 42.

chidiaconé de Tours, également avec canonicat et prébende (1). L'année suivante, le 18 janvier 1317, il recevait un autre canonicat en l'église d'Aix (2). Il n'était pas encore prêtre, et même obtenait le 24 avril la permission de ne pas se faire promouvoir de quelque temps aux ordres sacrés (3).

A la mort de son frère, non seulement il était fait cardinal dans une promotion spéciale (4), mais il recevait une partie des bénéfices devenus vacants: l'archidiaconé de Mende, avec l'église de Branassac (5); la trésorerie de Salisbury (6); le prieuré de Reveste et le monastère de S'-André d'Avignon (7); le prieuré de Caderousse (8); le prieuré de Layrac (*da Layraco*) avec son annexe le doyenné de Mayrac (9); l'archidiaconé de Bruxelles (10); l'archidiaconé de Saintes (11) et diverses églises aux diocèses de Toulouse, Carcassonne, Clermont (12), etc. Dans ce dernier diocèse, c'étaient les églises de Salhens, Lacalm, Usson, dépendant de La Chaise-Dieu. Il les échangea en 1318 contre le prieuré de Salviac, du même diocèse, dépendant de l'abbaye de Cluse, au diocèse de Turin (13).

Ces dépouilles ne paraissaient pas suffire: le 18 juillet 1317, le pape y ajoutait le prieuré N.-D. de Pommiers,

(1) Ibid., ep. 39.

(2) R. Aven V, f° 183.

(3) Coulon, *op. cit.*, n° 183.

(4) Cf. lettre au roi de France à ce sujet. R. Vat. 109, f° 71.

(5) Reg. Aven. VI, f° 519.

(6) Reg. Aven. II, f° 141.

(7) Coulon, n° 253.

(8) N° 260.

(9) N° 263.

(10) N° 270.

(11) Reg. Aven. VI, f° 521.

(12) Coulon, n° 268, 272, 274, 276.

(13) Reg. Vat. 63, ep. 1303, 1311.

au diocèse d'Arles (1), le 25 du même mois le prieuré N.-D. de Moustiers, au diocèse de Riez (2), le 1^{er} juin 1318 un canonicat dans une église du diocèse d'York (3), et le 23 mai 1319 les dîmes de Savigneux, au diocèse d'Autun (4).

Un si grand nombre de bénéfices (et encore nous ne les indiquons pas tous), ne pouvaient être administrés directement: Arnaud de Via se servait donc pour cela de délégués ou procureurs, suivant l'autorisation qui lui en avait été donnée par le pape le 1^{er} août 1317 (5). La besogne de ces délégués n'était pas toujours facile. L'un d'eux, Guillaume Audrand, recteur de Cornia, au diocèse de Saintes, auditeur des causes et garde des sceaux du cardinal Arnaud de Via, archidiaque de Saintes, fut assailli par un damoiseau, Pierre Clari, habitant de Cornia, un jour qu'il venait de visiter certaines paroisses de l'archidiaconé. Le damoiseau le blessa à la figure de la façon la plus grave, et lui coupa les oreilles, le nez et une partie de la joue. Le pape fit citer le misérable assassin par bulle du 25 octobre 1322 (6). D'autres fois il dut envoyer des lettres conservatoires, pour intéresser divers personnages à la défense et conservation de bénéfices dont le titulaire restait toujours absent; par exemple, le 23 mai 1319, il écrivait aux évêques de Limoges et de Montauban et à l'archevêque d'Aix, tous trois quercynois, leur recommandant de favoriser de toutes leurs forces les fondés de pouvoir de son neveu (7).

(1) Reg. Aven. VI, f° 674.

(2) Reg. Aven. VI, f° 596.

(3) Reg. Aven. X, f° 165.

(4) Reg. Vat. 69, ep. 762.

(5) Coulon, n° 335.

(6) Reg. Aven. XIX, f° 121.

(7) Reg. Vat. 69, ep. 1560.

Nous ne relèverons pas les diverses bulles de privilèges spirituels qui lui étaient aussi octroyés: c'était chose si naturelle. Nous nommerons seulement encore quelques autres bénéfices importants qui lui furent conférés dans le diocèse de Cahors. Le 8 octobre 1322 le prieuré de Lentis (1), que laissait vacant la mort d'Amalvin de Soyris (2), et le 7 octobre 1327, le prieuré de Catus, auquel celui de Lentis fut plus tard annexé, et qui était vacant par suite du décès de G. de la Salette (3), tous les deux dépendant de l'abbaye de Cluse, lui furent successivement donnés, pour qu'il eût des revenus convenables à son rang. Le prieuré de Catus avait sous sa dépendance plusieurs paroisses. Une bulle du 13 juin 1329 règle définitivement certaines difficultés au sujet du droit de présentation des recteurs dans la paroisse Saint-Jean-de-Castels (4), qui relevait du prier.

Nous ne voyons pas qu'il ait jamais été chargé de mission en dehors de la curie. Il ne faut pas en conclure contre son intelligence. Le titre de *Cardinalis Avenionensis*, qui lui est donné souvent dans les *Collettorie* (5), les nombreux mandats qu'il signe au nom du pape et dont nous trouvons mention dans les *Introitus et Exitus*, nous prouvent qu'il dut, comme son frère Jacques, exercer l'administration de l'évêché d'Avignon et jouer le rôle de cardinal-vicaire. Il ne succéda pas immédiatement à son frère dans la charge d'administrateur, car il y eut avant lui ses com-

(1) Sainte-Agathe-de-Lentis, commune de Dégagnac (Lot). Il ne reste rien de cette église dont Dégagnac était jadis une simple annexe.

(2) Reg. Aven., XIX, f° 97.

(3) Reg. Aven., XXVI, f° 238. M. Ludovic de Valon prépare une histoire très documentée de ce monastère.

(4) Reg. Aven., XXXIII, f° 425 v°.

(5) Cf. *Collect.*, XXX, f° 19.

patriotes Gasbert de Laval (*de Valle*), Arnaud de Capdenac, puis à la place de ce dernier décédé en 1318, Géraud de Campmul (Campimulo) (1). Il est probable qu'il fut administrateur lorsque Gasbert fut transféré de Marseille à Arles, vers 1324.

En dehors de ses fonctions à Avignon, et dont sans doute on pourrait suivre la trace dans les riches archives de l'évêché, on ne le voit guère chargé que de recevoir les résignations de tel ou tel délinquant devant la curie. Nous ne regardons pas en effet comme une mission importante la charge, qui lui fut commune avec Gaucelin de Jean et Bertrand du Pouget, d'examiner les deux frères mineurs d'Issoudun qui s'étaient fait passer pour des envoyés de Jean XXII afin de jouer une grosse farce à quelque dignitaire (2).

Dès 1322 le cardinal-vicaire s'occupait de la construction de son palais (c'est-à-dire en somme du palais épiscopal d'Avignon), comme le montre une bulle du 7 octobre 1322 qui confirme une permutation pour certaines maisons entre Arnaud de Via et l'abbé et le couvent de Saint André d'Avignon (3).

Il mourut en 1335, un an seulement après son oncle, et fut enterré dans la collégiale de N.-D. de Villeneuve-lès-Avignon qu'il avait fondée. Le P. Eubel donne la date du 24 novembre (4). C'est celle de l'ouverture du testament.

(1) L. Duhamel, *op. cit.* — On retrouve souvent dans les registres, ce Géraud de Campmul, clerc du diocèse de Cahors.

(2) 1325-6. Cf. Eubel, *Bullar. francisc.*, V, n° 626.

(3) Reg. Aven., XIX, f° 123; Duhamel, pp. 12, 13, 16.

(4) Il fut remplacé à Avignon par un évêque du nom de Jean. Le P. Eubel dit que Jean fut appelé en 1335 au siège d'Avignon vacant par la mort de Gasbert. Or Gasbert était alors archevêque d'Arles et ne mourut qu'en 1347.

Nous ne savons pas si cette ouverture, dont nous avons le procès-verbal solennel, fut faite immédiatement après la mort du cardinal (1). Nous renvoyons à la brochure de M. L. Duhamel pour les détails concernant le testament d'Arnaud de Via et la fondation de la collégiale. Les diverses erreurs qui se trouvent dans son article, et qui s'expliquent par la date (avant l'ouverture des archives du Vatican) se trouveront relevées et corrigées par ce que nous venons de dire.

§ 4.

Quelques autres membres de la famille.

PIERRE DE VIA succédait à feu Pierre de Jean dans la charge d'aumônier de Clément V, le 2 février 1312; il était déjà en possession de plusieurs bénéfices aux diocèses d'Angers et de Lyon (2). Une bulle du mois de septembre 1318 qui lui confère une expectative au diocèse de Tournai nous apprend qu'il était fils de feu JEAN DE VIA (3). Le 5 septembre 1320 il remplaçait dans son canonicat de l'église de Poitiers Etienne Bourret, élu évêque de Paris. C'était vraisemblablement un cousin des deux cardinaux dont nous venons de parler, et Jean de Via était un frère de ce Pierre de Via qui épousa la sœur de Jean XXII, Marie Duèse (4).

(1) Duhamel, *op. cit.*, p. 31.

(2) Reg. Clem. V, éd. Bened., n° 8246.

(3) Reg. Vat., 63, ep. 697.

(4) Reg. Aven., XIII, f° 582 v° et XIV, f° 1. — M. Lacabane appelle Jean à tort beau-frère de Jean XXII, à moins qu'il n'y ait erreur chez tous nos historiens qui appellent Pierre l'époux de Marie Duèse. M. Lacabane note une vente faite en 1316 par Jean d'Arreblay, sénéchal du Quercy, au procureur — fondé de Jean de Via de Cahors. *Archives du Lot*, série F 441.

Nous trouvons un autre Pierre de Via fils d'un autre Jean de Via dans les registres du Vatican. Ce JEAN DE VIA, que nous croyons fils du précédent, est cité à plusieurs reprises dans le livre municipal du *Te Igitur*, aux dates de 1320 et 1322, comme consul de Cahors, tandis que l'autre Jean de Via était mort en septembre 1316. Son fils PIERRE DE VIA est fait chanoine de Liège le 17 novembre 1333 (1), son père vivant encore à cette date. La bulle qui le nomme est adressée à Guillaume d'Othon, doyen de Coimbre, qui fut vicaire général de Cahors (2).

(A suivre)

EDMOND ALBE.

(1) Reg. Vat. 127 f° 199.

(2) Nous aurons occasion de parler ailleurs de la famille d'Othon. Le frère de Guillaume fut général des FF. mineurs.

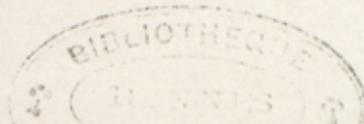
Les DE Jean XXI été une des reusement impossible trouvons d qui ont tenté sont tous 1 jamais nous du Quercy. restreint, a apporter un du Vatican s'occuperon Nos his de Cahors surtout par de ses men et ces anob TRAND DE J. l'évêque de contre les de la terre prit de la :

CHAPITRE IV°

Famille de Jean.

Les DE JEAN, si souvent nommés dans les registres de Jean XXII et de ses successeurs français, semblent avoir été une des familles les plus importantes du Quercy. Malheureusement le peu de relief d'un tel nom rend à peu près impossible l'identification de tous les personnages que nous trouvons dans les bulles du pape, et de plus les auteurs qui ont tenté de faire la généalogie de la famille de Jean sont tous remplis de contradictions et d'erreurs. Plus que jamais nous avons regretté l'absence d'un bon *Nobiliaire* du Quercy. Malgré ce que notre travail, dans son cadre restreint, a de forcément incomplet, nous espérons pourtant apporter un peu de lumière, avec le secours des Archives du Vatican, et rendre ainsi la voie plus facile à ceux qui s'occuperont plus à fond des familles du Quercy.

Nos historiens locaux nous apprennent que les DE JEAN de Cahors étaient une famille bourgeoise qui avait grandi surtout par la finance. Les services rendus par quelques-uns de ses membres valurent à ceux-ci des terres et des titres, et ces anoblis furent la souche de diverses branches. BERTRAND DE JEAN qui avait puissamment aidé de ses ressources l'évêque de Cahors, Guillaume de Cardaillac, dans la guerre contre les Albigeois, fut récompensé, en 1214, par le don de la terre de Canourgues, où fut construit un château qui prit de la famille le nom de château de la *Johanie* (aujourd-



d'hui les Junies). Il paraît que Bertrand avait été anobli pendant la guerre, car il porte dans l'acte le titre de chevalier. La terre et le titre devaient passer au premier-né de la famille (1).

Du tronc robuste des Junies se détachèrent plusieurs branches, dont une seule prit vraiment quelque importance, la branche dite de Saint-Projet, du nom d'une seigneurie du Quercy donnée par le roi à un membre de la famille de Jean (2). Ce n'est guère que vers le commencement du XIV^e siècle que la distinction s'établit d'une manière précise. Cahors fut encore la résidence habituelle de tous les de Jean, pendant assez longtemps. On voit par l'*Obituaire* des Dominicains de Cahors (3), publié par M. le chanoine Martin dans l'*Annuaire du Lot* (1876 et 1877), que la branche des Junies avait sa maison dans la paroisse Saint-André de Cahors (dans le quartier des Soubirous), et l'autre dans la partie basse de la ville, sur la paroisse Saint-Urcisse.

La parenté des de Jean avec le pape proviendrait de deux alliances, le mariage de *Bertrand de Jean* avec Marguerite Duèse, sœur de Jean XXII, et le mariage de *Raymond de Jean* avec Bernarde de Via, petite-nièce du pape. Le dernier appartient sûrement à la branche de Saint-Projet; nous ne savons rien avec certitude du premier. Nous le rattacherions plutôt à la branche de S'-Projet, basant notre hypothèse sur ce fait que nous ne trouvons

(1) Lacoste, *Hist. du Quercy*, II, p. 181. — Archives du Lot, série F (fonds Lacabane), n° 353. — Les Junies, commune du canton de Catus (Lot). — La paroisse primitive était Saint-Martin de Canourgues, avec l'annexe de Saint-Pierre des Bordes; la paroisse est aujourd'hui aux Junies.

(2) Saint-Projet, commune du Tarn-et-Garonne, canton de Caylus.

(3) *Passim*, cf. Lacoste, III, pp. 120-1, note. — La traduction donnée par M. Martin avec le texte est par endroits assez défectueuse.

à la cour d'Avignon aucun laïque de la branche des Junies, tandis que, dès le premier jour, longtemps avant le mariage de Raymond de Jean, nous trouvons son père résidant auprès du pape. Cela reste à l'état d'hypothèse jusqu'au moment où une heureuse découverte nous mettra sur la voie (1). C'est pour cela que nous mettons à part ce personnage.

ARTICLE PREMIER

Le beau-frère du Pape.

Tous les historiens sont d'accord pour appeler BERTRAND DE JEAN le beau-frère du pape. Dominici assure dans son *Histoire du pays de Quercy*, restée manuscrite, qu'il avait vu le contrat de mariage de Bertrand avec Marguerite Duèse, et nous n'avons aucune raison de mettre son affirmation en doute quand il nous dit en posséder une copie dans son portefeuille (2). Il est regrettable toutefois que cette pièce se soit perdue. Elle nous fixerait sans doute sur le nom du père. Bertrand n'était pas un chevalier, quoiqu'il appartînt à une famille dont les chefs avaient été anoblis. Il n'a dans le *Te Igitur* le titre que de bourgeois de Cahors; le document municipal le donne comme consul, mais sans date (3). Son fils JACQUES DE JEHAN fut anobli par le roi de France en 1310, le 8 juin, sur la demande de Charles de Valois (4). Aussi le *Te Igitur* fait-il la différence entre

(1) Il nous a été impossible de nous retrouver au milieu des données absolument opposées des auteurs sur cette famille. Les notes que nous a communiquées M. Esquieu, secrétaire général de la *Société des Etudes du Lot*, qui prépare un *Armorial du Quercy*, ne pouvaient nous servir que pour la branche des Junies.

(2) Cf. Lacoste, II, p. 470, et III, p. 120.

(3) *Op. cit.*, n° 343.

(4) Bréquigny, tome VII, p. 176, d'après le *Traité de la noblesse* d'A. de la Roque.

Jacme de Johan et Jacme Johan, appelés tous deux au conseil des prud'hommes de Cahors en 1322 (1). Il était mort au moins avant 1331. Le 28 mars de cette année le pape accordait l'indulgence plénière *in articulo mortis* à noble femme Douce, veuve de noble homme Jacques de Jean, chevalier, du diocèse de Cahors (2).

Est-ce lui, ou l'autre Jacques de Jean, qui avait acheté les terres de Fortanier de Gourdon, et qui ne put les conserver, précisément parce que ces terres ne pouvaient pas rester dans des mains non-nobles (1301)? (3) Comme à cette date il n'était pas encore anobli, il est impossible de décider entre deux personnages du même nom (4).

ARTICLE 2.

Branche de Saint-Projet.

Ici nous pouvons pendant quelque temps marcher à coup sûr. Les registres du Vatican nous font connaître quatre générations successives. D'après les auteurs du livre sur les *Prélats originaires du Tarn-et-Garonne*, la terre de Saint-Projet et de Loze avait été donnée par le roi, en 1290 (5), à JEAN DE JEAN, damoiseau. Il dut mourir sans enfants et

(1) N° 24.

(2) Reg. Vat. 103.

(3) *Olim*, édition Beugnot, III, p. 117-8, n° LXIII, cf. Archives du Lot, F, n° 313.

(4) Il est parlé plus loin du second Jacques de Jean, qui fut également anobli, car il est appelé damoiseau en 1342.

(5) Forestié et Galabert, *Prélats originaires du Tarn-et-Garonne*, p. 58 (d'après les Archives communales de Loze). Il est bon de faire observer que ces auteurs ont confondu les branches de Junies et de Saint-Projet, attribuant à cette dernière tous les personnages ecclésiastiques du nom de *de Jean*.

la terre passa à son neveu ou petit-neveu, *Raymond de Jean*, dont nous allons pouvoir suivre la filiation.

1. Le premier nom que nous fournissent les registres du Vatican est celui de GUILLAUMON DE JEAN, de Cahors. Il habitait la paroisse de Saint-Urcisse et possédait la seigneurie de Labastide-Marnhac, qui resta à sa famille au moins jusqu'au XVIII^e siècle, si nous ne nous trompons. C'est dans cette terre, située non loin de Cahors, qu'il fonda un hôpital auquel en 1286 l'évêque Raymond de Cornil unissait l'église de Saint-Remy sur le territoire de laquelle l'établissement avait été fondé. Le pape Jean XXII confirma cette union en janvier 1318 (1). Le *Te Igitur* cite souvent Guillaume de Jean, bourgeois de Cahors. On le voit en 1258 recevant au nom des consuls de l'argent dû par Bernard Cabazac, en 1285, désigné comme arbitre dans une transaction avec l'évêque (2).

2. Son fils GUILLAUMON II DE JEAN est également cité dans le même document, mais il a dû être anobli, car le *Te Igitur* lui donne en 1306 le titre de chevalier (*cavaler*). Il était consul en 1307: il le fut de nouveau en 1314-5 (3). Des lettres patentes du roi de France, du 5 mars 1313, accordaient au nouvel évêque de Cahors, Hugues Géraud, de n'être pas obligé de payer les dettes contractées par ses prédécesseurs, notamment envers Guillaume de Jean, chevalier, Raymond de Causade, etc. (4). Baluze fait de ce Guillaume un fils de Jacques de Jean; il aurait été dès lors un petit-neveu du pape; mais les *Regesta* du Vatican ne nous permettent pas de douter de sa filiation.

(1) Reg. Vat. 68, ep. 1364.

(2) Nos 69, 268, 300, 354, 378 de l'édition publiée par M. Girma (Cahors, 1895).

(3) Ibid., nos 2, 28, 448, et Lacoste, *op. cit.*, II, p. 432-3.

(4) Citées dans Lacroix, *Series episcoporum*, p. et § 181.

En avril 1322, Jean XXII, sur sa demande, exempte de la dime les biens de l'hôpital de Labastide-Marnhac fondé par son père Guillaumon de Jean (1); le 1^{er} mars 1326, il unit à cet hôpital et à l'église Saint-Remy l'église voisine de Saint-Martin de Cézac, jusque là unie à la paroisse Saint-Clément (2). Le 28 novembre 1330, il lui écrit pour qu'il fasse payer aux Chartreux de Cahors une rente de 2 sétiers d'avoine due par ses tenanciers (*homines tui vocati de Cazelis*) (3). Une lettre plus curieuse est celle dans laquelle le pape, ayant appris qu'il était assez gravement malade, lui écrit pour lui offrir ses condoléances et ses bons conseils, et en même temps pour lui recommander de faire une part toute spéciale dans son testament à son fils aîné Raymond (4).

Guillaumon résida au moins quelque temps à la cour d'Avignon. On le trouve dès les premiers jours couché sur les registres des comptes, comme *familier* (5).

3. Son fils RAYMOND DE JEAN, seigneur de Saint-Projet et de la Roque-de-Loze (6), de Labastide-Marnhac, etc., séjourna plus longtemps auprès du pape. Au moins à partir de son mariage avec Bernarde, fille aînée de Pierre de Via, en 1323, mariage qui unissait plus étroitement la famille de Jean XXII avec celle de Jean, il résida presque tout le temps à Avignon et nous l'y trouvons encore aux derniers jours du pontife (7). Nous avons vu que son mariage s'était célébré avec beaucoup de pompe au château de Bé-

(1) Reg. Vat. 71, ep. 918; cf. 68, ep. 1364.

(2) Reg. Aven. XXIII, f° 658.

(3) Reg. Vat. 116, ep. 122.

(4) 23 février 1330. Reg. Vat., 117, ep. 575.

(5) *Introitus et Exitus*, 16, f° 78.

(6) Le *castrum* de Roque-de-Loze est dans les environs de Saint-Projet; il y reste les ruines de l'église de Saint-Chély.

(7) *Int. et Ex.*, 90, f° V v°; 137, f° VII.

darrides. Comme la plupart des Quercynois employés au service de Jean XXII, il quitta la cour sous le règne de Benoît XII, mais il y revint avec Clément VI, ce pape qui avait tant d'attaches avec le Quercy, sur les confins duquel il était né. Une bulle du 25 avril 1343 qui lui confère, pour lui et pour sa femme, le privilège de l'autel portatif, l'appelle *familiaris noster* (1).

4. Son fils aîné GUILLAUMON III DE JEAN participa de bonne heure aux faveurs de Jean XXII. Il n'avait pas encore sept ans quand le 1^{er} décembre 1330 le pape écrivit à l'évêque de Cahors pour qu'il conférât la tonsure à cet enfant, écolier de Cahors (*scolaris caturcensis*), fils de noble homme Raymond de Jean, seigneur de Saint-Projet et de la Roque-de-Loze, qui veut se faire d'Eglise (2). Le 3 mai 1332 le petit Guillaume recevait par procureur le prieuré de Saint-Pierre de Livron (tout près de Saint-Projet), que laissait vacant la consécration de l'évêque de Lodève, Bertrand Delmas, beau-frère de son oncle, Arnaud de Via, seigneur de Villemur (3). Il demande lui-même plus tard un bénéfice, mais c'est pour son cher ami Guillaume de Gasquet auquel il fait donner en 1344 la vicairie des trois églises unies ensemble de Saint-Georges de Las Cabanes, Saint-André d'Escayrac et Saint-Jean de Saint-Jean (4).

Deux de ses frères sont encore nommés dans les registres de Clément VI, comme recevant des bénéfices: BERNARD et BÉRAUD. Ce dernier fut prieur de Saint-Pierre de Livron.

Nous rattachons à cette branche, à cause de la forme particulière de son prénom, GUILLAUMON DE JEAN qui fut

(1) Clém. VI. Reg. Av., tom. VI (an. 1), f° 306.

(2) Reg. Vat. 116, ep. 18.

(3) Reg. Aven. XLI, f. 306 et 402.

(4) Clément VI, suppl. VII, f. 137.

chanoine d'Angers dès 1316 (1) et qui hérita en 1324 du canonicat avec prébende et de la dignité de trésorier qu'avait dans l'église de Noyon Réginald de Sainte-Arthémie qui fut nonce-collecteur en Italie (2). C'est peut-être le même Guillaume qui était chanoine de Chartres en 1327 (3) et qui obtint le 2 juillet 1329 un canonicat dans l'église de Quimper (4) où un frère du cardinal Bertrand du Pouget fut évêque.

Ce chanoine de Chartres demande en 1343 pour son neveu Jacques de Jean fils d'autre JACQUES DE JEAN, damoiseau, une place au monastère de Moissac (5). Il ne s'agit donc pas ici du fils de Bertrand, qui était mort avant 1331, ni à plus forte raison d'un autre Jacques de Jean dont nous parle l'*Obituaire* des Dominicains, mais qui devait être mort au moins dans les premières années du XIV^e siècle (voir Article III). Nous verrions volontiers dans celui-ci et dans Guillaume de Jean des frères de Raymond.

ARTICLE 3.

Branche des Junies.

§ 1. — LA FAMILLE DE BENOÎT I^{er} DE JEAN.

Elle a pour fondateur bien connue Bertrand de Jean à qui l'évêque de Cahors donna, comme nous l'avons déjà dit, la terre des Canourgues où il bâtit le château de la

(1) Reg. Vat. 65, ep. 2708.

(2) Reg. Vat. 77, ep. 1595-6, dans la première, Réginald est dit entrer dans l'O. des F. P., dans la seconde, avoir reçu le décanat de Beauvais.

(3) Reg. Vat. 84, ep. 2070, il reçoit un indult de non-résidence.

(4) Reg. Aven. XXXIII, f° 382 v°.

(5) Clem. VI, Suppl. V, f. 129.

Johanie, appelé depuis les *Junies*. Son titre de chevalier ne devant passer qu'à l'aîné, nous ne sommes pas surpris de voir le titre de bourgeois à un de ses fils BENOÎT I^{er} DE JEAN qui dut hériter des autres, par exemple d'*Eugène* et de *Gilbert* qui introduisirent à Cahors les religieux Carmes (1). La *Gallia* nous fait connaître, nous ignorons d'après quels documents, le nom de la femme et des quatre fils de Benoît I^{er} (2).

a) PHILIPPE DE JEAN qui fut évêque d'Evreux. On l'appelle aussi Philippe de Cahorse et nous avons déjà exprimé un doute sur son origine quercynoise (3). Nos historiens locaux le disent tous de Cahors et de la famille de Jean. b) GAUCELIN DE JEAN coseigneur de la Béraudie. Sa fille SEBELIE épousa, dit-on, Arnaud Beraldi, seigneur de Cessac, c'est ce qui explique la parenté, plusieurs fois affirmée dans les registres du Vatican, entre le cardinal Gaucelin de Jean et divers membres de la famille Beraldi (4). c) RAYMOND DE JEAN que M. Esquieu croit s'être fixé à Montpellier; mais il nous semble que le bourgeois de Cahors dont il s'agit s'appelait Raymond de Salvanhac, père de Philippe, Hélié et Raymond de Cahors (5). d) BENOÎT DE JEAN, l'aîné, qui continue la lignée.

§ 2. — LA FAMILLE DE BENOÎT II DE JEAN.

Nous ne savons de celui-ci que ce détail, c'est qu'en 1247 il achetait une maison pour le compte d'Arnaud Beraldi,

(1) Lacoste, II, p. 303.

(2) Tom. XI, col. 590, à propos de l'évêque d'Evreux.

(3) Dans la première partie, p. 9.

(4) *Notes de M. Esquieu*. — Il eut aussi un fils, Gaucelin, religieux carme, qui fut légataire de sa sœur.

(5) Lacoste, II, p. 154-304.

le mari de sa nièce, dans les environs de celle qu'habitaient les de Via, au quartier de Soubirons (1). L'*Obituaire* des Dominicains nous fait connaître le nom de sa femme (2), dame Bernarde; il nous donne aussi le nom de son fils aîné et de son petit-fils en ligne directe et nous permet ainsi de retrouver les autres par voie de déduction régulière. Nous y voyons qu'il mourut en 1263, ce qui suppose un âge assez avancé pour ceux de ses enfants que nous verrons comblés des faveurs de Jean XXII. Il légua par testament pour son anniversaire aux Dominicains de Cahors une somme de 40 sous caorsins de rente annuelle sur la maison de famille, près de l'église Saint-André. Sa femme légua la moitié de cette somme (3). Benoît et Bernarde eurent au moins quatre fils: Benoît III, qui continua la lignée; *Gisbert*, qui fut sans doute l'aîné, mais qui ne laissa que des filles; *Gaucelin*, le cardinal, et *Pierre* qui fut successivement à la tête de quatre diocèses.

I. Le cardinal Gaucelin de Jean.

Le célèbre cardinal, mort évêque d'Albano, âgé de plus de 85 ans, est bien le fils de Benoît II et de Bernarde, et non de Bertrand de Jean et de Marguerite Duèse, comme le croient généralement les auteurs (4) qui font de lui le neveu de Jean XXII (5). Nous avons déduit cette certitude de documents authentiques: les registres du Vatican

(1) *Ibid.*, II, p. 267.

(2) *Annuaire du Lot*, 1876, p. 75, n° 8.

(3) *Annuaire du Lot*, 1876, p. 79, n° 14; p. 75, n° 8.

(4) Lacoste, III, p. 120, note. — Eubel, *Hierarchia*, p. 14; *Gallia*, VI, p. 698.

(5) Ciacconius lui donne les mêmes armes qu'au pape et on fait le fils de Jean de Ossa, frère de Jean XXII, édition de 1677, t. 2.

et l'*Obituaire* des Dominicains de Cahors. Il est sûr d'après les premiers que Gaucelin de Jean était le frère de Benoît III, seigneur de Salviac, l'oncle de Philippe, de Gaucelin, de Gisbert, etc., fils de Benoît III; il est sûr d'après l'*Obituaire* et aussi d'après le testament de Benoît III que celui-ci était le fils de Benoît et de Bernarde. Donc le cardinal n'est pas fils de Marguerite Duèse, et par conséquent il n'est pas le neveu de Jean XXII (1).

Cette conclusion, qui va contre l'opinion communément reçue, n'est pas cependant nouvelle (2). Baluze qui dit le cardinal frère de Benoît III, mais fils de Jacques et petit-fils de Bertrand, fait observer, en réfutant un auteur qui appelait le cardinal Gaucelin d'Euse et le prétendait fils d'un frère de Jean XXII, qu'il pourrait bien n'être pas même parent avec le pape (3). Bernard Gui, dans sa vie de Jean XXII, en citant les cardinaux créés par lui dans le premier consistoire public, ne donne le qualificatif de neveu qu'au seul Jacques de Via (4). De fait, nous n'avons jamais trouvé, dans les Registres du pape, souvent feuilletés par nous, ce qualificatif attribué à Gaucelin ou à son frère Pierre de Jean, tandis que cela est dit fort souvent

(1) L'*Obituaire* dit, p. 79: « An. D. 1263 obiit Ben. Joh. pater dñi Ben. Joh. militis... qui... legavit conventui... XL sol. caturc. annuales super hospitium paternum, in quo moratur Philippus Joh., nepos ejus, qui tenetur eos solvere, et est hospitium situm juxta eccles. S. Andræ ». — P. 75: « Obiit domina Bernarda, mater dñi Bened. Joh. militis, quæ legavit XX sol. cat. quos tenetur solvere dñus Phil. Joh. nepos suus... ». — On verra suffisamment à propos de Philippe, de Gaucelin et de Gisbert de Jean, fils de Benoît III, qu'ils sont bien les neveux du cardinal et par suite que le cardinal était bien frère de Benoît III, fils de Benoît II.

(2) M. Esquieu, que nous avons déjà nommé, fait bien le cardinal Gaucelin fils de Benoît et de Bernarde.

(3) Baluze, *Vitæ pap. Aven.*, I, col. 720.

(4) Cf. Baluze, *Vitæ*, I, col. 153.

des Duèse, des Trian, des de Via, voire même des neveux par alliance, les Castelnau ou les Cardaillac (1).

Cependant Jean XXII traita fort bien les neveux de sa sœur, et ceux-ci lui durent une bonne partie sinon tout de leur fortune.

Gaucelin de Jean avait environ quarante ans quand Jacques Duèse fut fait évêque de Fréjus. Nous n'avons pas pu savoir si c'est à celui-ci qu'il dut le titre de chanoine d'Aix dont il est revêtu dans le premier acte officiel que nous ayons trouvé sur lui. C'est une bulle de 1309 qui accorde, à sa considération, un privilège à son frère Pierre (2). Nous y voyons qu'il était professeur de droit civil: peut-être enseignait-il à Aix où il y avait des cours. En 1310 il est appelé dans un autre bulle chancelain du pape (3).

Une lettre du pape du 28 juin 1311 nous apprend que quelque temps auparavant il avait été chargé d'une enquête, en qualité d'auditeur des causes du palais apostolique (4). Le 22 novembre 1312, il recevait en l'église de Rodez le canoniat avec prébende et la dignité de sacriste qui avaient appartenu à Guillaume d'Ebrard, vice-chancelier de Sicile, qui venait de mourir: la bulle explique aimablement que c'est bien *motu proprio, ex mera liberalitate*, sans aucune sollicitation, que le pape a récompensé le mérite de son

(1) Dans des lettres de recommandation adressée à divers personnages de la cour de France, le pape le loue ainsi: « Virum utique laudandæ virtutis, scientia et innata prudentia preeditum, de regno Francie oriundum, honoris regni precipuum zelatorem, ad partes ipsas specialiter destinamus ». Coulon, Reg. de Jean XXII, 837. — Il aurait ajouté à coup sûr « *nepotem nostrum* » comme pour les autres.

(2) Reg. Clem. V. Bened., n° 4175.

(3) Ibid., n° 5802.

(4) Clém. V. Bened., n° 7092.

chapelain. Elle nous apprend en même temps que M^e Gaucelin était non seulement chanoine d'Aix, mais aussi de Cahors et de Reims, et prieur de Cénac, au diocèse de Périgueux (1). Il avait aussi une paroisse dans le diocèse de Rouen [Saint-Pierre Levigier], mais il n'en avait pas encore pris possession en septembre 1313 (2).

Le canonicat de Cahors, il l'avait eu par voie d'échange en 1310. Il avait permuté avec Bernard Roiardi (3), un parent sans doute (car nous trouvons un GUILLAUME DE JEAN, neveu de Bernard R., archiprêtre en 1316 de Chantayrac (Périgueux) (4); il donnait le prieuré séculier d'Ayrande, dans le diocèse de Périgueux, auquel Bernard devait appartenir par ses origines, et recevait en retour le canonicat de Cahors avec sa prébende, plus des dîmes et revenus au lieu dit de *Auderiis*, qui appartenait au Chapitre (5). Le 1^{er} septembre 1313 le pape lui donnait dans la même église provision de la 1^{re} dignité vacante (6).

Le même jour il recevait l'expectative de la prévôté de Saint-Junien de Limoges et le 7 septembre un *motu proprio* lui conférait (7) ce bénéfice important, qu'il résignera plus tard à son chapelain ordinaire, M^e Hélie d'Aubusson (8).

(1) Ibid., n° 8878.

(2) Ibid., n° 9427.

(3) Ce Bernard R. qui fut évêque d'Arras, est très souvent exécuteur de bulles concernant des Quercynois. Il semble être aussi parent des Beraldi, très proches parents de Gaucelin de Jean. C'est lui qui administra un moment la diocèse de Cahors après la destitution d'Hugues Gerand, avant l'élection de Guillaume de Labroue.

(4) Reg. Vat. 64, ep. 1039.

(5) Clém. V, n° 6001. — Les Audières, commune de Bio (Lot). Bio relevait alors du chapitre de Cahors.

(6) Ibid., nos 9591-2.

(7) Ibid., n° 9590.

(8) 26 avril 1345. Clément VI, Reg. Av. 90, f° 105.

La chronique du monastère (1) nous apprend que « les chanoines avaient élu, en remplacement de l'ancien prévôt Jourdain, leur collègue et compatriote Guillaume d'Eymoutiers, mais le pape s'était réservé ce bénéfice et le donna à M^e Gaucelin de Jean, « son chapelain, auditeur des causes du second degré du Palais Apostolique », qui le tenait encore à l'époque où écrivait le chroniqueur. Celui-ci ajoute avec une satisfaction légitime qu'aussitôt après son élection au Pontificat, Jean XXII le nomma son vice-chancelier, et l'on espère, dit-il, que l'église de Saint-Junien sera enrichie par son illustre prévôt des plus magnifiques privilèges.

Nous ne savons que par ce chroniqueur à quel moment Gaucelin de Jean reçut ce nouveau titre. Les premières bulles qui lui conférèrent des privilèges ou des bénéfices, datées du lendemain du couronnement, lui donnent déjà le titre de vice-chancelier. Ces bénéfices sont différentes églises dans les diocèses de Limoges, Périgueux, Rodez, Rouen, Cahors. Il y avait de plus un canonicat dans la cathédrale de Paris (2), où nous verrons admis plus d'un Quercynois. Pour ce bénéfice spécialement Gaucelin obtenait la faculté d'en toucher les revenus par procureur sans être tenu à aucune résidence (3).

Des honneurs plus importants allaient lui être conférés. Dans le Consistoire public du 17 au 18 décembre 1316, il était fait cardinal avec Jacques de Via et Bertrand du Ponget, et recevait le titre de l'église des Saints Marcellin-et-Pierre. Il fallait un train de maison convenable au nouveau cardinal, bientôt légat en Angleterre. C'est ce qui

(1) *Chronicon Comodoliaci ad Vigennam*, tome XXI des *Histories de la France*, p. 819-20.

(2) Reg. Vat. 63, ep. 35.

(3) Reg. Aven. III, f. 465; Vat. 64, ep. 1345.

explique les nouveaux bénéfices qui lui sont donnés dans le courant de l'année 1317: 25 février, dignité de chantre, avec canonicat et prébende, dans l'église de Saintes, où Bernard Roiardi était archidiaque (1); dignité de trésorier, également avec prébende et canonicat, dans l'église de Lichfield (2); 17 avril, nouveau canonicat dans le chapitre de Cahors, pour compenser l'autre qu'il avait cédé à son frère Pierre (3); 24 avril, diverses expectatives, bientôt changées en bénéfices réels, dans les diocèses de Cantorbéry, d'York, de Reims et de Rouen (4); 27 avril, église paroissiale de Holingburn (Cantorbéry), église de Hackney (Londres) (5); 1^{er} mai, dans le diocèse de Saintes, prieuré de Ribenhac, dépendant de Charroux (6); 4 août, canonicat en l'église de Lincoln, avec tous les droits qui revenaient à feu Thomas de Grandison sur l'archidiaconé de Northampton (7).

On voit que bon nombre de ces bénéfices sont en Angleterre. C'était sans doute pour qu'il pût en jouir au cours de la mission qui venait de lui être confiée. En effet le 17 mars 1317, il partait, avec le cardinal Lucas de Fiesque, comme légat en Angleterre pour faire conclure la paix entre le roi Edouard et le roi d'Ecosse Robert Bruce. Le voyage ne fut pas sans péripéties, puisque nous voyons dans une lettre du pape que les deux légats furent dévalisés en route; le pape dut leur envoyer une somme de

(1) Reg. Vat. 65, ep. 2162.

(2) Reg. Vat. 65, ep. 2161.

(3) Reg. Aven. V, f^o 632, 635 v^o.

(4) Reg. Aven. VI, f^o 142; dans ce même volume f^o 239, on voit qu'il avait pour médecin un certain Francon d'Aix, auquel il fait donner un bénéfice.

(5) Reg. Aven. V, f^o 638, 639 v^o. Bliss. p. 147.

(6) Reg. Aven. VI, f^o 161.

(7) Reg. Vat. 65, ep. 2762.

1000 florins d'or pour refaire leur bourse (1). Nous ne donnerons pas ici les bulles nombreuses qui leur confèrent des privilèges utiles en un si long voyage d'affaires ou qui ont rapport à l'objet de leur mission. Cela sort un peu de notre cadre restreint. On les trouvera dans la publication des Registres des papes faite par les Elèves de l'Ecole française de Rome (Registres de Jean XXII, publiés par M. Coulon).

Les deux légats étaient chargés de toutes les affaires intéressant l'église d'Angleterre (2). Ils eurent aussi à traiter avec Edouard les questions relatives à l'établissement des nouveaux diocèses dans les provinces du midi de la France qui relevaient de sa couronne. Ils étaient de retour à Avignon vers le 5 novembre 1318 (3). La mission de paix n'avait pas pleinement réussi, puisqu'on fut obligé de lancer contre Robert Bruce récalcitrant des sentences d'excommunication et d'interdit (4).

Jean XXII ne ménageait pas ses serviteurs. A peine remis des fatigues de sa première mission, Gaucelin de Jean dut repartir, au printemps de 1319, pour un second voyage chargé de faire conclure la paix entre le roi de France et les Flamands (5). Il devait pousser ceux-ci à accepter les conditions du roi, sinon les frapper des sentences ecclésiastiques.

(1) Coulon, *Lettres curiales et secrètes de Jean XXII*, n^o 424.

(2) Et même de plusieurs affaires particulières: raccommodements entre les princes (Coulon, n^o 504), enquêtes sur les droits de Gui comte de Blois à l'héritage de Marguerite, veuve d'Alexandre, fils du roi d'Ecosse (Reg. Vat. 66, ep. 3094) etc.

(3) Coulon, *op. cit.* — Rymer cite les lettres de sauf-conduit données par Edouard.

(4) Procès contre Robert Bruce, qui se prétend roi d'Ecosse, et qui a refusé d'admettre les légats et de lire les lettres Apostoliques (Reg. Vat. 70, ep. 188; f^o 189 v^o et 192).

(5) Voir Coulon, n^o 800 à 854. Il avait pour second Guillaume Moschin, évêque de Troyes.

Les ennuis ne lui manquèrent pas plus qu'à son précédent voyage. Il tomba malade en route, comme nous l'apprend une lettre du 17 avril 1319 (1). Ce ne fut pas très long, puis qu'une autre lettre du mois de mai nous fait connaître sa guérison et son arrivée à la cour de France (2). Mais il ne dut pas tout d'abord être bien accueilli, car le bruit courut un moment que le cardinal-légit avait été arrêté par ordre de Philippe V (3). Tout finit pourtant par s'arranger, après bien des tiraillements et des difficultés, dont les rapports mêmes du cardinal-légit, conservés aux Archives Nationales, donnent quelque idée. Sous ses auspices furent signés les préliminaires de la paix qui donnait à la France Lille, Douai et Orchies (4). Un mariage entre Marguerite, fille de Philippe le Long, et Louis, fils du comte de Flandre, pour lequel Gaucelin de Jean accorda au nom du pape une dispense de consanguinité, parut affermir cette paix qui ne devait pas durer (5).

Comme dans sa première mission le cardinal-légit fut chargé de diverses affaires qui le retinrent assez longtemps en France. Il travailla à réconcilier le roi et Béraud de Mercœur (6), Raoul de Presles et Jean d'Arrablay (7); il assista à l'acte d'hommage d'Edouard I^{er} au roi de France (8); il s'occupa de la réforme de l'Université d'Orléans (9); le 20 mai 1320 il présentait au roi les pièces relatives au

(1) Reg. Vat. 110, ep. 200.

(2) Coulon, n° 881.

(3) Coulon, n° 1229-30, 1244.

(4) Coulon, nos 1029, 1049, 1056.

(5) Reg. Vat. 70, ep. 754. Bulle du 24 mai 1320.

(6) Coulon, nos 905, 1058-9, 1079, 1086, 1116.

(7) Coulon, n° 1080.

(8) Coulon, n° 1134.

(9) 15 novembre 1319-26 avril 1320. Reg. Vat. 70, *Curiales*, ep. 13, 32, 52-3-4-5-8-9, 150. Reg. Aven. XIII, f° 801.

procès de la succession de Clément V, intenté à Bertrand de Goth (1); le 1^{er} juillet il était chargé d'exprimer au roi de la part de Jean XXII son étonnement que l'on n'eût encore rien fait pour réprimer les excès des Pastoureaux (2).

De nouveaux bénéfices avaient récompensé les services de Gaucelin de Jean. Déjà le 9 janvier 1319 il avait ajouté à la sacristie de Rodez les églises de Juhels et de Sauve-terre, qui en dépendaient et que tenait Guillaume Coste, devenu doyen de Toul (3). Le 5 juillet 1321, en vertu d'une expectative datant du 24 avril 1317, il obtenait le prieuré de Saint-Gervais, au diocèse de Rouen; mais, pour en prendre possession, il fallut lancer l'excommunication contre l'abbé et les moines de Fécamp, de qui dépendait ce prieuré et qui faisaient une résistance illégale (4). Enfin le 28 mai 1325 il recevait encore l'église de Stevenhite, dans le diocèse de Londres (5). Pour en finir avec ses bénéfices, disons qu'il dut recevoir encore les archidiaconés de Tours, de Montpezat (diocèse de Cahors) et d'Ostruvara (diocèse d'Arras). Nous ne savons à quel moment, mais une bulle de Benoît XII lui permet de les faire visiter par un délégué, tout en recevant les droits de procuration (6).

Il n'était que cardinal-prêtre. La mort de Vidal Dufour (de Furno) lui valut le titre d'évêque d'Albano (7). Il n'avait pas encore reçu la consécration épiscopale le 19 décembre 1327, puisqu'une bulle de cette date adressé à Gaucelin,

(1) Reg. Vat. 110, ep. 785-6.

(2) Ibid., ep. 795.

(3) Reg. Vat. 69, ep. 277.

(4) Reg. Vat. 72, ep. 996.

(5) Reg. Vat. 79, ep. 127.

(6) Reg. Vat. 121, ep. 656-1335.

(7) Le P. Eubel met la date de 1330. Baluze dit 1327 et l'on voit qu'il avait raison.

évêque élu d'Albano, lui renouvelle la dispense pour la pluralité de ses bénéfices (1).

C'est vers le même temps, suivant Baluze, qu'il fut fait grand-pénitencier. Le 2 juillet 1332 Pierre de Rams, clerc du diocèse de Cahors, est reçu comme secrétaire (*scriptor*) de la Sacrée Pénitencerie dont le cardinal a la charge (2). Gaucelin de Jean était encore grand-pénitencier sous Benoît XII (3), et sous Clément VI (4).

En 1329, le réformateur de l'Université d'Orléans était chargé avec le cardinal Pierre (des Prez, de Montpezat), évêque de Préneste, de la réformation des statuts de l'Université de Toulouse (5). Ces statuts furent publiés par l'archevêque sur l'ordre du pape (6).

Nous retrouvons le cardinal, en 1333, en Angleterre, assistant avec Pierre de Séguier, archidiaque de Meaux, à la translation d'Adam, évêque de Winchester (7). Y était-il envoyé pour cela ou pour quelque mission politique, c'est ce que nous ne savons pas. Peut-être était-il allé simplement visiter les nombreux bénéfices qu'il possédait dans ce pays. D'ordinaire il en percevait les revenus par les mains de Raymond de Péligré, son procureur, dont le frère Hugues le remplacera comme trésorier de l'église de Lichfield (8). Il assista cependant aux derniers moments du pape. (Décembre 1334).

(1) Reg. Aven. XXX, f° 125 v°.

(2) Reg. Aven. XL, f° 645 v°.

(3) Reg. Vat. 122, ep. 540.

(4) Clém. VI, *Suppl.* XI, f° 48 v°.

(5) *Histoire du Languedoc* (Privat), IX, p. 473, cf. VII, p. 530.

(6) Reg. Aven. XXXIV, f° 76 v°.

(7) *Instrumenta miscellaneorum*. Cassetta 1333.

(8) Biblioth. Nat. française. Fonds latin, mss. *Doat* 122, f° 68 et 70; quittances du cardinal à Raymond Péligré du 8 septembre 1331 et du 31 mai 1332.

Il avait, comme nous avons dit, béni en 1324 les troisièmes noces de Pierre Duèse (1).

Sous Benoît XII, dès le début du règne, il bénit le nouvel abbé de Saint-Laumer de Blois, Robert (2), que nous croyons être Robert de Jean, mais sans que rien dans la bulle ait pu nous fixer, et donna la consécration épiscopale au nouvel évêque de Lodève, Bertrand del Mas (3) (du Mas) qui était le beau-frère d'Arnaud de Via, vicomte de Villemur. Tous deux avaient reçu leur titre avant la mort de Jean XXII. Benoît XII combla d'honneurs et de bénéfices l'évêque d'Albano. Presque au lendemain de son couronnement, il lui donnait un second canonicat dans l'église de Cahors (4); et après la mort du cardinal Arnaud de Via son archidiaconé de Tours (5), auquel il ajoutait le 15 décembre 1338 l'archidiaconé de Meaux qu'avait occupé Pierre de Séguier devenu archidiaque de Montpezat (6). Malgré la dispense à l'égard de la pluralité des bénéfices, nous ne pensons pas que le cardinal ait gardé tous ceux que nous avons énumérés. Plusieurs fois nous le voyons résigner telle ou telle chose en faveur de quelqu'un de ses parents ou de ses familiers.

Il était trop âgé pour avoir de nouvelles missions (7). Il s'occupa surtout d'œuvres pies et en particulier de la fondation d'un monastère de religieuses, au pied du château

(1) Reg. Vat. 76, ep. 8; il n'y a que la rubrique de la bulle dans le Reg. Aven.

(2) Reg. Vat. 116, ep. 6.

(3) *Ibid.*, ep. 513.

(4) Abbé Vidal, *Reg. des Communes de Benoît XII*, n° 295.

(5) *Ibid.*, n° 290.

(6) Reg. Vat. 125, ep. 208.

(7) Benoît XII le chargea en 1336 de publier les nouveaux statuts des FF. Mineurs (Baluze).

des Junies. Ce fut sous Benoît XII qu'il commença cette œuvre, presque achevée au début du règne de Clément VI (1). Des religieuses dominicaines y furent installées, avec les règles et privilèges de la célèbre maison de Prouille. De nombreuses bulles de Clément VI, d'Innocent VI, d'Urban V nous racontent les péripéties de l'histoire de ce monastère, sur lequel nous ne pouvons pas insister ici. Le cardinal fut également le bienfaiteur des Frères Prêcheurs, puisque longtemps avant sa mort plusieurs de leurs chapitres provinciaux avaient voté la célébration de messes à son intention : chapitres de Saint-Girons, 1321, d'Agen, 1322, de Morlas, 1323 (2). Il fut aussi un des bienfaiteurs de la Chartreuse de Cahors, fondée par Jean XXII (3). La ville de Salviac, qui était devenue une seigneurie de sa famille, peut-être par le mariage de son neveu Philippe avec l'héritière des Gourdon de Salviac, lui devrait, à ce qu'on assure, son église et une fontaine d'une de ses places (4). Il mourut le 3 août 1348 (5), fort âgé, — puisque son père Benoît était mort en 1263, — survivant d'ailleurs de 47 ans à son frère Gisbert, de 24 à son frère Benoît III et de 10 à son frère Pierre. L'*Obituaire* des Dominicains de Cahors lui consacre un long article, très élogieux, mais où il n'est pas du tout question de sa parenté avec le pape Jean XXII, ce qu'on n'eût pas manqué de mettre, s'il avait été son neveu (6). Il avait fait son testament la même année, au

(1) Clément VI, *Suppl.* I, f° 80.

(2) Forestié et Galabert, *op. cit.*, p. 8.

(3) Lacoste, III, p. 51.

(4) *Ibid.*, p. 122.

(5) Et non le 16 mai 1349, comme met la *Gallia*. — Onophrius et Ciacconius le font mourir en 1337. — Eubel qui donne la date juste reproche injustement à Baluze la même erreur qu'à Onophrius.

(6) *Annuaire du Lot*, 1876, n° 20.

mois de février. Lacoste donne l'analyse de ce document, mais si courte qu'elle nous fait regretter de n'avoir pas l'acte tout entier. Les exécuteurs testamentaires furent les trois cardinaux Bertrand du Pouget, Pierre des Prez, Tallyrand de Périgord qui devait lui succéder comme évêque d'Albano, Gisbert de Jean, évêque de Carcassonne et Bernard Fournier, évêque d'Elne, Guillaume de Cornil, camérier du cardinal et son parent (petit-neveu); son confesseur le Fr. Galhard, O. P. et Pierre Fabri, auditeur du Sacré Palais et archidiacre de Cahors, qui devait être évêque de Marseille (1). Il fut enterré, dit l'*Obituaire*, dans l'église des Frères Prêcheurs qui devaient tant à sa famille et à lui-même, « devant l'autel majeur... là où le prêtre se tient en offrant le saint sacrifice » (2).

II. Pierre de Jean.

Aucun historien n'a su la pleine vérité sur ce personnage. On ne le connaît en général que comme évêque de Carcassonne, et on en fait un neveu du cardinal, un cousin de ses successeurs sur le siège épiscopal. Lacoste (3) nous dit même qu'il était fils de Guillaume de Jean, frère du cardinal Gaucelin, ce qui fait deux erreurs. Le P. Eubel

(1) Lacoste, III, p. 123. — Il croit que ce Pierre Fabri fut évêque de Riez en 1352; celui-ci était chantre d'Orléans, tandis que l'évêque de Marseille (1361) était bien archidiacre de Cahors. Ce nom de Fabri (Fabre, Faure) est fort commun.

(2) Lacoste dit sans preuves que le cardinal avait un palais près du portail appelé encore, de son titre d'évêque d'Albano, portail Alban. L'étymologie n'est pas sûre. Quant au palais, c'est sans doute la maison paternelle, près de l'église Saint-André.

(3) III, p. 104.

qui a très bien suivi la série de ses épiscopats, trompé par la *Gallia*, l'appelle de *Moussi* (1).

Les registres du Vatican établissent très nettement qu'il était frère de Gaucelin de Jean et par suite fils de Benoît et de Bernarde. En 1309, il obtient sur la demande de son frère, de pouvoir jouir des fruits de son bénéfice du Pertet, près de Toulouse, tout en retardant son ordination sacerdotale (2); en 1316 son frère résigne pour lui son canonicat de Cahors (3). Il faisait des études ou des cours de droit civil, ce qui lui vaut de ne pas être obligé à la résidence (4). Lacoste parle d'un professeur de Montpellier, du nom de Pierre de Jean, auteur d'un recueil de pièces concernant la différence entre Philippe le Bel et Boniface VIII (5). Ce doit être le frère du cardinal Gaucelin. Pierre avait peut-être travaillé avec l'évêque d'Avignon, Jacques Duèse, quand celui-ci préparait son rapport pour le concile de Vienne. En tout cas Jacques Duèse devenu pape se montra très généreux à son égard. Le 1^{er} juin 1318 il lui conférait un canonicat du Mans, vacant par la promotion de Louis de Clermont à l'évêché de Durham (6). Déjà Pierre de Jean était chanoine de l'église de Langres, où se trouvait comme évêque, un compatriote, Guillaume de Durfort, bientôt archevêque de Rouen, et archidiacre de Beauvais. Ce dernier bénéfice lui avait été conféré le 10 août 1317 (7). La bulle

(1) *Gallia*, VIII, col. 1634; XVI, col. 573; VI, col. 897. — Eubel, *Hierarchia*, *passim*.

(2) Clém. V. Bened. n° 4175.

(3) Reg. Vat. 65, ep. 2591.

(4) *Ibid.*, 63, ep. 88.

(5) Lacoste, III, p. 44.

(6) Reg. Aven. X, f° 233 v°. — Il résigna plus tard ce bénéfice en faveur d'un autre Quercynois, Hugues de Bos (*Bovis*) (1320).

(7) Reg. Vat. 63, ep. 48.

qui le fait chanoine du Mans spécifie qu'il est de Cahors. Le 1^{er} septembre 1318, Jean XXII lui donnait encore l'archidiaconé de Bayeux (1), et comme il ne résidait pas dans ses lointains bénéfices, sans doute retenu par ses études, le pape adressait à l'abbé de Moissac et à l'archidiacre de Paris une lettre conservatoire en sa faveur (2).

Le 27 février 1321 il est élu évêque de Meaux. La bulle dit seulement qu'il est « bien connu du pape », notaire apostolique, et archidiacre de Bayeux (3). La *Gallia* ajoute que le nouvel évêque était archidiacre de Beauvais. Il ne peut donc y avoir aucun doute; mais comme elle le nomme Pierre Jean, *alias* de Moussi (4), nos historiens locaux n'ont pas pu voir en lui un quercynois. Nous trouvons dans les registres des Comptes qu'il payait la première partie de son *commune servitium* par les mains de Pierre de Séguier (5), et la seconde par celle de Pierre Foulquier, camérier de son frère le cardinal (6). De Meaux, il fut transféré le 7 octobre 1325 à l'évêché de Viviers, où il succédait à un autre Pierre (P. de Mortemart). La *Gallia* d'Hauréau reconnaît cette translation, mais lui laisse le nom de Moussi (7). Il ne faisait d'ailleurs que passer sur ce siège, et allait le 16 août 1326 prendre possession de l'église de Bayeux où il avait été archidiacre (8). Pierre de Séguier lui servait de pro-

(1) Reg. Vat. 69, ep. 1336.

(2) *Ibid.*, ep. 828.

(3) Reg. Vat. 71, ep. 415.

(4) *Gallia*, VIII, col. 1634.

(5) Reg. Aven. XLVII (*Int. et Ex.*), f° 390.

(6) *Ibid.*, f° 503.

(7) Reg. Vat. 80, ep. 62.

(8) Tome XVI, col. 573. — Cf. Eubel, *Hierarchia*, p. 565. — Reg.

(8) Reg. Vat. 81, ep. 2375. — Pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa charge il lui était permis de lever sur son clergé un tribut modéré. 30 décembre 1326. Reg. Vat. 82, ep. 734.

cureur pour payer sa dette à la Chambre apostolique (1). Enfin le 3 janvier 1333 il revenait dans le midi occuper le siège de Carcassonne où deux de ses neveux et un autre quercynois devaient lui succéder presque sans interruption (2). Il mourut en 1338 (3).

§ 4. — LA FAMILLE DE BENOÎT III DE JEAN.
FAMILLE DE PESTILHAC.

Le frère de Gaucelin ne paraît avoir joué aucun rôle à la cour d'Avignon; peut-être était-il trop âgé pour avoir voulu changer ses habitudes; il mourut en 1324 (4), nous apprend l'*Obituaire*, qui nous donne aussi le nom de sa femme, Ricarde de Castanhier (5). Le livre municipal du *Te Igitur* le cite à la date de 1301 comme un des prud'hommes appelés au conseil de la ville de Cahors, et en 1310 comme consul (6). Il eut une famille très nombreuse: deux de ses fils furent évêques de Carcassonne.

1. PHILIPPE DE JEAN, seigneur des Junies et de Salviac (7), était entré dans la famille de Salviac sans doute par

(1) *Int. et Ex.*, tome 81, f° 13 v°. — *Pierre de Séguier*, qui paya encore pour lui, quand il fut nommé à Carcassonne, appartenait à une famille de Bôlaye (Lot), sans doute apparentée aux de Jean et aux Beraldi. Il fut archidiacre de Montpezat et évêque d'Elne.

(2) Reg. Vat. 94, ep. 230. *La Gallia*, tome XI ne le met pas à Bayeux, le confondant avec son homonyme Pierre [DE LEVIS], M. Hauréau a bien trouvé la translation de l'évêque de Viviers à Bayeux. Nous ne voyons que le P. Eubel qui ait connu la translation de Bayeux à Carcassonne, pp. 127 et 172. Ici il l'appelle « Joannis alias de Moussy ».

(3) Bulle de promotion de Gaucelin de Jean, son neveu.

(4) *Annuaire du Lot*, 1877, p. 42.

(5) *Ibid.* 1876, p. 92.

(6) *Te Igitur*, n° 328, 439.

(7) Seigneur également de Galessie, de Saint-Sever, de la Fontade. Il habitait à Cahors la maison de famille, près de Saint-André; sans doute dans la rue qui s'appelle aujourd'hui rue du portail Alban.

son mariage avec Françoise, qui est nommée avec lui dans une bulle d'indulgence *in articulo mortis* donnée par Clément VI (1). Nous le voyons, en 1329, faire hommage à l'évêque de Cahors pour la terre des Junies (2). Son histoire serait intéressante, mais elle ne se rapporte pas à l'époque de Jean XXII. Les bulles de Clément VI et Innocent VI nous font connaître de curieux détails de sa conduite à l'égard de l'évêque de Cahors dont il ravagea les terres et qui dut l'excommunier. Il fallut une enquête et une bulle du pape pour que son corps pût avoir la sépulture ecclésiastique (3).

Le testament qu'il fit en 1347 et refit en 1355 (4), l'année de sa mort, nous fait connaître plusieurs des membres de sa famille: sur quelques-uns les Registres d'Innocent VI nous donnent des détails intéressants, par exemple sur l'aîné BENOÎT IV DE JEAN, qui partagea sa politique funeste et s'en repentit (5); sur PHILIPPE II de Jean qui succéda à

C'est une simple hypothèse que nous donnons en parlant de son mariage avec *Françoise de Salviac*. C'est ainsi que nous expliquons ses droits, de coseigneur probablement, sur la terre de Salviac. Les registres du Vatican ne nous ont fourni sur cette famille que la mention d'un mariage entre noble *Pétrone*, fille de *Raymond de Salviac*, chevalier, habitant le château de Salviac, et noble *Bonafous de Calès*, damoiseau, fils de feu *Reginald de Calès*, tous les deux du diocèse de Cahors. La dispense pour le 4° degré de consanguinité est donnée afin de mettre un terme à la longue rivalité qui divisait les deux familles et qui a causé tant de maux à ces familles, à leurs parents et à leurs amis (Reg. Vat. 121, ep. 26, 10 février 1336).

(1) Reg. Aven., 85, f° 428.

(2) Lacoste, *op. cit.*, III, p. 60.

(3) Reg. Av. d'Innocent VI, XVI, f° 500.

(4) Lacoste, *op. cit.*, III, p. 150.

(5) Il avait reçu en 1352, après sa soumission, l'indulgence plénière *in articulo mortis* pour lui et sa femme Cécile (Innocent VI. Reg. Av. XVI, f° 36). — Lacoste le fait mourir en 1369.

son frère (1); JEAN DE JEAN qui fut prieur de Saint-Sernin de *Canctis* (Carcassonne) comme son oncle Gisbert; *Jeanne*, religieuse des Junies.

2. GAUCELIN DE JEAN, qui fut évêque de Carcassonne, est appelé, dans la plupart des bulles qui lui confèrent des bénéfices, fils de noble homme Benoît de Jean, chevalier, ou neveu du cardinal-évêque d'Albano. Il fut d'abord chanoine de Dublin, nous ne savons quand. Il porte ce titre lorsque en 1322 le pape lui confère le canonicat de Cahors qui avait appartenu à son oncle Pierre de Jean, élu évêque de Meaux (2). Le 8 mars 1323 il recevait un troisième canonicat, celui-ci dans l'église de Coutances (3). L'année suivante son oncle le cardinal résignait en sa faveur le prieuré de Cénac (Sarlat), comme récompense de ses services (4), et lui obtenait, afin de le garder près de lui, de pouvoir jouir de ses bénéfices sans résider (5). En 1334 il était chanoine de l'église de Paris, succédant à Pierre de Via, élu évêque d'Albi, et vers le même temps nous le trouvons encore chanoine d'Auxerre. Toutes ces faveurs attiraient l'attention sur lui: aussi ne sommes-nous pas surpris qu'il ait obtenu deux voix lors de l'élection du successeur de Pierre de Via sur le siège d'Albi (6); et que Benoît XII ait répondu aux vœux unanimes en l'appelant le 22 mai 1338 à remplacer son oncle Pierre de Jean à Carcassonne (7).

(1) Lacoste, III, p. 202.

(2) Reg. Vat. 72, ep. 803.

(3) Reg. Aven., XIX, f° 479.

(4) Ibid. XXI, f° 106.

(5) Ibid. XXII, f° 118 v°; XXVIII, f° 245 r° (années 1327, 1333, 1335).

(6) Reg. Vat. 123, ep. 21. — Il a dans cette bulle les titres de chapelain et notaire du pape.

(7) Reg. Vat. 126, ep. 139, 163.

Il avait quelque temps auparavant ajouté à ses autres titres celui d'archidiacre de Cahors (1). Gaucelin n'avait pas encore les trente ans requis par le droit canon et n'était même que sous-diacre. Benoît XII lui donna les dispenses nécessaires. L'évêque de Carcassonne avait pour vicaire-général, sous Clément VI, son parent Roger de Combalon (2), sacriste de l'église de Cahors et plus tard archidiacre de Montpezat (3). Il mourut en 1347 (4), à la cour d'Avignon, et c'est pour cela que ses meubles furent acquis par la *Chambre apostolique*: ses livres passèrent dans la Bibliothèque des papes (5).

3. GISBERT DE JEAN, son frère et son successeur à Carcassonne n'est nommé qu'une fois, à notre connaissance, dans les Registres de Jean XXII. Le 1^{er} mai 1334, il est pourvu d'un canonicat en l'église du Puy (6). La bulle nous apprend qu'il était en ce moment en procès au sujet de l'église Saint-Sernin de *Canctis*, au diocèse de Carcassonne, que son oncle Pierre lui avait fait obtenir, et qui fut ensuite donné à son neveu Jean (7). Il reçut le 10 juillet 1335 le prieuré de Mechmont que laissait vacant la promotion de Pierre de Via (8), et qu'avait eu avant celui-ci un parent de Gisbert, *Raymond de Jean* (9). Le 2 novembre 1342 il

(1) Reg. Aven., XLIV, f° 305 r°. — Ce n'est pas Benoît XII, c'est Jean XXII qui lui avait conféré ce bénéfice où il succédait à Etienne de Diosido.

(2) *Gallia*, VI, col. 898.

(3) Cl. VI. *Suppl.* X, f° 119.

(4) Notons que l'*Histoire du Languedoc*, citée par MM. Forestié et Galabert (*op. cit.*), le dit natif de Cahors et originaire de Dijon!! page 57.

(5) Ehrlé, *Biblioth. Aven.*, p. 236, n° XXIX.

(6) Reg. Vat. 107, ep. 241.

(7) Cl. VI. *Suppl.* X, f° 119.

(8) Abbé Vidal, *Regesta Bened. XII, Litt. communes*, n° 201.

(9) Reg. Vat. 64, ep. 1204.

était fait archidiacre de Montpezat à la place de Pierre Séguier, élu évêque d'Elne (1) et le 23 mars 1347 il succédait à son frère Gaucelin (2). Il fut un des exécuteurs testamentaires de son oncle le cardinal, et s'occupa en particulier de réaliser ses intentions au sujet du Monastère des Junies (3).

4. BERTRAND DE JEAN qui fit hommage à l'évêque de Cahors avec son frère Philippe en 1329, eut un fils, PIERRE de Jean, signalé dans l'*Obituaire* comme cousin de Benoit IV qui fonde pour lui un obit de 20 sous de rente (4). Est-ce le même Pierre qui fut le premier prieur de la collégiale Saint-Rémy d'Avignon, fondée par Jean XXII? (5). Celui-là fut vicaire de Pierre Roger dans son officialité d'Elne et son archidiaconé de Vallespir, avant que Pierre Roger fût devenu pape sous le nom de Clément VI. Il fut récompensé par un canonicat dans l'église cathédrale d'Elne (6), et par la charge de collecteur des décimes dans la province. Il mourut à Avignon, et, en vertu du droit de *spolia*, sa bibliothèque fut unie à celle des papes (7).

5. BARANE de Jean, sœur des précédents est nommée dans le testament de Philippe de Jean comme femme de Sicard de Jean (ou Giscard) dont nous parlerons un peu plus loin.

6. BERTRANDE de Jean, nommée dans le même testament, comme sœur de Philippe et femme de *Bertrand de Pes-*

(1) Clem. VI. Reg. Av., t. I, f° 285. — Il lui avait également succédé comme prieur de Réalville (*Collector.* 73, f° 36 v°).

(2) Reg. Vat., 177, ep. 72.

(3) Innocent VI. Reg. Av., tom. V (an. 1^{er}), f° 101 et tom. X (an. 2), f° 492.

(4) *Annuaire du Lot*, 1877, p. 38.

(5) Reg. Vat. 116, ep. 856.

(6) Reg. Aven., 66, f° 211 v°.

(7) Ehrlé, *op. cit.*, p. 206, n° XI.

tilhac (1). Ce seigneur joua le même rôle, dans la guerre de Cent ans, que son beau-frère et son neveu, c'est-à-dire qu'il se mit dans le parti anglais, par haine de l'évêque Bertrand de Cardaillac. Nous n'avons trouvé que quelques noms des petits neveux de Gaucelin de Jean dans cette famille, et nous n'avons la certitude de leur parenté que pour deux ou trois. *Amalvin de Pestilhac*; le cardinal de Jean a demandé pour lui et obtenu en mai 1321 un canonicat dans l'église d'Evreux (2); Amalvin reçoit de plus en avril 1325 l'expectative d'un autre bénéfice au diocèse de Périgueux (3). A la même date, *Raymond-Bertrand de Pestilhac*, en obtenait autant sur les bénéfices de l'évêque ou du chapitre de Cahors (4). En 1329 *Gasbert de Pestilhac*, moine de Moissac, recevait également une grâce expectative d'un bénéfice dépendant de l'abbaye (5). Sous Clément VI *Guillaume de Pestilhac*, spécifié neveu (c'est-à-dire petit-neveu), du cardinal Gaucelin de Jean, obtenait en novembre 1342 le prieuré de Bovila (Cahors), sans charge d'âmes, que laissait vacant la consécration de Pierre de Séguier, évêque d'Elne (6). La même année, *Raymond-Bernard* (peut-être faut-il lire R.-Bertrand) est privé à cause de ses crimes de son prieuré de Montflanquin (Agen) (7). En 1345

(1) Pestilhac (commune de Montcabrier) ancien archiprêtre du diocèse de Cahors. Le château fut longtemps occupé par une famille puissante. On trouve entre 1225 et 1250 un *Bonafous de Pestilhac* doyen de Souillac. Pons de P. fut abbé de Clairac en 1258; Bernard Gausbert, abbé d'Eysse, en 1310; Agdemonde fut abbesse de Fontgautier en 1318.

(2) Reg. Av. XV, f° 120 v°.

(3) Ibid. XXII, f° 445 r°.

(4) Ibid., f° 416.

(5) Ibid., XXXII, f° 326.

(6) Ibid., 57, f° 2.

(7) Ibid., f° 103.

Gaston de Pestilhac, neveu (petit-neveu) du cardinal, était subrogé à tous les droits de feu Raymond de Lamothe sur un bénéfice ecclésiastique, dit Sabirous (Agen), pour lequel ce dernier avait été en litige avec Séguin de Balène. Gaston était religieux au monastère d'Eysse (1).

§ 5. — UN AUTRE FRÈRE DU CARDINAL.

Gisbert de Jean. — Les Cornil. — Les Bonafous.

1. La nature de la parenté de GISEBERT DE JEAN avec le cardinal nous est démontrée par une bulle où *Guillaume de Cornil*, son petit-fils, est appelé *nepos*, ce qui signifie évidemment ici *petit-neveu*, de Gaucelin, évêque d'Albano. Les notes de M. Esquieu sont encore ici d'accord avec les Registres du Vatican. Voici ce que nous trouvons dans Lacoste sur Gisbert de Jean. En 1281 il échangeait avec l'évêque de Cahors, *Raymond de Cornil*, dont sa fille avait épousé le neveu, ses terres de Niaudon, Lagardelle, etc., pour le château de Laroque del Pont (près Mercuès), et des dîmes à Caillac, etc. (2). Il est cité comme chevalier en 1286 dans l'acte d'accord entre l'évêque et les consuls (3); et signe comme tel dans le testament fait en 1289 à Mercuès par l'évêque de Cahors (4). Il mourut en 1301 (5), d'après l'*Obituaire* des Dominicains qui nous fait connaître aussi le nom de ses filles et de ses gendres, et fut enseveli dans le

(1) *Ibid.*, 83, f° 94.

(2) Lacoste, *op. cit.*, II, p. 349.

(3) P. 365.

(4) P. 382.

(5) Après le 18 novembre, car à cette date il est signalé dans un arrêt du parlement. — *Boutaric*, n° 3118. — La date de sa mort et son titre de chevalier montrent bien qu'il était l'aîné.

tombeau de la *Joanie* (1). Il légua au couvent des FF. PP. une rente annuelle de 6 livres caorsines.

2. JEANNE DE JEAN épousa *Raymond de Cornil* (2). Elle était veuve au moment de la mort de son père (3). Les Cornil sont originaires du Limousin, mais une branche était depuis longtemps installée au château de Creysse où d'après Lacoste était né l'évêque Raymond (4). Raymond et Jeanne eurent entre autres enfants *Pierre de Cornil*, qui hommageait en 1330 à l'évêque de Cahors, pour le château de Laroque del Pont (5), *Gisbert de Cornil* que le cardinal Gaucelin garda auprès de lui et à qui il fit donner en 1323 un canonicat avec prébende dans l'église N.-D. de Villemaur, au diocèse de Troyes (6), et en 1332, l'église quercynoise de la Bastide du Hautmont (7); (il est appelé toujours *consanguineus* du cardinal); *Guillaume* ou *Guillaumon de Cornil* servait en 1333 de procureur à son frère Giobert pour résigner son canonicat de Villemaur (8). Il obtenait en juillet 1334 un bénéfice semblable dans l'église Saint-Laurent de Vastino (Bourges) (9), auquel Benoît XII ajoutait au mois d'octobre de l'année suivante l'église de Saint-Martin de Limeuil (Périgueux), à la place de celle de Lunel (diocèse de Cahors) (10). Dans cette bulle il est qualifié de *nepos* (petit-neveu). Il fut un des exécuteurs testamentaires de son grand-oncle.

(1) *Ann. du Lot*, 1876, p. 75.

(2) Lacoste, II, p. 349.

(3) *Obituaire*.

(4) Lacoste, II, p. 348, 382.

(5) *Ibid.*, III, p. 62.

(6) Reg. Aven. XX, f° 320 v°.

(7) *Ibid.*, XLIII, f° 414 v°.

(8) *Instr. miscellan.*, cassette de 1333, n° 23.

(9) Reg. Av., XLV, f° 382.

(10) Vidal, *op. cit.*, n° 253.

Les Registres de Jean XXII nous citent aussi un *Hugues de Cornil*, qui eut l'expectative d'un bénéfice à la disposition de l'évêque (1); il reçut le prieuré de Pradines; [Ce prieuré était vacant par sa mort le 28 février 1328 (2)]; *Olivier de Cornil*, qui pour jouir du prieuré de Friac (Cahors), dépendant du monastère de Beaulieu (Limoges) est transféré de Sarlat à Beaulieu; mais nous ne sommes pas sûrs que ceux-ci soient des parents de la famille de Jean (3). Les bulles ne le disent pas.

3. *AYMERIGUE DE JEAN* avait épousé *Amalvin de Bonafous*. Les Dominicains de Cahors n'avaient pas à se louer de lui, car sous prétexte qu'il leur aurait fourni du blé, il refusait d'acquitter au nom de sa femme sa quote-part de la rente de 6 livres léguée par son beau-père (4). *Amalvin de Bonafous* appartenait à la famille de Pestilhac (5), dont une autre branche s'était aussi alliée aux de Jean, comme nous l'avons dit. Voici quelques noms: *Pierre Bonafous*, clerc du cardinal, chanoine de Saint-Ours, au diocèse de Bourges, obtient un second canonicat à Angoulême, en 1316 (6); *Veziar de Bonafous*, infirmier du monastère de Souillac, obtient en 1324 le prieuré de *Scuria*, au diocèse d'Albi: sa charge est donnée à Bertrand de Rampoux (7); *Garin de Bonafous*, moine de Moissac, a le 12 avril 1325 une grâce expectative de bénéfice à la disposition de l'abbaye (8);

(1) Reg. Av. XXI, f° 184, date 1323.

(2) Collect. 70, f° 66 v°.

(3) Reg. Av. XXIII, f° 456.

(4) *Annuaire du Lot*, 1876, p. 76.

(5) Lac, II, pp. 182, 249, 393. On trouve même en 1238 un *Amalvin de Bonafous*.

(6) Reg. Vat. 63, ep. 86.

(7) Reg. Aven. XX, f. 489.

(8) Ibid. XXIII, f. 534.

noble *Bertrand de Bonafous*, recteur de Semblançay (Orléans) en 1316, très nettement indiqué comme petit-neveu du cardinal, est fait en 1335 chanoine de Saint-Caprais (Agen) (1), et la même année *Amalvin de Bonafous*, docteur en décrets et auditeur des causes du cardinal Bertrand de Montfauvé, et reçoit l'expectative d'un bénéfice à la disposition de l'abbé d'Aniane, où il a pris l'habit religieux (2). *Itier de Bonafous*, prieur claustral de Saint-Victor de Marseille, où Guillaume de Cardaillac était abbé, reçoit un prieuré dépendant de l'abbaye en 1327 (3).

§ 6. — AUTRES PARENTS DU CARDINAL.

Parmi les parents (*consanguinei*) du cardinal Gaucelin de Jean, nous trouvons encore, dans les Archives du Vatican:

HUGUES DE JEAN, dit de Burguières, dont le fils *JEAN* est appelé cousin du cardinal dans une bulle qui lui donne une expectative de canonicat dans la collégiale de S'-Etienne du Tescon (1335) (4). Benoît XII le nomme ensuite chanoine de Lectoure à la place de Ratier devenu évêque de Vaison (5).

C'est sans doute encore un parent du cardinal que cet autre *HUGUES DE JEAN*, curé de Lherm, dans les environs des Junies. Il avait été curé de Payrinhac, près Gourdon, et avait échangé en 1326 cette paroisse contre celle de Carlissac (6), dans le diocèse de Carcassonne, où il était

(1) Abbé Vidal, *op. cit.*, n° 401. Il fut, comme chanoine de Paris, exécuteur de bulles nombreuses concernant des quercynois.

(2) Ibid., n° 1099.

(3) Reg. Vat. 84, ep. 2369.

(4) Abbé Vidal, *op. cit.*, n° 976.

(5) Reg. Vat. 123, ep. 66.

(6) *Collector.*, 70, f. 38 v°.

déjà chanoine de Montréal (1), et où nous avons vu trois évêques de la famille de Jean. Il reçut plus tard l'archidiaconé de Brivazac (Limoges), mais garda en même temps l'église de Lherm (2).

De même PIERRE DE JEAN, fils de GUILLAUME, damoiseau, que Clément VI nomme, sur la demande de son père, chanoine de Cahors (3), et qui fut familier et *cubiculaire* du cardinal. Celui-ci lui fit donner quelque temps avant sa mort un canonicat dans l'église cathédrale de Mirepois (4) (1343).

Nous trouvons signalés d'autres parents du cardinal qui ne portent pas le nom de Jean. Nous les énonçons brièvement, la plupart n'étant indiqués comme parents que dans les registres des successeurs de Clément VI.

Famille HAUTERIVE: *Sicard de Hauterive*, frère de *Barasc de Hauterive*, mari d'une nièce du cardinal Gaucelin, reçoit *motu proprio* de Clément VI une grâce expectative de bénéfice au diocèse de Toulouse (5).

Famille BERALDI: *Pierre Beraldi*, qui fut évêque d'Agde, est indiqué aussi comme consanguin du cardinal. Nous le retrouverons dans un autre chapitre.

Famille D'ANTÉJAC: *Hugue d'Antéjac*, consanguin et familier de Gaucelin, évêque d'Albano, reçoit le prieuré de Saint-Geniès que laisse vacant la consécration de Pierre de Via, évêque d'Albi (6).

(1) Dès 1324. Reg. Aven. XXI, f. 209.

(2) Reg. Vat. 107, ep. 216, et Reg. Aven., XXIV, f. 396.

(3) Clément VI, *Suppl.* 1, f. 49 bis. — Ce Guillaume signe en 1359 une quittance au trésorier des guerres du roi de France comme écuyer. — Archives du Lot, F, 114.

(4) Clém. VI, *Suppl.* 15, f. 70 v°.

(5) *Ibid.*, I, f. 9.

(6) Abbé Vidal, *op. cit.*, n° 221.

Famille LAMOTHE: *Benoît de la Mothe*, consanguin du cardinal, reçoit en 1333 le prieuré de Darrien (Saintes) que laisse vacant la mort du cadurcien Aymeric Hélye (1); un autre cousin, *Bertrand*, est fait chanoine de la collégiale du Tescou (2) (1319).

Famille BODIN (du Périgord?): *Ithier Bodin* reçoit le prieuré rural de Boutaric (Sarlat) (3); *Etienne*, un canonicat dans l'église cathédrale d'Angoulême (4).

Famille DE RICARD: Gaucelin de Jean, évêque de Carcassonne, demande lui-même pour son parent consanguin, *Raymond de Ricard*, un prieuré que feu Hugue d'Engolême, ancien évêque de Carpentras, avait eu dans ce diocèse (5).

Famille DE COMBALON. Nous avons déjà eu l'occasion de citer le nom de *Roger de Combalon* qui fut le vicaire général de Gaucelin de Jean et eut, entre autres bénéfices, l'archidiaconé de Montpezat; il est très souvent cité comme exécuteur de bulles de Clément VI. Dans celles qui lui confèrent des faveurs, il est toujours appelé *consanguineus* de Gaucelin, évêque d'Albano. Dans la bulle qui le nomme chanoine sacristain de l'église de Cahors, il est dit fils d'un parent consanguin (6).

Famille DE LAPEYRIÈRE, qu'il ne faut pas confondre avec la famille de Lapérarède, dont il sera question plus loin. *Pierre de Lapeyrière* (Peyreria), cousin (*consanguineus*) du

(1) Reg. Aven. XLIII, f. 78 v°.

(2) Reg. Av. XI, f. 497 v°.

(3) Reg. Aven. XXX, f. 55. — Il est dit fils de Ramnulpho Bodin, de Périgueux (1323).

(4) Abbé Vidal, *op. cit.*, n° 299. — Un *Arnaud Bodin*, de Trébaix (Lot), est chapelain en 1343 de Bertrand de Saint-Geniès, patriarche d'Aquilée.

(5) Clément VI, *Suppl.* 13, f. 79.

(6) 1335. Abbé Vidal, n° 200.

cardinal Gaucelin, est nommé en 1318 chanoine d'Avranches (1). Il y a un autre *Pierre* parmi les écuyers du pape (2). Le premier fut chanoine du Mans, recteur des églises l'une à l'autre unies de Saint-Caprais et de Saint-Etienne-des-Landes (3). Nous pensons qu'il s'agit d'une famille de Cahors, souvent nommée dans le *Te Igitur*, et originaire de Belfort (Lot) (4).

Enfin nous trouvons un *Bernard Barravi* (Barrau), clerc du diocèse de Cahors, également apparenté au cardinal (*consanguineus*), qui reçoit une grâce expectative de bénéfice à la disposition de l'abbé ou du couvent de Saint-Jean-d'Angély (5).

On a vu au cours de cet article les familles de Cornil, de Bonafous, de Pestilhac. Il nous reste à dire un mot de quelques personnages, du nom de de Jean, pour lesquels nous n'avons trouvé aucune parenté spécifiée avec telle ou telle branche, mais qui sont de la même famille.

ARTICLE 3.

Autres groupes de la famille de Jean.

SICARD DE JEAN, peut-être beau-frère de Philippe de Jean, sollicite en 1342 pour son fils GAUCELIN; ou plutôt c'est Pierre Beraldi, évêque d'Agde, qui demande pour ce jeune

(1) Reg. Aven. X, f. 438 v°.

(2) *Intr. et Exit.*, 16; 1^{re} année de Jean XXII.

(3) Reg. Aven. VI, f. 239. — Comme chanoine du Mans il est exécuteur d'une bulle en 1328. — Reg. Aven. XXX, f. 331 v°.

(4) *Te Igitur*, op. cit. (nos 255, 439...). — *Bernard de Lapeyrière* fut moine de Moissac. *Jean*, son frère, clerc de Cahors, obtient avec lui une expectative de bénéfice dépendant de Moissac (Reg. Vat. 65, ep. 2622-3).

(5) Vidal, op. cit., n° 1145.

clerc le canonat et la prébende résignés par lui dans le diocèse d'Arras (1). Lacoste nous dit qu'un Sicard de Jean fut fait chevalier en 1335 (2); il est nommé dans le testament de Philippe de Jean qui le prie de vouloir bien régler ses comptes (3). D'après l'*Obituaire* des Dominicains, il serait le fils de *Pierre de Jean*, frère du chanoine de Cahors, Benoît de Jean; le petit-fils de *Jacques de Jean*, fils lui-même d'un autre *Pierre* (4). Comme on voit par cette généalogie, c'est toute une branche différente des deux autres, quoique sans doute apparentée; elle avait chez les Frères Prêcheurs un tombeau spécial, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

A ce groupe appartiennent vraisemblablement trois chanoines de Cahors, deux du nom de Benoît, et un troisième appelé Guillaume. L'*Obituaire* ne parle pas de ce dernier, mais les Archives du Vatican le disent un oncle de Benoît de Jean.

1° BENOÎT DE JEAN, que nous croyons frère de Pierre de Jean (5), mais plus jeune que lui, succéda, le 1^{er} novembre 1326, comme chanoine de Cahors, à Raymond Benier (6). La bulle ne spécifie rien du tout. Nous savons seulement que des difficultés au sujet de ce bénéfice nécessitèrent une seconde bulle (7). Il ne résidait pas, occupé qu'il était à des études de droit. Le pape lui donna encore en octobre 1329 les dîmes de Savignac (Agen), vacantes par la mort de Béraud de Savignac, parent de Clément V (8),

(1) Clément VI, *Suppl.* 1, f. 47.

(2) Lacoste, op. cit., II, p. 451.

(3) *Ibid.*, III, p. 159.

(4) *Annuaire du Lot*, 1876, pp. 77, 78, 79, 90.

(5) *Ibid.*, p. 77.

(6) Reg. Vat. 82, ep. 313.

(7) Reg. Aven. XXVIII, f. 191.

(8) *Ibid.* XXXV, f. 50.

et en septembre 1333 le prieuré de Malleville (Rodez) (1). Il fut chargé en 1340 avec Guillaume d'Othon, chanoine de Cahors comme lui, ancien vicaire général de Guillaume de Labroue, d'une enquête sur les faits reprochés aux moines et aux hommes du prieur de Catus par Hugues de Sabanac, seigneur de Salvezou, qui se plaignait d'empiètements et de dommages sur ses terres, et même de violences contre sa demeure (2).

2° GUILLAUME DE JEAN, sans doute frère du précédent, était chanoine de Cahors et de Bazas. Il résigna ce dernier bénéfice en 1321 pour son neveu Benoît (3).

3° BENOÎT DE JEAN, frère de Sicard de Jean, d'après les données de l'*Obituaire*, recevait la même année le canoniat de Bazas, résigné par son oncle, et un canoniat dans l'église de Beauvais qu'avait eu Pierre de Jean, fait évêque de Meaux (4). En 1324 le pape lui donnait encore l'église de Caussade que laissait vacante la mort de Barthélemy des Arques; il est appelé dans cette bulle Benoît de Jean de Cahors (5), pour le distinguer sans doute de la branche des Junies et de celle de Saint-Projet. L'évêque de Bazas est un des exécuteurs, ce qui prouve bien qu'il s'agit de notre personnage. Il dut permuter plus tard le canoniat de Beauvais contre celui de Reims, car nous le voyons dès 1335 qualifié du titre de chanoine de Reims et de Bazas dans des bulles dont il est l'exécuteur (6). Enfin en 1343 un

(1) Reg. Aven. XLV, f. 83.

(2) Reg. Vat. 128, ep. 200.

(3) Reg. Aven. XVI. — Nous voyons en 1347 le cardinal demander pour Guillaume de Jean, fils de feu Jacques de Jean, le prieuré de Bénas, près Lafrançaise (Cahors); le pape accorde à la place le prieuré de Hauterive (Montauban). — Cf. Clément VI, *Suppl.* 13, f. 40.

(4) Reg. Vat. 72, ep. 830.

(5) Reg. Vat. 84, ep. 2696. — Reg. Aven. XXII, f. 87.

(6) Cf. abbé Vidal, *op. cit.*, n° 55.

motu proprio de Clément VI lui conférait à Cahors le canoniat de Guillaume d'Othon (1).

Nous ne pouvons pas ne pas nommer RAYMOND DE JEAN qui était déjà chanoine de Cahors sous Nicolas IV (2), qui fut vicaire capitulaire en 1293 (3), prieur de Mechmont (Lot) (4), chapelain de Clément V et archidiacre de Cahors, dès 1311 (5). Il mourut en 1318 (6); cette date nous a intrigué parce que nous avons trouvé un arrêt du Parlement du 12 décembre 1318 donnant l'ordre au sénéchal de faire une enquête sur l'assassinat de Raymond de Jean, curé de Malause (Cahors), par Bertrand de Durfort et Auger de Saint-Pierre de La Val (7). Il nous paraît difficile pourtant qu'on n'eût pas fait mention de son titre d'archidiacre.

D'ailleurs un autre *Raymond de Jean*, recteur de S^t-Crépin (Cahors), qui reçoit en 1316 une expectative de bénéfice dans le diocèse de Limoges (8), avait bien pu obtenir la cure de Malause. La coïncidence reste curieuse.

Un troisième RAYMOND DE JEAN, celui-ci laïque, est nommé dans les registres de Clément V, comme un familier du pape. Il était le père de BERNARD DE JEAN, chanoine de Narbonne, à qui le pape donne une expectative au diocèse de Toulouse (9). Dans les mêmes registres il est question d'un *Pierre de Jean*, aumônier ou distributeur des aumônes

(1) Clém. VI, *Suppl.* 3, f. 131.

(2) Langlois, *Reg. Nicol. IV*, n° 2281.

(3) Lacoste, II, p. 413.

(4) Reg. Vat. 69, ep. 1204.

(5) Clément V, *Bened.*, n° 7429.

(6) Cf. Reg. Vat. 69, ep. 1120.

(7) Boutaric, *Arrêts du Parlement*, n° 5593.

(8) Reg. Vat. 65, ep. 2996.

(9) Clém. V, *Bened.*, n° 6687.

du pape. Il était mort vers 1313 et fut remplacé par Pierre de Via (1).

Enfin nous trouvons en Portugal et en Espagne d'autres personnages qui peuvent être d'origine quercynoise: *Etienne de Jean*, familier et chapelain, du cardinal Bernard du Jarre de Sainte-Livrade (du titre de Sainte-Agathe), doyen de Souillac (Cahors), reçoit une expectative au diocèse de Lisbonne, au lendemain du couronnement de Jean XXII (2). Le même jour *André de Jean* est fait chanoine dans cette église de Coïmbre qui vit tant de quercynois (3). Celui-ci est dit neveu de *Guillaume Accursi*, auditeur du Palais Apostolique, mort vers 1313 chanoine sacristain de la cathédrale de Cahors (4). Mais nous n'oserions pas aller plus loin. Nous avons trouvé en effet en Espagne et en Portugal des personnages du nom de *Johannis* qui sûrement n'étaient pas des nôtres. Comme nous l'avons dit en commençant ce long chapitre, ce nom offre trop peu de relief, pour qu'on puisse conclure sur un seul argument, et nous aurions peur d'être légèrement ridicule en voulant trouver des quercynois partout.

(1) *Ibid.*, n° 8246.

(2) Reg. Vat. 63, ep. 63. — Un quercynois, Guillaume de Saint-Géry était collecteur du décime à Lisbonne. — Etienne de Jean reçut le même année la prévôté de l'église Sainte-Croix-de-Coïmbre. Reg. Aven. V, f° 400.

(3) Reg. Vat. 63, ep. 62.

(4) Clément V Bened., n° 9333. — André de Jean fut remplacé par un quercynois, Gaubert de Vayrac, recteur de Cavagoac, près Vayrac (Cahors). Clém. VI, *Suppl.* 8, f° 22.

CHAPITRE V°.

Familles La Pérarède, de Roset, du Pouget, etc.

Dom Malvezin (1), dans son *Histoire de la Chartreuse de Cahors* et Lacoste, après lui (2), sans doute d'après lui, nous disent que la 3^{ème} fille d'Arnaud Duèse épousa un cadet de la maison de la Pérarède, appelé du Pouget, d'un fief que possédait sa famille aux environs de Castelnau Montriatier. Aucune référence n'accompagne cette affirmation, et nous n'avons pas ici, comme dans le chapitre précédent, la ressource du témoignage de Dominici qui possédait la copie de l'acte de mariage de Marguerite Duèse avec Bertrand de Jean. Cependant nous croyons qu'une sœur de Jean XXII, la 3^e ou la 4^e, peu importe, avait épousé un membre de la famille de la Pérarède. Le rôle joué par cette famille à la cour de Jean XXII, les faveurs dont elle fut comblée par lui, le nombre des évêques qu'il choisit dans son sein, tout démontre une parenté assez rapprochée. En revanche nous ne croyons pas, comme nous le dirons, tout à l'heure, que le cardinal Bertrand du Pouget, apparenté aux Lapérarède, fût le neveu de Jean XXII (3).

(1) Manuscrit appartenant au grand séminaire de Cahors. Le chapitre sixième du livre XII est la vie du cardinal Bertrand du Pouget, dédiée à Madame de Savignac, abbesse de Saint-Marcel-du-Pouget.

(2) Lacoste, *op. cit.*, II, p. 475 et note. A peu près tous les renseignements que nous empruntons à cet auteur sur les familles de la Pérarède et de Roset sont tirés de cette page. (Notes).

(3) Le nom même de cette famille a donné lieu à de nombreuses erreurs: il a été orthographié de façons très diverses, et même dans une forme abrégée qui complète la confusion. On trouve dans les registres du Vatican les formes *Ferayreda*, *Peraircida*, *Peraiweda*, *Peirereda*, *Peyrareda*, toujours précédées de l'article, et la forme abrégée,

Qu'est-ce au juste que cette famille? Lacoste, s'appuyant sur les manuscrits de l'abbé Lavayssière qui avait réuni des documents pour un *Nobiliaire* du Quercy, nous dit que cette maison est la même que celle des Roset de Flaunhac. Nous pensons qu'il faut dire: les Roset sont une branche des Lapérarède. En effet, si nous en croyons M. Limayrac, dans son *Histoire d'une baronnie* (1) (Castelnau-Montratier), la famille de La Pérarède aurait été investie dès 960 par Aymeric de Castelnau du fief de Boisse, et dès l'an 1000,

celle-ci sans article, de *Pireto* qu'on a traduite en français par *Pirét*, *Piré* et quelquefois même du *Périer*. La grosse difficulté vient surtout de cette forme abrégée dans laquelle Baluze voyait une altération de *Poiét* (Pouget). Il ne faut pas oublier que les copistes ne sont pas des imprimeurs et qu'il leur était encore plus facile qu'à ceux-ci de dénaturer l'orthographe des noms, surtout quand il s'agissait de les traduire en latin. — Nous pourrions donner de multiples exemples de cette altération, soit pour des noms de familles, soit pour des noms de pays. — Nous expliquons tout simplement l'abréviation du mot *La Perareda* par l'omission du signe abrégatif de la syllabe initiale *per*. Nous avons trouvé dans un parchemin, communiqué complaisamment par M. Greil, de Cahors, le même personnage appelé *Pierre de la Perareda* et *Pierre de la Peda* (*Pereda*, car il y avait le signe abrégatif). — Cette forme *La Perède*, plus commode que l'autre, se trouve concurremment avec elle jusqu'au XVI^e siècle. Elle pouvait assez facilement se traduire en latin par la forme *Pireto*. Il est sûr que l'on ne trouve de *Pirét*, dans les documents en français, que très tard, et par influence évidente du latin. Quant à l'identité des deux formes elle est attestée de façon absolue par les documents les plus sérieux. Pierre, évêque de Mirepois, est appelée indifféremment de *Pireto* ou de *la Perareda*; de même Arnaud-Bernard, qui fut archevêque d'Aix. Nous emploierons toujours dans cet article la forme *la Pérarède*.

(1) Cahors, Girma 1885. — Il est regrettable que l'auteur, au lieu de longues dissertations à peu près inutiles, n'ait pas davantage appuyé de documents ses affirmations. Il s'appuie trop exclusivement sur l'*Inventaire des Titres de la Baronnie*, excellent travail du XVIII^e siècle en deux volumes, mais qui ne peut pas dispenser de recourir aux pièces. Nous avons pu avoir communication non seulement de l'*Inventaire*, mais aussi de quelques documents, grâce à l'obligeance du savant curé doyen de Castelnau-Montratier, M. l'abbé Dousset, qui est devenu le dépositaire de ces Archives. Nous profitons de cette occasion pour le remercier de son aimable hospitalité, si peu banale, et de la bonne grâce qu'il a mise à dépouiller pour nous plusieurs de ces documents qu'il connaît mieux que personne.

on la trouve installée dans les environs, à Flaunhac (1). Un fils de Pierre de Lapérarède est appelé Arnaud de Roset, et reçoit avec un autre le fief de Roset. Les Lapérarède et Pouget, mais les deux s'unirent par alliance avec les du Pouget, mais les deux familles pouvaient être déjà parentes, puisque les Roset, nous le verrons, sont dits cousins (*consanguinei*) du cardinal. Dans ce cas nous admettrions volontiers que le grand-père de Bertrand de Pouget pouvait être un Lapérarède. Les descendants de la famille du Pouget reconnaissent bien la parenté avec les Lapérarède, mais, ignorent celle qu'ils ont avec les Roset. Dans le doute où nous sommes, mais convaincus d'une parenté assez étroite entre ces diverses familles et le pape, nous pensons rester dans notre cadre en disant quelque chose des Lapérarède, des Roset et des du Pouget.

ARTICLE PREMIER.

Branche des Lapérarède.

La Pérarède était le nom d'un château, situé entre Boisse et Flaunhac; il en reste encore aujourd'hui quelques débris sous le nom de *La Tour d'Estienne* (2), que M. Limayrac attribue, on ne sait pourquoi, aux Templiers. Elles dominent la vallée de la Barguelonne; de là on peut voir le château

geance du savant curé doyen de Castelnau-Montratier, M. l'abbé Dousset, qui est devenu le dépositaire de ces Archives. Nous profitons de cette occasion pour le remercier de son aimable hospitalité, si peu banale, et de la bonne grâce qu'il a mise à dépouiller pour nous plusieurs de ces documents qu'il connaît mieux que personne.

(1) Limayrac, *op. cit.*, p. 360.

(2) C'est ce que nous apprend précisément l'*Inventaire des Titres de la baronnie*, dans une table des noms de lieux. — *La Pérarède* ou *la Tour d'Estienne*, y est-il dit.

de Boisse, sur le plateau opposé. Au XIII^e siècle les Laperarède habitaient Flaunhac; au XIV^e siècle une branche habitait le château de Boisse. C'est tout ce que nous pouvons conclure avec certitude des données contradictoires et souvent faussées du livre de M. Limayrac, au chapitre des fiefs de la baronnie.

En mars 1240 PIERRE ROSET DE LA PÉRARÈDE, fils d'Arnaud, achète (1) dans la paroisse de Flaunhac la terre de Volvé, avec sa juridiction. En 1250, il fait un arrangement avec Bertrand del Pojet (2). Il fait son testament le 30 novembre 1257 (3). Nous voyons par cette pièce qu'il avait

(1) *Gerard de la Perarède*, clerc de Cahors, est témoin dans cet acte.

(2) Arch. Castelnau, I, p. 477. — L'acte ne donne aucune indication de parenté.

(3) Nous donnons ici, d'après l'analyse de M. l'abbé Dousset, un fragment de ce testament, pour bien établir la filiation. Pierre de Laperarède, chevalier, institue pour héritiers ses cinq fils. A RAYMOND il laisse toutes les maisons dans lesquelles il demeurait à Flaunhac, et que l'on appelle de la Pereraide, lesquelles tiennent d'une part avec la maison du Château-Raolphe, d'autre part avec la rue; par le bas avec la rue qui va à la maison de B. de Saint-Julien et de Donadiu de Rocaiba, d'autre part avec la place. Il lui donne le capmas d'Arbujac et tout ce qui pouvait lui appartenir tant à raison de *Fines*, sa femme, que de sa part... etc. etc. Il donne en commun à ROSET et à ARNAUD-BERNARD la terre de Laperarède, consistant en terres bonnes et labourées, et la terre de Montant, la terre de Lacoste et la terre de Puygrudier, la terre de Puygerien et la terre de la Rosolie, avec toutes leurs appartenances, les terres qu'il tient de G. de Garnel, et la terre qu'il tient d'hommes de Saint-Anthet, et tous les près qu'il a à la rivière de Barguelonne, etc. etc. Il donne à Arnaud-Bernard un logement dans le Castel-Raolphe et les bouges de Sorbairols. Il donne à ROSET, et RAIMOND-BERNARD, en commun, par égales portions la terre de Roset, et de Campanhas, et la terre de la Bosca, et le mas de la Roque, et la vigne de Roset etc. Il donne à BERNARD DE LA PÉRARÈDE la dime de Vaux (Volvé?) dans la paroisse de Flaunhac et 60 sols de rente sur divers tènements qui sont dans les portions des autres. Il établit ses filles PAGANE et BERTRANDE, héritières en la dot qu'il leur a déjà donnée... Enfin il donne à sa femme FINES à vie

cinq fils: Raymond, Arnaud-Bernard, Roset, Raimond-Bernard et Bernard, et deux filles: Pagane et Bertrande. Il devait être mort en 1265, quand ses deux fils aînés Raimond et Arnaud-Bernard firent hommage de leurs possessions et fiefs à Aymeric de Gourdon et Ratier de Castelnau. La même année Arnal de Roset et Raimond-Bernard, leurs frères faisaient également leur acte d'hommage.

Nous connaissons la famille de plusieurs de ces fils de Pierre de la Pérarède.

§ 1. — FAMILLE D'ARNAUD-BERNARD DE LA PÉRARÈDE.

1. Nous avons vu qu'il fit en juillet 1265 hommage aux seigneurs de Castelnau pour les terres qu'il possédait avec son frère Raymond. Ils reconnaissent tous deux qu'ils les tiennent en fief de Ratier de Castelnau et de Pons de Gourdon frères, et des héritiers de Mgr de Gourdon (Aymeric), et qu'ils doivent payer 20 livres d'acapte et 50 livres de cens annuel pour droit d'alberghe (1). Les terres nommées feraient partie du fief de Boisse (2).

Arnaud-Bernard est nommé comme témoin dans un acte de 1271 en faveur de son frère Arnaud de Roset (3). Il épousa FINES DU POUJET, fille de Bertrand del pojet (*sic*) sœur de celui qui fut le cardinal-évêque d'Ostie. La constitution de la dot est du 8 mars 1281; nous pensons que

100 sols caorsins de rente annuelle payables à la Saint-Martin et 4 sétiers de blé froment payables en été, le tout à la charge de ses fils — Bertrand de Francor, notaire de Castelnau. (Arch. Castelnau, tom. I, p. 1044, n° 3).

(1) Archives de Castelnau, tome II, p. 550.

(2) Limayrac, p. 360. — Quelques-unes de ces terres sont aux environs de la Tour-d'Estienne.

(3) Lacoste, II, p. 470.

son mariage est de beaucoup antérieur à cette date, qui serait la date d'un arrangement de famille: son père lui donnait le fief de Lalande et diverses autres choses dans la paroisse de Saint-Privat de Brettes (1). Elle faisait son testament en juillet 1295: son frère Guillaume est nommé dans cet acte (2). Elle était beaucoup plus âgée que son frère Bertrand, né sans doute vers 1280.

2. Un manuscrit de la Bibliothèque de Toulouse, publié par M. l'abbé Douais (3), et reproduit dans les *Archiv für Literatur und Kirchen Geschichte* (4), manuscrit attribué à Bernard Gui, le célèbre inquisiteur, mort évêque de Lodève, nomme trois des fils d'Arnaud-Bernard.

a) BERNARD DE LA PÉRARÈDE fut d'abord religieux mineur. Son oncle Bernard du Pouget étant mort en Lombardie, il le remplaça sur le siège de Nîmes et aussi dans son service auprès du légat (5). Il mourut comme son oncle en Italie, sans doute dans le courant de l'année 1331, car il fut remplacé le 13 avril de cette année par Guiraud de Languisel (6). Il avait obtenu le 1^{er} mars 1327 la permission de faire son testament (7). A plusieurs reprises les nécessités de sa charge

(1) Archives de Castelnau, tome I^{er}, p. 127. — Saint-Privat de Brettes est aujourd'hui une annexe de la paroisse Saint-Benoît de Lacabrette dans la commune de Castelnau. — Je n'ai eu de cette pièce qu'un trop court résumé.

(2) Archives..., I, p. 1057. — Je n'ai pas d'autres indications.

(3) *Les Etudes chez les FF. PP. dans le Midi*, appendice.

(4) Tome II, p. 217. — Le manuscrit porte le n° 490. Comme nous aurons à le citer plusieurs fois, nous le désignerons ainsi: Le mss. de Toulouse.

(5) Manuscrit de Toulouse et Reg. Vat. 77, ep. 1779. — Le 23 août 1324.

(6) Reg. Vat. 98, ep. 830.

(7) Reg. Aven. XXVI, f. 602

l'avaient obligé de retarder la date de sa consécration épiscopale (1).

b) PIERRE DE LA PÉRARÈDE est plus connu, parce que c'est une gloire de l'Ordre de saint Dominique. Il fut professeur dans divers couvents du Midi; maître-ès-arts en 1311 à Brive et en 1312 à Rodez; professeur de philosophie naturelle en 1316 à Périgueux et en 1317 à Cahors; professeur de théologie en 1318 à Montauban, en 1322 à Périgueux, en 1323 à Bordeaux (2). En 1325 le chapitre général le nomme lecteur des sentences à l'Université de Paris, quoiqu'il fût de la province de Toulouse (3). Il n'était que bachelier en théologie; sur la demande du pape le chancelier Thomas, après examen préalable, lui donna le grade de maître (12 mars 1326) (4). Le 19 décembre 1327 le pape nommait à l'évêché de Mirepois « Pierre de la Pereireida, professeur de l'ordre des Frères Prêcheurs, maître en théologie et déjà prêtre » (5). Lui-même lui donnait la consécration sacerdotale, ce qui montre la haute estime qu'il faisait du neveu du cardinal Bertrand (6), et nous paraît appuyer la conjecture de la parenté avec le pape. Il l'envoya en Italie auprès de son oncle, sans doute après la mort de son frère Bernard,

(1) Ibid. XXII, f. 89.

(2) Douais, *op. et loc. cit.*

(3) *Petrum de Pireto de provincia Tholosana*. — Denifle et Chatain, *Cartulaire de l'Univ. de Paris*, II, p. 283.

(4) Ibid. p. 290. — Reg. Vat. 118, ep. 1104.

(5) Contre l'usage ordinaire, il y a en tête de la bulle le nom entier de l'évêque: *Petro de la Pereireida*. — Reg. Vat. 85, ep. 460.

(6) *Cum nos postmodum munus consecrationis tibi nostris manibus duxerimus impendendum*. Reg. Vat. 87, ep. 2174. — Il l'envoyait dans son diocèse. Ce ne fut sans doute qu'en 1331, après la mort de Bernard, qu'il envoya Pierre en Italie. Il y avait eu déjà Bernard du Pouget; Arnaud de Roset s'y trouvait en même temps que Pierre, comme nonce (Voir plus loin).

avec le titre de vice-légat, *subdelegatus Legati*. Nous le trouvons en effet plusieurs fois comme procureur du cardinal, de 1331 à 1334 (1); le 28 septembre 1333 il reçoit même directement un mandat concernant les rebelles de la marche d'Ancône (2). Il se trouvait à Bologne, au moment de l'expulsion de son oncle, et subit le sort du légat (3).

En 1335 Benoît XII le choisit comme maître du Sacré-Palais. Il fut le quatorzième dominicain revêtu de cette charge réservée à son Ordre (4). Il mourut au mois d'août 1348 et fut enseveli chez les Frères Prêcheurs de Cahors, qui racontent avec complaisance dans leur *Nécrologe* tout ce qu'ils doivent à la générosité de leur frère (5).

c) Le manuscrit de Toulouse nomme encore GUILLAUME DE LA PÉRARÈDE. Celui-ci fut d'abord religieux augustin; puis il lui fut permis d'entrer chez les moines blancs et il reçut l'abbaye cistercienne de Beaulieu en Rouergue (6). Le 1^{er} août 1321 il obtenait l'autorisation d'en percevoir les revenus, même en ne résidant pas, et ce qui semble démontrer que l'élection était récente, de recevoir la bénédiction abbatiale en dehors de la curie (7). En 1323 il passait avec les habitants du causse du Querey une tran-

(1) *Miscellanea*, cassettes de 1333 et 1334.

(2) Reg. Vat. 117, ep. 1514. — Nous avons remarqué dans cette bulle une chose assez rare, une citation poétique: *non minor est virtus quam quaerere parta tueri*.

(3) Bulle de Benoît XII (voir plus loin.)

(4) On trouve son portrait dans l'*Annuaire ecclésiastique* publié par Mgr Battandier, année 1901, p. 473. L'auteur l'appelle Pierre Piré, p. 478.

(5) *Annuaire du Lot*, 1877, p. 31, ou *Gallia*, I, *Instrumenta*, p. 48.

(6) *Gallia*, I. Ruthen., dioc. Bell. loc. n° V. Beaulieu, aujourd'hui département du Tarn et Garonne.

(7) Reg. Av. XV, f° 343.

saction comme seigneur de la grange de Saint-Journet (1). En 1327, il était transféré à l'abbaye plus riche de Grandselve; son successeur Arnaud V (peut-être de Roset) est nommé le 11 mars 1327 (2). Le 22 décembre suivant il obtenait la permission de lever, pour payer les dettes faites par ses prédécesseurs, un subside modéré sur les sujets du monastère (3). C'est sans doute à cause de ses embarras d'argent qu'il ne réglait que le 2 novembre 1332 son *commune servitium*, par les mains de son cousin Raymond de la Pérarède (4). Il était encore à Grandselve en 1346 (5). Cependant il était de santé assez débile, ce qui lui avait valu en 1330 l'autorisation de manger de la viande (6).

3. Le manuscrit de Toulouse ne nous fait connaître que les neveux ecclésiastiques du cardinal, mais Arnaud-Bernard I^{er} de la Peyrarède eut d'autres enfants qui restèrent dans le monde. Nous pensons qu'il eut pour fils un autre ARNAUD-BERNARD, chevalier, que nous trouvons en 1343 témoin dans un acte d'arbitrage conclu par le cardinal Bertrand du Pouget entre le seigneur de Castelnaud et les habitants de la baronnie (7). Il serait le père des deux personnalités suivantes:

a) ARNAUD-BERNARD DE LA PÉRARÈDE, qui fut archevêque d'Aix, patriarche d'Alexandrie et administrateur de Montau-

(1) Forestié et Galabert, *Prélats originaires du Tarn et Garonne*, p. 63. — En 1354 un accord fut passé entre l'abbaye et le chapitre de Saint-Antonin à ce sujet (abbé Daux, *Histoire de l'église de Montauban*, fascic. XII, p. 6).

(2) Reg. Vat. 83, ep. 1460.

(3) Ibid. 85, ep. 456.

(4) *Int. et Exit.*, 54, f° 13.

(5) *Gallia*, XIII. Grandselve, diocèse de Toulouse, autrefois - aujourd'hui de Montauban.

(6) Reg. Vat. 98, ep. 145. «Propter debilitatem sui corporis».

(7) Limayrac — acte cité tout entier à la fin du volume.

ban. Il est appelé dans un grand nombre de bulles (1) *nepos* du cardinal évêque d'Ostie, en considération duquel il reçoit d'importants bénéfices. Nous concluons qu'il faut traduire ce mot *nepos* par *petit-neveu* (2), et non par *neveu*, de ce que ce personnage important n'est pas nommé dans le manuscrit de Toulouse et de ce qu'il n'avait que 22 ans en 1329. Il nous paraît difficile qu'il soit le fils d'Arnaud-Bernard I^{er}, qui hommageait en 1265; notre conjecture est donc assez vraisemblable qui en fait un fils d'Arnaud-Bernard II.

C'est sur la demande de son grand-oncle le cardinal que le jeune Arnaud-Bernard fut fait doyen de l'église collégiale de Saint-Etienne du Tescou, à Montauban, à la place d'Armand de Narcès, élu archevêque d'Aix (3). Il devait également lui succéder sur le siège épiscopal. C'était le 13 octobre 1329. Il n'avait que 22 ans, mais il en accusa 25, de façon qu'il fallut, la vérité étant découverte, donner une seconde dispense et faire une nouvelle collation du bénéfice le 7 janvier 1330. La bulle porte qu'il s'était trompé par ignorance (4). Le même jour il obtenait d'ailleurs de n'être pas tenu à la résidence, afin de continuer ses études, et de retarder de 3 ans la réception des ordres

(1) Par exemple: Jean XXII. Reg. XXXV, f° 298. Reg. Vat. 93, ep. 562; 94, ep. 233. — Benoît XII: Reg. Vat. 120, ep. 134. — Clément VI: Reg. Av. XCIII, f° 65.

(2) M. Albanès (*Gallia nov.*, I, col. 86) l'appelle tantôt neveu, tantôt petit-neveu. Il traduit *La peiraeda* par Dupérier! — M. Daux l'appelle *du Pouget* après Baluze. — Baluze, *Vitae*, II, col. 1016. — Daux, *Histoire de l'église de Montauban*, 1, fasc. VI, et *La Hiérarchie Catholique et les évêques de Montauban*.

(3) Reg. Vat. 93, ep. 561. — MM. Forestié et Galabert le font succéder soit à Guillaume de Concots; soit à Raymond de Concots — ils croient Armand de Narcès archevêque seulement en 1337.

(4) Reg. Vat. 94, ep. 233.

majeurs (1). Il restera jusqu'à quarante ans sans recevoir la prêtrise, ce qui n'était pas rare dans ces temps-là.

Le pape lui donna encore, nous ne savons quand, le prieuré séculier de Saint-Amand (Agen). C'est en effet sous le titre de prieur et de doyen qu'il obtient de plus le 29 décembre 1335 un canonicat dans l'église de Tours (2). Il ne fit là qu'une résidence assez courte, mais une Bulle de Benoît XII autorisait le chanoine de Tours, licencié en droit civil, à faire compter sa résidence de 6 mois comme s'il était resté tout le temps fixé par les statuts (3). Clément VI en fit un de ses chapelains, lui donna un canonicat dans l'église de Lodève (4), et l'année suivante, 1348, il le nomma à l'archevêché d'Aix que venait de laisser vacant la mort d'Armand de Narcès (5). A 60 ans, il fut envoyé à Naples pour les affaires du Saint-Siège et reçut à son retour le titre honorifique de patriarche d'Alexandrie; mais parce qu'il ne pouvait pas toucher les fruits d'une église restée « aux mains des impies Sarrazins », il fut nommé administrateur du diocèse de Montauban, vacant par la mort de Bertrand de Cardaillac (16 juin 1361) (6). Il fut

(1) Reg. Av. XXXV, f° 298.

(2) Abbé Vidal, *op. cit.*, n° 291. Cf. Clément VI. Reg. Av. LXXXII, f° 219 v°.

(3) Abbé Vidal, n° 457. — Il poussa ses études jusqu'à la maîtrise *in utroque*.

(4) En remplacement du quercynois Raymond Laval. — Reg. Vat. 181, ep. 205. — Clément VI, *suppl.* XIV, f° 19. — Il était également chanoine de l'église de Burgos où Armand de Roset était doyen, il résigna ce canonicat pour son cousin Galhard Beraldi (Reg. Av. Clément VII (pour Clément VI), tome 37, f° 431).

(5) Armand de Narcès décédé *in partibus Siciliae* (Reg. Vat. 187, ep. 91). — La *Gallia* qui s'est trompé ici à son sujet en mettant deux Arnaud Bernard (I, col. 341) a corrigé cette erreur dans un autre volume (VIII, col. 1204).

(6) Reg. Vat. 234, f° 258; Reg. Av. Innocent VI, tome 27, f° 183.

remplacé par Jean de Cardillac, quand Urbain V l'appela, le 22 septembre 1368, dans le Sacré Collège. Malheureusement il mourut avant d'avoir pu recevoir son titre, ce qui explique l'absence de son nom dans quelques recueils (1).

b) BERNARD DE LAPÉRARÈDE était chanoine et *écolâtre* de l'église de Mirepois, quand son grand-oncle le cardinal Bertrand de Pouget lui fit donner l'archidiaconé de Billom (Clermont), que laissait vacant la mort d'*Armand de Fages* (2), sans doute un parent, comme on verra (21 août 1347).

c) GUILLAUME DE LA PÉRARÈDE (de *Pireto*) fait chanoine de Mirepois, sur la demande de l'évêque Pierre, son oncle « *cujus nepos existis* », doit être un frère d'Arnaud-Bernard et de Bernard. Notons que la bulle qui lui confère son bénéfice parle de sa haute naissance « *nobilitas generis* ». Elle est adressée à Guillaume de la Pérarède, abbé de Grand-selve, oncle aussi du jeune bénéficiaire (3).

Un JEAN DE LA PÉRARÈDE résignait en 1346 l'église de Saint-Martin de Florent, au diocèse de Toulouse. Le fait d'être représenté dans cet acte par Arnaud-Bernard, le doyen de Saint-Etienne du Tescou, comme procureur, indique une parenté assez proche (4); mais la bulle ne dit pas, comme des deux précédents, qu'il est neveu ou petit-neveu. Et le nombre des membres de cette famille est trop considérable pour qu'on puisse rien hasarder.

§ 2. — FAMILLE DE RAYMOND DE LA PÉRARÈDE.

1. RAYMOND I DE LA PÉRARÈDE, chevalier, fit son hommage en 1265 aux seigneurs de Castelnaud; en 1271 il est

(1) Archiv. Vat. *Obligations*, 1361-75, f° 119. — Baluze, *Vitae*, col. 1016.

(2) Clément VI, *suppl.* XIV, f° 21.

(3) Reg. Vat. 95, ep. 416.

(4) Ibid. X, f° 192.

témoin dans l'acte de reconnaissance de plusieurs tenanciers en faveur de son frère Arnaud de Roset. Il épousa en 1269 *Sébelie de Dédol*, fille de *Bertrand de Dédol*, seigneur de Pern (1) (?) et de Finès N. (2). Le 6 mars de cette année, sans doute à l'occasion du mariage, il y eut un accord entre Sébelie, femme de R. de la P. et le noble baron Aymeric de Gordon, fils de feu Ratier de Castelnaud, au sujet des demandes que la dame Finès, veuve de B. de Dédol, avait faites sur le mas de Goulbert. Il est convenu que Sébelie aura la moitié du dit mas, sous la redevance de 2 sous d'acapte de 12 sous de cens (3).

Elle fit son testament en juillet 1295 et institua pour héritier universel son fils Raymond II. Dans cet acte sont nommés son neveu *Raymond-Bernard de Roset*, son gendre *G. Desportes*, mari de sa fille *Finès*, son frère *Aymeric de Dédol* (4).

2. RAYMOND II est souvent nommé dans les Registres du Vatican, comme damoiseau du pape et l'un des maîtres d'hôtel de la cour. Il ne quitte guère Avignon au moins à partir de 1322. En 1328 il reçoit une indemnité de logement pour les cinq années précédentes (5). Il était encore de service auprès du pape en 1334 (6). Nous ne saurions expliquer cette faveur que par une parenté assez proche: peut-être son grand-père *Pierre* avait-il épousé la sœur de

(1) Pern, commune voisine de Flaugnac. — On trouve un *Guillaume de Dédol*, clerc du diocèse de Cahors, recteur de Sauris (Albi), en litige vers 1330 avec Arnaud Fabri (R. Vat. 94, ep. 690).

(2) Arch. Cast., tom. I, p. 1072.

(3) Ibid., p. 1949.

(4) Ibid., p. 1057. — G. Desportes et Finès eurent au moins 5 enfants: Guillaume, Gailhard, Raymonde, Sébelie, Alamande.

(5) *Int. et Ex.* 54, f. 19-90, f. 9.

(6) Ibid., 130, f. 61; 137, f. 72. — Mais peut-être en 1334 s'agit-il de son second fils Raymond.

Jean XXII (1). Quant à sa parenté avec le cardinal Bertrand du Pouget, nous ne la voyons pas signalée. Il avait épousé *Lombarde de Trapas*, d'une famille de la baronnie: elle est nommée dans ses deux testaments et dans une bulle d'indulgence plénière *in articulo mortis* que le pape lui octroie le 6 décembre 1330 (2). Il fut procureur d'Arnaud de Trian, dans l'acte d'échange passé (en 1324-25) entre le neveu de Jean XXII, comte de Talard, et les chevaliers de Saint-Jean (3). Il paye plusieurs fois le *commune servitium* pour tel ou tel de ses parents ou de ses amis (4).

Deux fois il fit son testament, en 1308 et en 1330. Dans le premier nous trouvons le nom de sa femme *Lombarde*, de ses deux sœurs *Bertrande* et *Pagane*, religieuses augustines du monastère de la Lecune (5) de son autre sœur *Finès* mariée à G. Desportes; son héritier universel est *Faure* (ou *Fabre*) son fils; il a deux filles *Finès* et *Sébelie*, Arnaud-Bernard de la Pérarède et Arnaud de Roset, damoiseaux ses parents consanguins (en réalité ses cousins germains), sont nommés dans l'acte, à titre de substitution (6).

(1) Si sa position était due à Bertrand de Pouget, on ne voit pourquoi celui-ci n'aurait pas plutôt favorisé son neveu Arnaud-Bernard.

(2) Reg. Vat. 116, ep. 943.

(3) Reg. Vat. 79, ep. 1888. — La bulle contient les diverses pièces afférentes à cette affaire qui intéresse surtout le Dauphiné.

(4) Pour Guillaume de Lapérarède, pour Arnaud de Roset etc.

(5) La Lecune O. S. A. était un monastère situé dans les environs de Flagnac; il avait la prétention d'avoir été fondé par Charlemagne. Il était fort déchu au XVII^e siècle, et fut supprimé au XVIII^e; les sœurs peu nombreuses qui y restaient furent unies au monastère de Saint-Géry de Cahors, composé aussi d'Augustines. M. Limayrac a dit, mais à tort, qu'il avait été réuni au Pouget: on n'aurait pas ainsi mêlé Augustines et Clarisses. — On peut consulter *Archives Nationales* S, 7480, n° 51², et M. Greil: *Etats des monastères du diocèse de Cahors en 1868*. — Cahors-Girna, 1900.

(6) Arch. Castelnau, I, p. 1094. — M. Limayrac a fait deux personnages différents de ce Raymond à cause de la date différente des testa-

Le second testament de 1330 fait connaître un second fils, *Raymond*, qu'il institue son héritier universel, Faure étant devenu un homme d'Eglise (1).

3. a) De ce RAYMOND III, nous ne savons rien, à moins qu'il ne s'agisse de lui dans les registres de comptes de Jean XXII à la date de 1334. Il aurait dans ce cas remplacé son père décédé vers 1330.

b) FAURE (ou *Fabre*), seul nommé dans le testament de 1308, s'était fait d'Eglise; le 22 juin 1324 il recevait, comme chanoine de Léon, en Espagne, un indult qui lui permettait de jouir sans être tenu à la résidence de la prébende et des *prestimonies* attachées à son bénéfice (2). Il devait sans doute sa nomination à l'influence d'Arnaud de Roset, nonce en Portugal vers 1324, ou à celle d'Armand de Roset, doyen de Burgos. Le 15 octobre 1327 il obtenait la dignité de chantre de la même église, en considération des services de son père, *maître d'hôtel et familier du pape*, avec la permission de poursuivre ses études de droit civil et de pouvoir continuer à jouir, même absent, de ses revenus (3). En janvier il abandonnait le bénéfice lointain de Léon pour l'église plus rapprochée de Quilhan (diocèse de Narbonne) (4).

c) SÉBELIE, nommée dans le testament de 1308, demandait à être reçue comme religieuse à la Daurade de Cahors,

ments. Nous renvoyons à lui, p. 495-6 pour les legs qui concernent Flagnac. Voici l'ordre des substitutions: à Faure il substitue Finès, à celle-ci Sébelie; à ses filles ses beaux Guillaume et Gaillard Desportes et au défaut de ses nouveaux ses trois nièces; enfin viennent Arnaud-Bernard de la Pérarède et Arnaud de Roset.

(1) Ibid. p. 1066.

(2) Reg. Vat. 77, ep. 1625.

(3) Reg. Vat. 82, ep. 206, 7, 8.

(4) Reg. Vat. 97, ep. 239. — Il était remplacé par Bernier de Lartige. Dans cette bulle son prénom est écrit *Faber*, dans les autres presque toujours *Faurus*.

O. S. B., monastère alors très en vogue. Le pape chargeait les archidiaques de Vaux, de Montpezat et de Tournès, de faire recevoir ladite Sébelie, fille de Raymond, damoiseau, *puellam litteratam dioecesis caturcensis* (1).

d) PAGANE, sa sœur, qui n'est pas nommée dans le testament de 1308, allait la rejoindre dans ce monastère le 7 mai 1324. La supérieure de la Daurade à cette date était Guillemette Dellarc (2).

Nous ne pouvons pas ne pas donner ici au moins le nom de quelques autres personnages qu'on pourrait croire de la même famille à cause de la similitude des noms. Mais nous avons bien des raisons de croire que Bernard de *Pereto* (et non *Pireto*) et son frère Bérenger, Pons et son cousin Guillaume, sont non pas de la famille de la *Pé-rarède*, mais de la famille de *Péret* dont il reste encore, croyons-nous, quelques membres. Nous aurons peut-être occasion de revenir au moins sur le premier, qui fut nonce collecteur. Nous ne sommes pas encore sûrs qu'il appartienne à la branche de *Péret* établie en Quercy (3).

ARTICLE 2.

Branche de Roset.

On a vu par le testament de Pierre de la Pé-rarède que les Roset sont des cadets de la famille dont nous venons de parler. En 1240 Pierre, dans l'acte d'achat de la terre du Volvé, porte le nom de Pierre Roset de la Pé-rarède; son fils Arnaud de Roset, appelé Roset tout court dans le

(1) Reg. Vat. 66, ep. 3006.

(2) Reg. Vat. 77, ep. 1095.

(3) On peut consulter *Archives du Lot*, série F, 141-175, fonds Lacabane.

testament, sera le chef d'une nouvelle famille qui se subdivisera elle-même en de nombreux et importants rameaux. Le rameau le plus important, celui de la branche aînée, prendra le nom de Roset de Lagarde, du nom de la seigneurie de Lagarde-en-Calvère (1), entrée dans la famille, sans doute par mariage. Nous verrons qu'un certain nombre de *Roset* sont des parents (*consanguinei*) du cardinal du Pouget; la même qualité est attribuée à des membres de la famille de Lagarde. Cela nous semble bien démontrer la communauté d'origine.

Roset est le nom d'un fief de la baronnie de Castelnau, situé entre Flagnac et Castelnau, mais plus près de cette dernière ville. Il devint au XVII^e siècle la propriété de la famille de *Palésy*, dont le nom lui est demeuré. Le souvenir des anciens possesseurs persiste dans certaines appellations du pays d'alentour (2).

ARNAUD I^{er} DE ROSET, de Flagnac, chevalier, fait hommage en juin 1265 avec son frère Raimond-B. de la Pé-rarède, pour les terres qu'il a en commun avec lui (3), et seul, pour la terre de Volvé (4). Sa femme *Gailharde* devait être de la maison de Lagarde et c'est pourquoi Arnaud de Roset est qualifié du titre de seigneur (sans doute coseigneur) de Lagarde-en-Calvère, dans un bail à ferme consenti par sa veuve en 1280 (5). Les registres du Vatican nous

(1) Lagarde-en-Calvère, près Lauserte (Tarn-et-Garonne).

(2) Moulin de Roset; pech et combe de Roset. — Ces renseignements sont dus à l'obligeance de M. l'abbé J. Calvet, agrégé de l'Université, dont la famille habite Palésy depuis le XVIII^e siècle.

(3) Archives Castelnau, II, p. 552.

(4) Ibid., p. 553. Nous avons eu de ces deux actes une bonne copie du temps, sur parchemin, appartenant à M. Groil, de Cahors.

(5) Lacoste, *op. cit.*, II, p. 316. Mais d'après la page 232, il semblerait qu'il y avait des Roset, seigneurs de Lagarde en 1232. Nous avons des raisons de nous méfier ici de notre chroniqueur.

disent qu'elle voulut finir ses jours comme religieuse à la Daurade. On refusa de l'admettre dans le couvent à la mode: elle était trop âgée évidemment pour se plier commodément à la vie régulière. Elle fit appel devant l'archevêque de Bourges. Une bulle du pape du 1^{er} juillet 1319 adressée aux vicaires généraux de l'évêque de Cahors, Guillaume de Labroue, nous apprend qu'elle ne pouvait pas faire les frais de la poursuite, parce qu'elle avait *sottement* dépensé tout son avoir. Ils sont chargés de lui venir en aide (1).

ARNAUD II DE ROSET, de Flaunhac, que Lacoste appelle *Arnaud-Séqui*, affranchit en 1292 plusieurs serfs de son domaine (2). Nous le voyons faire en 1319 hommage au baron de Castelnau du fief de Roset et du tènement du Volvé, que son père Arnaud avait reconnu tenir de ce seigneur (3).

Nous parlerons un peu plus longuement de son frère ARNAUD DE ROSET. Nous ne pouvons pas avoir de doute sur lui; Ughelli (4), d'ordinaire moins bien renseigné sur les évêques d'origine française, nous dit qu'il était quercynois et fils d'Arnaud, et les registres de Jean XXII le nomment *Arnaud de Roset de Flaunhac*. Le 28 septembre 1316, il reçoit une expectative de bénéfice au diocèse de Périgueux (5). En 1322 et 1323 il est nonce-collecteur en Portugal, avec le limousin Pierre Danrocha; il a le titre de recteur de *Redonia*, au diocèse d'Alet: ils eurent à s'occuper en particulier de liquider la succession de Gérard Dominguez, évêque d'Evora, ancien collecteur (6). Sans doute en récompense de ses services, il fut fait chanoine de

(1) Reg. Vat. 69, ep. 1351.

(2) Lacoste, II, p. 342.

(3) Arch. Cast., II, p. 556.

(4) *Italia sacra*, V, p. 386.

(5) Reg. Vat. 66, ep. 3005.

(6) Reg. Vat. III, ep. 43, 60, etc., etc.

Saintes. Nous lui voyons ce titre dans une bulle du 22 avril 1325 qui lui permet de jouir de ses revenus, bien qu'il ne réside pas, à cause de sa charge (1); et dans une autre du 10 février 1326, qui nous le montre depuis quelque temps déjà nonce-collecteur en Lombardie, avec Pierre Alric, chanoine de Mende (2). Le 13 décembre il est fait de plus chanoine d'Asti (3). Comme collecteur il reçoit du pape de nombreuses lettres au sujet de l'emploi de l'argent qu'il a dû ramasser. Le plus souvent cet argent va au cardinal Bertrand du Pouget. Un de ses secrétaires en pareille occurrence est un certain *Raymond de Vayrac* (4), sans doute parent de nombreux personnages de ce nom qu'on trouve à la cour sous Clément VI.

En février 1327 l'évêque d'Asti étant gravement malade et sans espoir de guérison, Arnaud de Roset est nommé son coadjuteur, avec pleins pouvoirs spirituels et temporels. Au fond l'évêque ne gardait que son titre; mais le pape recommandait à Arnaud de pourvoir si largement aux besoins du malade et de tous ses gens qu'il ne pût y avoir aucun prétexte pour se plaindre (5). Le vicaire de l'évêque d'Asti reste toujours nonce-collecteur. Il le restera même quand, l'évêque étant mort, il sera nommé à sa place le 8 août 1327 (6). Il lui fut permis de recevoir la consécration de l'évêque qu'il voudrait (7) et comme sa charge l'obligeait à s'en aller souvent, le pape lui donna des lettres *conservatoires* pour

(1) Reg. Av. XXII, f° 356 v°.

(2) *Bullar. francisc.*, V, 602. Cf. Reg. Vat. 80, ep. 1267. Le Légat fit nommer plus tard Pierre Alric archidiacre de Bologne.

(3) Reg. Aven. XXVI, f° 321.

(4) Reg. Aven. LXXXV, f° 477 v°.

(5) Reg. Vat. 114, ep. 254, 255, f° 43 v°; ep. 193, 202, 238.

(6) Reg. Vat. 84, ep. 2710.

(7) Reg. Aven. XXIX, f° 119.

sauvegarder les intérêts de son église (1). Le 4 janvier 1331 il lui envoyait l'autorisation de tester et le privilège de l'indulgence *in articulo mortis* (2).

Le 26 décembre 1333, Guillaume Isnard, évêque d'Alba, ville voisine d'Asti, qui partageait avec lui la charge de collecteur (3) depuis quelque temps, ayant été transféré à Brindes, Arnaud de Roset fut nommé administrateur de ce diocèse, jusqu'en février 1334. Cette année-là il fonda une chapellenie dans son église cathédrale. Ughelli nous dit aussi que sous son épiscopat, on construisit l'église Saint-Georges en reconnaissance de quelque victoire remportée par les habitants d'Asti. Il mourut près de Milan en 1348. En vertu du droit de *spolia*, il laissa ses livres à la bibliothèque du pape (4).

Parmi les contemporains de l'évêque d'Asti, plusieurs Roset sont cités sans indication de parenté entre eux et le cardinal Bertrand du Pouget, mais comme quercynois. C'est Bernard de Roset qui reçoit en novembre 1326 un canonicat dans l'église de Toulouse et qui est appelé seulement clerc du diocèse de Cahors (5). C'est Guillaume de Roset, religieux dominicain du couvent de Cahors où il est maître ès arts en 1319-1320, professeur de philosophie naturelle en 1323-24, maître en théologie en 1340 (6). C'est Arnaud de Roset, clerc du diocèse de Cahors, qui reçoit

(1) Ibid. f° 138; février et mars 1328.

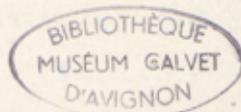
(2) Reg. Vat. 116, op. 940-947.

(3) Reg. Vat. 117, op. 1340. — Ce Guillaume Isnard nommé évêque d'Alba en 1321, collecteur avec Arnaud de Roset, est probablement un compatriote d'Arnaud de Roset. — Voir le dernier paragraphe de ce chapitre, n° 8.

(4) Ehrli, *op. cit.*, p. 207.

(5) Reg. Vat. 82, op. 392.

(6) Douais, *op. et loc. cit.*



en 1336 le bénéfice appelé de la panôterie au prieuré N.-D. de Milhau (Rodez) (1). Plus tard un autre Guillaume de Roset reçoit bien en 1348 un bénéfice dans le diocèse de Comminges sur la demande du cardinal Bertrand du Pouget, et il est spécifié clerc du diocèse de Cahors, mais il n'est pas question de leur parenté, dans la bulle, bien qu'on puisse la supposer avec vraisemblance (2).

Voici ceux pour lesquels la parenté est nettement indiquée; ils nous amèneront à parler d'un autre groupe de membres de la même famille qui sont dits, ceux-là, parents du cardinal Bertrand de Montfavès.

FRANÇOIS DE ROSET avait une expectative de bénéfice à la disposition du couvent de Moissac [*in forma pauperum*], lorsqu'il reçut le 6 juillet 1345 sur la demande du cardinal du Pouget, *pro te consanguineo suo supplicantis*, une autre expectative de bénéfice à la disposition du chapitre ou de l'évêque de Cahors (3). Il obtient le 7 décembre 1346 un canonicat dans l'église d'Angoulême, avec la dignité d'écolâtre que résigne pour lui Bertrand de Roset (4). Enfin le 1^{er} décembre 1348 le cardinal lui fait avoir l'archiprêtré des Vaux ou de Nébèges (Cahors) devenu vacant par la mort de son neveu Galhard du Pouget. Il a dans cette

(1) Reg. Vat. 121, ep. 486.

(2) Clém. VI, *suppl.* 15, f° 224 v°. — On peut citer à titre de curiosité, sans pouvoir dire si c'est un quercynois, Raoul de Roset, qui fut pénitencier de Clément V, et qui mourut dans une des nombreuses translations de la curie romaine, en allant de Poitiers à Tours. Il avait, entre autres bénéfices, un canonicat en l'église Sainte-Opportune de Paris (Clément V, éd. Bénéd., n° 3063). Un Jean de Roset, docteur en médecine, était doyen de l'Université de Paris en 1274 (*Cartul. Univ.*, I, p. 516 et p. 565); un Guillaume de Roset étudiant en 1278. (*Ibid.*, p. 593).

(3) Reg. Aven. LXXXIV, f° 272.

(4) Clément VI, *suppl.* 12, f° 145 v°.

bulle le grade de bachelier ès lois (1). Il était mort en 1361 (2).

BERTRAND DE ROSET fils de feu BERTRAND, chevalier (3), avait également reçu une grâce expectative au monastère de Moissac, *in forma pauperum*, comme François, dont il était sans doute le frère. Le 1^{er} juillet 1345, en considération du cardinal du Pouget, consanguin du dit chevalier, le pape Clément VI conférait à Bertrand le prieuré séculier de Saint-Amand (Agen) résigné par Arnaud-Bernard de la Pérarède (4). Cette bulle a l'avantage de nous montrer réunies les trois familles qui font le principal objet de ce chapitre.

Le prieur de Saint-Amand est différent de ce BERTRAND DE ROSET qui résignait pour François son canonicat d'Angoulême en 1346 (5). Il était depuis 1335 chanoine de Cahors, et dans la bulle qui lui conférait ce bénéfice il était dit parent (*consanguineus*) du cardinal Bertrand de Montfavès (6). Son canonicat d'Angoulême était celui qu'avait eu Armand de Roset (7).

La même parenté est indiquée de tous ceux qui suivent: C'est d'abord GUILLAUME DE ROSET, moine de Castres, à qui le cardinal de Montfavès fait obtenir en 1325 l'office de cellierier, *pro te consanguineo suo* (8). C'est BERNARD-

(1) Reg. Aven. Clément VII (p. 33, f° 242, Clém. VI).

(2) Innocent VI, Reg. Aven. XXVI, f° 209.

(3) C'est sans doute ce Bertrand de Roset qui fut condamné en 1308, comme un des complices de Galhard de Montlanard contre Galhard de Narcès, à 40 livres d'amende. — *Olim*, édit. Bougnot, III, p. 282, n° XII.

(4) Reg. Aven. LXXXII, f° 219, v°.

(5) Reg. Aven. XC, f° 156.

(6) Reg. Vat. 120, ep. 270.

(7) Reg. Vat. 98, ep. 19.

(8) Reg. Vat. 80, ep. 336.

HUGUES qui reçoit le 14 juillet 1319 (1), sur la demande de Bertrand, cardinal-diacre de Sainte-Marie *in Aquiro*, une partie de la succession de *Sicard de Lavaur*, chanoine de Cahors, c'est-à-dire le canonicat, la prébende et l'office de trésorier que Sicard avait dans l'église d'Albi. Cela ne l'empêchait pas de jouir du bénéfice de l'église paroissiale Saint-Thomas de Figeac; mais le 27 mars 1328 il échangeait cette église contre celle de Baure, au diocèse de Lavaur (2). Il était chapelain du cardinal de Montfavès et demeurait avec lui; aussi le cardinal lui fit donner l'autorisation de ne pas résider (3), et le 16 septembre 1330 un canonicat, avec prébende et prestimoniales, dans l'église de Burgos.

Il prenait là une partie de la succession d'ARMAND DE ROSET, qui était depuis 1324 au moins doyen de Burgos, car nous le voyons sous ce titre chargé d'exécuter de nombreuses lettres en faveur de Quercynois (4). Armand était témoin, avec Bernard-Hugues, dans l'acte d'échange, déjà signalé entre le comte de Talard, Arnaud de Trian, et les Hospitaliers de Saint-Jean, conclu sous la direction du cardinal Bertrand de Montfavès (5). Il était chanoine aussi de l'église d'Angoulême depuis le 19 juillet 1318 (6), notaire apostolique, et fut chargé plusieurs fois de missions qui lui valurent l'autorisation de percevoir ses revenus, même

(1) Reg. Vat. 69, ep. 918.

(2) Reg. Aven. XXX, f° 69 et f° 300. — Cf. les *Collectorie*, 70, f° 50, où dans la relation de son changement il est appelé seulement Hugues de Roset.

(3) Reg. Vat. 116, ep. 1019-1060. — Il était témoin dans l'acte d'échange des chevaliers de Saint-Jean avec le comte de Talard en 1324 et 1325.

(4) Reg. Vat. 80, ep. 723.

(5) Ibid. 79, ep. 1888.

(6) Reg. Aven. X, f° 26 v°.

en ne résidant pas. Il dut avoir une mission quelconque en Angleterre, où le pape lui donna l'église de Blockele, au diocèse de Worcester (août 1330). Dans cette bulle le pape le loue pour son habileté dans les services qu'il rend à la Sainte Eglise (1).

GUILLAUME ARNAUD DE ROSET qui, déjà chanoine de Lectoure, obtient le 29 juin 1327 un autre bénéfice dans le diocèse de Condom (2) et qui paie en 1330 le *commune servitium* pour l'archevêque d'Aix, *Armand de Narcès*, dont il est le chapelain (3), devait être un frère de cette SÉGUINE DE ROSET qui avait épousé Bernard de Narcès, seigneur de Lauture, tuteur de Pons et Bertrand de Roset en 1331 (4). Nous verrons ailleurs la parenté des Narcès avec le cardinal Bertrand de Montfavès. Toutes ces familles du Quercy se tenaient de près, comme on voit.

ARTICLE 3.

Branche du Pouget.

Le Pouget (5) est le nom d'un fief de la baronnie de Castelnau-Montratier. C'est encore le nom donné aux restes du couvent de Clarisses fondé par le cardinal Bertrand du

(1) Reg. Vat. 95, ep. 1046.

(2) Reg. Vat. 84, ep. 2201.

(3) *Introitus et Exitus*, 19, f° 138.(4) E. Taillefer, *Ma paroisse; Histoire... de Lauture et Casillac*, p. 120.(5) Ce nom est assez commun dans le Midi. C'est le diminutif roman du mot *pech* ou *puy* (Podium, Podietum, poietum). Plusieurs villages du Lot et des départements voisins s'appellent également le Pouget; mais on en chercherait inutilement dans la commune d'Aynac (Lot) où les auteurs de la *Biogr. Univ.* font naître le cardinal. Certaines dîmes pour une chapellenie fondée par le pape à Fréjus sont mises sur la terre du Pouget, diocèse de Fréjus (Vat. 71, ep. 29, 30).

Pouget dans la terre familiale. Ces restes assez considérables, habités aujourd'hui par deux vieillards, se voient très bien de Castelnau, sur le penchant des collines qui forment le versant méridional de la vallée de la Lupte (1).

Le premier seigneur du Pouget, dont l'histoire locale fasse mention est BERTRAND DU POUGET ou *del Pojet* (2), que Lacoste, après Malvezin, mais sans aucune preuve positive donnée, assure être ce cadet de La Pérarède qui épousa la sœur de Jean XXII. En 1250, il fait un accord avec Pierre de La Pérarède (3). En 1281, il constitue la dot de sa fille *Finès*, mariée, comme nous l'avons vu, à Arnaud-Bernard, fils de Pierre. En 1291, nous le trouvons, comme un des notables du pays, parmi les témoins qui signent la charte accordée aux habitants de la baronnie par Ratier II, seigneur de Castelnau (4). Son nom revient, ainsi que celui de son fils aîné *Guillaume*, dans le testament de *Finès* de la Pérarède. Nous ne savons pas autre chose sur le père du célèbre cardinal-légit.

§ 1. — LE CARDINAL BERTRAND DU POUGET.

Bertrand, second fils du seigneur du Pouget, naquit au château de ce nom, [s'il y avait, ce dont nous doutons, un château dans ce fief assez médiocre], ou plutôt dans le bourg même de Castelnau-Montratier, où nous savons par lui-même

(1) Aujourd'hui paroisse de Russac, mais commune de Castelnau.

(2) Régulièrement il faudrait dire, suivant les habitudes régionales, *Del pouget*, nom que d'ailleurs l'on trouve dans les archives du pays.(3) Archiv. Castelnau, I, p. 477. Il n'y a rien dans l'acte qui indique une parenté entre eux; mais le mariage de *Finès* et d'Arnaud n'expliquerait pas la parenté du cardinal avec les Roset et les Lagarde.(4) Limayrac, *op. cit.*, p. 361.

qu'il possédait une maison d'habitation (*hospitium*) (1). Il fit de bonnes études, car nous le voyons en 1316 avec le titre de docteur en décrets (2). Ses connaissances, son origine quercynoise, sa parenté avec Les Lapérarède, tout le désignait à l'attention de Jean XXII; mais il connaissait depuis longtemps déjà ses mérites, *ob tua merita probitatis a nobis longa experientia non ignota* (3); peut-être avait-il déjà attaché à sa personne avant d'être pape le jeune docteur.

Bertrand du Pouget avait trente-six ans quand Jacques Duèse fut élu pape. Une certaine vague ressemblance de traits fournit l'occasion à Pétrarque et à Villani d'une calomnie que nous ne nous arrêtons pas à discuter, et que d'ailleurs ils se gardent bien de prendre à leur compte. Ce que nous avons déjà dit et ce que nous avons à dire de la famille bien connue des du Pouget suffit amplement à détruire une affirmation en l'air. Mais nous ne croyons pas que Bertrand soit le neveu du pape; non pas pour la raison ridicule et indécente que donne Aubery dans son *Histoire des cardinaux français* (4), mais parce que *nulle part, dans aucun document officiel, nous n'avons trouvé la*

(1) Il y recevait les Clarisses du monastère fondé par lui fuyant devant les bandes anglaises et demandait pour elles, afin qu'elles pussent entendre la messe dans cette maison, le privilège de l'autel portatif. Clément VI, *suppl.* 8, f° 149.

(2) Reg. Avon. II, f° 348.

(3) Reg. Vat. 63, ep. 23.

(4) Tome I^{er}, p. 420. — La même pensée de protester contre la même calomnie produit chez Lacoste une amusante contradiction: A la page 471 du tome II de son *Histoire du Quercy*, il dit que le cardinal est fils de la 3^e fille d'Arnaud Duèse et du cadet de la Pécarrède, seigneur du Pouget; à la page 476 il soutient qu'il n'y a aucune parenté entre le cardinal et le pape. Ici Bertrand est fils de Bertrand du Pouget, seigneur de Nadaillac, quoique né à Castelnau-Montratier; ce qui n'empêche pas l'auteur dans la même page de citer un acte intéressant à la fois les Pouget et les Lapérarède.

moindre trace de cette parenté. Sans doute l'opinion est à peu près unanime (1) dans ce sens, mais depuis quand? Les historiens italiens que nous avons lus ne disent pas que le légat soit un neveu du pape. Bernard Gui, dans sa vie de Jean XXII, parlant des cardinaux qu'il a créés nomme Jacques de Via, de Cahors, *neveu du pape*, Gaucelin de Jean de Cahors et Bertrand du Pouget, de Castelnau-Ratier, etc. (2), sans indiquer aucune parenté. Nous avons dit qu'on croyait B. Gui l'auteur du ms. 490 de la bibliothèque de Toulouse, qui renferme de nombreux renseignements sur les dominicains du Midi et leurs familles. Quoi qu'il en soit, il est question, dans ce manuscrit, du cardinal, de ses trois frères et de trois de ses neveux (3): pas un mot de sa parenté avec le pape. Les autres vies de Jean XXII que cite Baluze, écrites aussi par des contemporains, sont muettes sur le même point, tandis qu'on ajoute toujours la qualité de neveu du pape aux noms de Jacques de Via et d'Arnaud de Via. Le fragment que nous citons plus haut de la première bulle adressée par Jean XXII à Bertrand du Pouget, semble bien indiquer aussi l'absence de parenté. Dans les registres de comptes, Arnaud de Via, si souvent nommé, est d'ordinaire appelé le cardinal-neveu; jamais nous n'avons trouvé ce mot de neveu appliqué par les *scripteurs* de la Chambre Apostolique au cardinal-légat, non moins souvent nommé. Le procès d'Hugues Geraldî fournit encore un argument qui nous paraît décisif. On sait que l'évêque prévaricateur de Cahors avait préparé l'*envoûtement* du pape et de plu-

(1) Baluze émet un doute. M. l'abbé Christophe, dans son *Histoire de la papauté au XIV^e siècle*, dit nettement que B. du P. n'était pas le neveu de Jean XXII, se fondant sur le silence des biographes contemporains (Tome II. *pièces justificatives*, p. 464).

(2) Baluze, *Vite*, I, col. 153.

(3) Douais, *op. et loc. cit.*

sieurs cardinaux : Jacques de Via, Gaucelin de Jean et Bertrand du Pouget; le premier seul est qualifié du nom de neveu dans les dépositions des témoins (1). Enfin dans la bulle où Benoît XII menace de l'excommunication et de l'interdit la cité rebelle de Bologne, si elle ne vient à résipiscence, jamais il ne fait allusion à la parenté de Jean XXII et du cardinal quand il détaille avec indignation les mauvais traitements infligés au légat de la sainte Eglise (2). Les Archives de Castelnaud sont également muettes, pour l'époque qui nous occupe, au sujet de cette parenté dont il nous semble que les parents et les amis du cardinal n'eussent pas manqué de se faire gloire (3).

(1) *Collect.* 493. — Voici un fragment très net d'une des dépositions de l'évêque: « *Interrogatus, ex quo debebant missi plures ymagines, contra quos debebant mitti? Dixit quod una debebat esse contra dñum papam; et alia contra dñum Avenionensem cardinalem, nepotem suum, et alia contra B. de Pogeto, cardinalem* ». Ces images étaient des figurines de cire représentant plus ou moins grossièrement la silhouette du personnage visé; elles étaient posées sur du pain où entraient divers poisons et des poussières de toutes sortes de bêtes, crapauds, couleuvres, rats, araignées, etc., et l'on écrivait dessus le nom de la future victime: « *moriatur dñus papa, et non alius* »; « *moriatur dñus Bertrandus de Poieto, cardinalis, et non alius* ». Au dire de quelques témoins, Gaucelin de Jean était visé: « *moriatur dñus Gaucelinus Johannis, cardinalis, et non alius* ». Il semble bien cependant, d'après la déposition de l'évêque, que l'on n'avait pas en vue Gaucelin de Jean. Nous avons déjà dit que tout le procès allait être publié par M. de Manteyer.

(2) *Reg. Vat.* 122, ep. 20.

(3) Malvezin, dans son *Hist. de la Chartr. de Cahors*, déjà citée, conclut à la parenté de Bertrand du Pouget avec Jean XXII de ce fait que « les seigneurs de Lapérarède écartelèrent leurs armes de celles de la maison de Duèze, comme on les voit encore en bas-relief sur la porte et en quelques endroits du château de Boisse... » Ce fait, auquel nous pouvons ajouter ceci, que les armes du cardinal du Pouget (comme celles d'ailleurs du cardinal de Jean) étaient également écartelées des armes du pape, prouve seulement la parenté possible des Lapérarède et de Jean XXII; ce que nous avons admis.

Bertrand du Pouget était un des chapelains de Clément V: nous avons trouvé son nom parmi ceux dont on règle les honoraires au début du règne de Jean XXII (1). Le nouveau pape lui donna des preuves de son affection au lendemain de son élection, en lui accordant l'expectative d'un canonicat au diocèse de Narbonne par une bulle qu'il fallut renouveler au lendemain du couronnement. Il avait déjà la possession de l'église de Rochemaure, avec l'hôpital du Pont-rompu, dans le diocèse d'Avignon, d'une partie des dîmes de Saint-Michel de Corneille, dans celui de Lectoure, et une grâce expectative d'un canonicat et d'une dignité au Mans. Tout cela sans doute lui avait été donné par le prédécesseur de Jean XXII. Le 15 octobre il était fait chanoine de Cahors; trois jours après, en vertu de son expectative, chanoine et archidiaque dans l'église du Mans. De plus grands honneurs lui étaient réservés: le 17 ou 18 décembre 1316 il était admis dans le Sacré Collège avec Gaucelin de Jean, Jacques de Via et son compatriote Bertrand de Montfavès, dont nous avons vu la parenté avec les Roset, parents des du Pouget. Il reçut le titre de Saint-Marcel. A cette occasion le pape lui donna de nouveaux bénéfices, l'église de Marolles-les-Braults (Le Mans) (2), le prieuré de Saint-Amant de Teulet (Béziers) (3), et après la mort du cardinal Jacques de Via, une partie de ses bénéfices: le prieuré d'Aspres (Gap) (4), un canonicat dans l'église de Lincoln, avec l'église de Cropey annexée à la prébende (5), enfin le doyenné d'Issigeac, au diocèse de Sarlat (6). Ce

(1) *Int. et Ex.*, 16, f° 52.

(2) *Reg. Vat.* 65, ep. 2177.

(3) *Ibid.*, p. 2413.

(4) *Reg. Aven.* X, f° 418.

(5) *Reg. Vat.* 63, ep. 365-66, ep. 153.

(6) Coulon, *Reg. de Jean XXII*, n° 266.

deyenné fut uni le 7 août 1319 à la mense épiscopale du nouvel évêque, sous réserve des droits du cardinal qui le conserva jusqu'à sa mort (1). Il y eut quelques difficultés d'abord au sujet de ce bénéfice que le pape avait une première fois conféré à Géraud de Saint-Geniès; celui-ci se plaignit; ce fut l'occasion de quelques sottises lancées contre le cardinal par un abbé du pays à qui le pape écrivit pour le forcer à faire des excuses et à rétracter partout ce qu'il avait dit. « Vous auriez dû, ajoute-t-il, ne pas croire des calomnies que réfutait du reste la haute considération dont jouit partout le cardinal et la parfaite innocence de sa vie » (2).

Le 17 juin 1317 Bertrand reçut l'archidiaconé de Lézat (Toulouse) (3), qu'il pouvait faire visiter ainsi que celui du Mans par un délégué (4), et le 25 juillet le prieuré de Saint-Andéol (Avignon) d'ordinaire gouverné par des moines de Saint-Rouf (5). L'année suivante il ajoutait à tous ses bénéfices l'église anglaise de Radclive, sur la Sore, dans le diocèse d'York (6). Il n'en prit possession que très tard, après une lettre expresse du pape au roi d'Angleterre (7).

Le cardinal n'était pas un égoïste: il voulait que sa fortune profitât à d'autres qu'à lui. Quoiqu'il n'eût pas encore quarante ans, il songea à fonder sur la terre patrimoniale du Pouget, qui formait sa part d'héritage, un monastère de religieuses. Le 25 août 1318 le pape l'autorisait à faire construire un couvent avec chapelle, maisons, offices,

(1) Reg. Aven. XII, f° 252.

(2) Coulon, *op. cit.*, n° 1039. — La bulle est adressée à un abbé, sans indication d'aucune sorte, sans aucun nom.

(3) Coulon, n° 151.

(4) Ibid., n° 362.

(5) Reg. Aven. VI, f° 584.

(6) Reg. Vat. 69, ep. 1339.

(7) Ibid., 113, f° 22 v°.

cimetière, clocher, etc., à le doter et pourvoir de tout ce qui était nécessaire pour l'entretien des religieuses qui y seraient mises appartenant à des Ordres approuvés (1). Le patronat en était réservé au fondateur et à ses héritiers et successeurs. Nous ne raconterons pas ici l'histoire de ce monastère (2). Nous nous bornerons à dire que le cardinal ne faisait pas des projets en l'air. Il se mit tout de suite à la besogne. Le monastère était terminé le 4 octobre 1321, date de la fondation et de l'installation des sœurs de Sainte-Claire (3), et le 12 mars 1322 l'évêque *in partibus* de Napron (ou d'Apros (4)), Jean, de l'Ordre des Carmes, en consacrait l'église dédiée à saint Marcel, patron de l'église titulaire du cardinal (5). Celui-ci s'intéressa toujours à son œuvre. En 1342 il demandait à Clément VI la permission de racheter des dîmes à des laïques pour une valeur de 300 livres de rente annuelle (6); il fit ensuite unir au couvent,

(1) Reg. Vat. 68, ep. 1739.

(2) M. le marquis du Pouget de Nadaillac, membre de l'Institut, a réuni tout ce qu'on savait jusqu'à lui de l'histoire de ce monastère, y ajoutant des notes tirées des Archives de sa famille et surtout le récit des vicissitudes par lesquelles ce couvent passa au XVIII^e siècle: *Abbaye Saint-Marcel du Pouget* dans la *Science catholique* de décembre 1895, tirage à part, chez Sueur-Charruey, Paris et Arras.

(3) Nadaillac, *op. cit.*, p. 3. — Lacoste, III, p. 32.

(4) Apros, en macédoine, suffragant de Verissa. Jean, religieux du couvent des Carmes de Cahors, fut promu à l'évêché d'Apros par Jean XXII et chargé d'exercer les fonctions d'évêque auxiliaire, ou chorévêque, dans le diocèse, en l'absence de G^{me} de Labroue. On le trouve plus tard remplissant les mêmes fonctions à Cambrai et à Tournai (Notes du R. P. Ursmer Berlière, O. S. B.).

(5) Ibid. et Lacroix, *Series episcop. caturcens.*, p. 205. — Un des trois autels de l'église était consacré au nouveau saint canonisé par le pape, Louis, évêque de Toulouse.

(6) Reg. Av. 67, f° 91. — Il y avait 24 religieuses, plus deux ou trois moines chargés du service religieux. Il ne s'agit pas de prendre des décimes sur le diocèse de Cahors, comme on a dit, mais de racheter des dîmes inféodées à des laïques.

pour augmenter ses revenus, l'église paroissiale Saint-Martin de Castelnaud qui lui appartenait, et où un vicaire perpétuel était désormais installé (1), et plus tard le prieuré de Sainte-Foi de Montaudon, dans les environs (2). Ce monastère devait durer jusqu'à la Révolution.

L'acte de fondation de 1321 est daté de la ville d'Asti. C'est que déjà depuis quelque temps Bertrand était légat en Italie. A la faveur des dissensions intestines qui désolaient la péninsule, où Guelfes et Gibelins se livraient des guerres acharnées, les hérésies de toutes sortes pullulaient, favorisées par les chefs de parti qui plus ou moins y trouvaient leur compte, et les Etats du Pape, travaillés par des agitateurs intéressés, se soulevaient contre la domination d'un Souverain trop éloigné. Les péripéties de ces luttes se compliquaient de l'intervention du roi Robert de Sicile, l'ami du pape, plus tard de celle de Jean de Bohême et de Louis de Bavière. Il fallait, pour le bien de la paix et de la religion, essayer de mettre un peu d'ordre dans ce chaos. Il fallait essayer de ramener la concorde entre les princes et les peuples, détruire ce foyer de troubles et de désordres, l'hérésie, et ramener dans le devoir les cités rebelles à l'autorité du Saint-Siège. Jean XXII envoya d'abord deux hommes qui ne manquaient pas de valeur: Bernard Gui, le dominicain, l'inquisiteur, dont le mérite est aujourd'hui reconnu de tous, et Bertrand de la Tour, de Camboulit, le savant franciscain dont la parole éloquentة devait faire impression sur les masses. Les deux nonces échouèrent complètement.

(1) Clément VI, *suppl.* 7, f° 129.

(2) Wadding, tome VIII, p. 364. — L'église de Montaudon avait été donnée à Conques (Rodez) au XI^e siècle (*Cartulaire de Conques*, Desjardins, p. 334, n° 27. — M. Desjardins a mal identifié ce Montaudon).

Jean XXII se décida alors à envoyer Bertrand du Pouget: il espérait tout de sa science, de sa sagesse et surtout de l'énergie de son caractère. Par une lettre du 5 septembre 1319 il lui conférait tous les pouvoirs nécessaires, non seulement pour le nord de la Péninsule, plus particulièrement en révolution, mais encore pour les Etats pontificaux, le royaume de Naples, la Sicile et les îles. A cause de la guerre qui sévit entre les princes et les peuples, disait-il, le culte du Seigneur est négligé, les biens ecclésiastiques sont pillés, les hérésies se multiplient. Il veut essayer un nouvel effort pour amener l'apaisement et par suite le bien des peuples. Il compte sur le nouveau légat (1).

Bertrand du Pouget ne devait pas complètement remplir les intentions du pape, parce que les événements ne dépendaient pas de lui; mais il montra de hautes qualités, comme cela ressort des récits mêmes des chroniqueurs du parti opposé (2). Nous en avons lu un bon nombre, de ces chroniqueurs italiens (3), favorables ou hostiles, et nous n'avons pas trouvé que le légat ait été ce que prétend Pétrarque, dont on connaît l'acharnement contre les papes d'Avignon (4), à savoir une sorte d'Annibal farouche, un

(1) Reg. Vat. 70, *Curiales*, ep. 145.

(2) Une lettre du pape du 15 juillet 1331 est pleine d'éloges pour l'activité infatigable, la vigilance profonde et la haute prudence du légat (Reg. Vat. 99, ep. 1665).

(3) A peu près tout ce qui est dans Muratori, en particulier les diverses chroniques d'Asti, de Milan, de Ferrare et de Bologne.

(4) Ce qui ne l'empêchait pas de leur demander des bénéfices. Benoît XII le fit chanoine de Lombes en 1335, Clément VI prieur de Saint-Nicolas de Migliarino (Pise) et archidiacre de Parme. Ce pape donna même au fils naturel du poète la dispense a *defectu natalium*. (Cf. Thomas, *Extraits des Archives du Vatican pour servir à l'histoire littéraire. Mélanges de l'École française*, 1884). — Tout le génie de Pétrarque n'empêche pas de trouver indécente la contradiction entre ses attaques contre les papes d'Avignon et ses suppliques si variées.

chef de bande plus féroce que les pires condottieri. Il nous a paru au contraire plus modéré et plus magnanime qu'aucun des personnages mêlés à ces aventures. Il a fait monter sur l'échafaud quelques gibelins, mais c'étaient des sujets rebelles, des fauteurs de désordres, des artisans de complots, et peut-être bien avait-il le devoir de sévir rigoureusement. Le plus souvent il pardonnait, comme Jean XXII lui-même, et bien qu'il ait été appelé un tyran par les partisans de la domination allemande, il n'a pas été plus tyran que le pape, contre lequel, malgré sa mansuétude prouvée par des faits nombreux, on a bien souvent lancé cette accusation de férocité et de tyrannie (1). Bertrand du Pouget était de son temps, c'est-à-dire d'une époque encore rude, mais alors certains reproches tombent d'eux-mêmes, parce qu'il faudrait les adresser à tous ses contemporains. Nous regrettons d'ailleurs que nos autres travaux ne nous permettent pas de nous attacher à étudier plus complètement sa grande figure; nous espérons qu'elle sera mise sans trop tarder en pleine lumière par un de nos amis de Saint-Louis. On trouvera des documents nombreux sur la légation de Bertrand du Pouget dans des recueils imprimés, auxquels nous ren-

(1) On parle toujours de Hugues Gérard, l'évêque de Cahors, mais il avait mérité sa condamnation; et seul il fut puni de mort de tous ceux qui furent compromis dans le fameux procès. Rigaud d'Assier, curé de Saint-Etienne de Toulouse, dans la maison duquel se faisaient des réunions plus qu'étranges, fut en 1318 envoyé comme nonce en Angleterre et mourut évêque de Winchester. — Bernard Gasc, cet évêque plus ou moins authentique de Ganos, que M. l'abbé Vidal a fait connaître dans les *Mélanges Couture*, avait encore son titre à la fin du règne de Benoît XII. On connaît la conduite de Jean XXII à l'égard de l'antipape qui termina doucement sa vie à la cour d'Avignon; pour ne citer qu'un fait de plus: du premier cardinal créé par Pierre de Corbière, Jean Visconti, Jean XXII faisait l'administrateur de l'église même de Milan.

voyons (1). On y verra que les instructions du légat n'étaient pas toutes politiques et qu'un bon nombre se rapportaient aux affaires religieuses ordinaires.

Bertrand du Pouget avait sous ses ordres, plus ou moins directement, des troupes assez nombreuses. C'était le pape qui les payait. Aussi trouvons-nous dans les registres des comptes (*Intr. et Exit.*), de nombreux renseignements sur les envois d'argent, soit directement, soit par l'intermédiaire des banquiers de Florence, lesquels prenaient 2 % pour les frais de transport ou de change. Nous ne pouvons entrer ici dans des détails qui nous entraîneraient beaucoup trop loin, hors de nos limites ordinaires. Disons seulement que la plupart des clercs de la Chambre apostolique chargés d'accompagner les convois étaient des compatriotes du Légat, le plus souvent des gens du Bas-Quercy comme lui: citons Pierre de Touphailles, Bertrand de Carces, Aymeric de Noalhac, Gasbert de Montlausun, Hugues de Vayrac. Leur mission n'était pas sans dangers, on le pense bien, et quelquefois ils se trouvèrent mêlés de plus près qu'ils n'auraient voulu aux péripéties de la guerre (2).

Le Légat avait toujours auprès de lui quelques parents. Nous avons déjà nommé Bernard et Pierre la Pérarède, Arnaud de Roset, nous verrons bientôt ses frères Bernard et Galhard, ses autres neveux, Bertrand Tissandier qui

(1) Rietzler, *Vatikanische Akten*, Innsbruck, 1891; Eubel, *Bullarium franciscanum*, tome V. — Theiner, *Dominii temporalis S. Sedis documenta*.

(2) Cf. une bulle adressée en 1329 à Guillaume de Castanet, recteur de Saint-Jean près Saint-Séré, qui craignait d'être devenu irrégulier pour avoir pris une part quelque peu active à des affaires de guerre en se rendant en Lombardie ou en Toscane pour le service du pape. — Reg. Vat. 91, ep. 913.

fut évêque de Bologne (1), et Olivier Beraldi, maréchal des troupes pontificales. La parenté commune que nous avons signalée des Roset avec Bertrand du Pouget et Bertrand de Montfavès nous fait comprendre pourquoi le Légat avait aussi auprès de lui, sous le titre d'archiprêtre de Bologne, un neveu du cardinal de Sainte-Marie *in Aquiro*, Pierre de Pristin, de Castelnau-Montratier (2).

Les principaux quartiers généraux du Légat furent successivement Asti, Plaisance, Parme, Bologne où l'appelèrent les habitants eux-mêmes. Il fut reçu dans la ville soumise comme un triomphateur, au milieu du plus vif enthousiasme (3). De là pendant plus de 6 ans il gouverna les Etats pontificaux en partie révoltés; de là il dirigea la lutte contre l'hérésie, en particulier celle des FF. Mineurs égarés à la suite de Michel de Cesena; de là il soutint non sans succès la résistance contre Louis de Bavière et contre l'antipape, finalement vaincu. C'est là aussi qu'il reçut en 1327 la nouvelle de son élévation au siège d'Ostie (4), qui montrait en quelle estime le pape tenait ses services. Son sacre fut l'occasion de grandes fêtes pour les habitants de la ville qui ne songeaient pas encore à se plaindre du « tyran » (5).

C'est à Bologne que devait se terminer sa carrière politique. Le 17 mars 1334, les chefs du parti gibelin, pro-

(1) Sur ce personnage, voir le dernier paragraphe de ce chapitre, au n° 5.

(2) Il sera parlé des Pristin, à propos du cardinal Bertrand de Montfavès.

(3) Muratori, tome XVIII, *Chronique italienne et Chronique latine de Bologne*.

(4) *Miscellanea*, 27 décembre 1327. — Le pape permit au Légat trop éloigné d'Avignon de se faire sacrer *extra curiam*. Reg. Vat. 114, op. 1129 et 1188. — Il lui laissa la jouissance de l'église de St Marcel, dont il avait eu le titre cardinalice (Clém. VI, *Suppl.* 20, f° 159).

(5) Muratori, *ibidem*.

fitant d'un échec subi par ses troupes devant Ferrare, ameutèrent contre lui la multitude changeante, prête à crier à la mort comme elle avait crié vivat. Le légat fut assiégé dans le château-fort qu'il avait fait construire pour la défense même de la ville (1), et bientôt forcé par la famine de se rendre. Ses gens et plusieurs de ses amis furent maltraités. L'archevêque d'Embrun, envoyé comme nonce, l'évêque de Mirepois, Bernard N., ancien prieur du Val Tournet (Castres), abbé de Nonantula (Modène), l'évêque de Bologne (2), se virent eux et leurs gens maltraités et leurs biens pillés; Olivier Beraldi resta même quelque temps en prison. Accouru trop tard au secours, l'archevêque de Florence ne put que contribuer à rendre les conditions de paix un peu moins dures. Mais le Légat dut partir. Après un court séjour à Florence, il alla s'embarquer au port de Pise et arriva à Avignon vers les premiers jours de mai. Il ne devait plus revenir en Italie. La ville rebelle se soumit sous Benoît XII. Les bulles qui ont trait à cette affaire sont de l'année 1338 (3).

Bertrand du Pouget assista aux derniers moments de Jean XXII. Sous son successeur Benoît XII il reste installé dans sa maison de Villeneuve (4). Cependant son ardeur

(1) Il demeurait d'ordinaire dans une maison de la ville qu'il avait achetée pour lui et qu'il légua en mourant à l'Eglise romaine. *Scheda* de Garampi A. A.; *Miscellanea*, 9 novembre 1352.

(2) On trouvera à la fin de ce chapitre une page sur ce prélat et sur sa famille.

(3) Reg. Vat. 130. — Cfr. Theiner, *Codex diplomaticus domini temporalis S. Sedis*, t. II, p. 28 sqq. De ces bulles et des chroniqueurs ont été tirés nos renseignements.

(4) Il y était en 1343 et y publia la sentence d'arbitrage demandée dans le conflit entre Ratier IV, seigneur de Castelnau, et les habitants de la baronnie. — Limayrac, *op. cit.*; tout le document à la fin du volume. Les témoins sont ou des parents ou des compatriotes du cardinal.

n'était pas calmée, puisqu'en 1336, lors de la visite de Philippe VI, roi de France, il prit la croix avec un grand nombre d'ecclésiastiques et de seigneurs (1). Cette croisade contre les Turcs, que Jean XXII avait préparée et commencée non sans succès, ne devait pas se faire. Indépendamment des difficultés suscitées comme toujours par l'empereur grec, elle devait être empêchée par un autre obstacle: le roi de France commençait cette année même contre l'Angleterre la longue guerre, trop célèbre dans l'histoire sous le nom de guerre de Cent ans.

Le cardinal-évêque d'Ostie put en voir avant de mourir les terribles conséquences pour son cher Quercy qui devait en souffrir plus qu'aucun autre pays, puisqu'il mourut seulement en février 1352 (2). Sa dépouille mortelle fut portée au Pouget, dans l'église du monastère qu'il avait fondé. Le tombeau qui renfermait ses restes fut détruit lors de la ruine du couvent par les Calvinistes (3). Nous ne saurions mieux finir qu'en citant la façon dont Pétrarque lui-même annonçait le 1^{er} février 1352 à son ami Philippe de Cabasole, évêque de Cavaillon, la mort imminente du cardinal: « A l'heure où je vous écris ces lignes, le cardinal d'Ostie est à l'agonie, et peut-être au moment où vous les lirez, il sera déjà mort. Très longue, pour lui, et aussi d'après la loi de la nature, fut sa vie, mais trop courte, si je ne m'abuse, pour le bien public » (4). Ces paroles rachètent

(1) Baluze, *Vite*, I, col. 728.

(2) Eubel, *Hierarchia Catholica*, p. 14. — La plupart des auteurs anciens le font mourir en 1351.

(3) Limayrac, *op. cit.*, p. 274.

(4) *Lettere familiari*, XII, 6, édition Fracassetti, Florence, Lemonnier, 1892: « Il cardinale di Ostia, mentre io ti scrivo, sta in punto di morte, e forse quando tu leggerai la presente sarà già morto. Lunga abbastanza per lui e secondo l'ordinaria legge della natura fu la sua vita: breve, se mai non m'appongo, per lo publico bene ».

un peu les injures adressées au Légat, et elles nous excusent nous-même du long article que nous venons de lui consacrer.

§ 2. — LES FRÈRES DU CARDINAL.

Le testament de Finès, sœur du cardinal, étant de 1295, ne nous parle que de l'aîné de la famille à qui son âge permettait d'assister à cet acte officiel; le mss. de Toulouse nous fait connaître deux autres frères.

1. BERNARD DU POUGET était religieux de l'Ordre des Mineurs. Nous savons seulement de lui que le pape le nomma en juillet 1332 à l'évêché de Quimper (1). (Le mss. de Toulouse dit à l'évêché de *Cornua*). Le 20 juin 1324 il était transféré à Nîmes (2). Nous doutons fort qu'il ait paru sur aucun de ces sièges, car il était employé au service de son frère le Légat (3). En tout cas il mourut cette même année 1324 en Lombardie, ainsi que nous l'apprend la bulle qui nomme son neveu Bernard de Lapérarède, frère Mineur comme lui, pour lui succéder.

2. GALHARD DU POUGET n'est pas nommé dans les Registres du Vatican. Le mss. de Toulouse nous apprend qu'il était professeur de l'ordre des Frères Prêcheurs, et que Jean XXII lui donna le titre de lecteur du Sacré Palais. Il l'envoya en mission auprès de Bertrand du Pouget, mais Galhard mourut en chemin. Le pape songeait, paraît-il à le nommer archevêque d'Arles, à la place de Galhard Saumate, qui venait de mourir, ce qui nous donne la date de 1323. Il avait été en 1313 maître ès arts au couvent de Périgueux;

(1) Reg. Vat. 73, ep. 1029 et III, ep. 791, 869.

(2) Reg. Vat. 77, ep. 1264.

(3) Il y était sûrement le 12 mars 1323 (*Miscellanea*, Arch. Vat. cassette de 1323).

professeur de philosophie naturelle en 1314 au même couvent, en 1315 à Carcassonne; lecteur de la Bible ou maître les sentences en 1316 à Bordeaux (1). Ses restes furent portés dans le couvent des Dominicains de Cahors. Nous n'avons pas trouvé son nom dans leur *Obituaire*.

3. GUILLAUME DU POUGET semble être le seul frère du cardinal resté dans le monde. D'après le mss. de Toulouse, il était mort lorsque le cardinal fit sa fondation du Pouget dans le bien patrimonial; ce n'est pas possible puisqu'il accensait des terres dans la paroisse de Flaunhac, avec B. de la Pérarède, procureur de son frère le cardinal-évêque l'Ostie (2). Nous le trouvons à la cour de Jean XXII, dès les premiers jours du pontificat, comme *socius* d'Arnaud Duèse, neveu du pape; mais lui-même n'est pas appelé neveu (3). Le mss. de Toulouse insinue qu'il n'aurait laissé que des filles. Nous connaissons au moins deux de ses fils, et peut-être quatre.

a) BERNARD DU POUGET qui épousa une damoiselle Alphasia de Montpezat (4). [Nous croyons qu'il s'agit de Montpezat-d'Agenais]. En 1342 il passe un acte avec Bernarde du Pouget, abbesse de Saint-Marcel, sa tante (ou sa sœur) (5). L'on trouve dans les Arrêts du parlement de Paris, à la date de 1322, un *Raimond-Bernard du Pouget*,

(1) Douais, *op. cit.*, Appendice.

(2) Lacoste, II, p. 476, met la date de 1311, en disant que le cardinal passe, comme évêque d'Ostie, une procuration au nom de B. de la P.... etc. Il y a erreur dans un sens ou dans l'autre. Nous pensons qu'il faut lire 1331, ou peut-être 1341.

(3) *Int. et Exitus*, 16, f° 2. — Aucun des frères de Guillaume et de Bertrand ne reçoit davantage ce titre, ce qui achève notre démonstration.

(4) Bulle d'indulgence plénière *in articulo mortis*. — Reg. Aven.: Innocent VI, tome XI, f° 325, date: 1355.

(5) Nadaillac, *op. cit.*, p. 5.

bénéficiant d'un appel contre une sentence du sénéchal qui l'avait condamné comme ayant attaqué en armes et occupé le château de Montpezat (1).

b) GALHARD DU POUGET est signalé comme neveu du cardinal dans une supplique où celui-ci demande pour lui en 1347 l'Archiprêtre des Vaux ou de Nébèges (2). Il était également chanoine de Cahors et de Mirepois, sans parler d'une église paroissiale au diocèse de Rieux. Il mourut en 1349 et ses bénéfices furent distribués à des parents, François de Roset, Jean et Galhard Beraldi.

c) LAMBERT DU POUGET est signalé par Baluze, d'après divers auteurs italiens. Il aurait été fait évêque de Bologne, expulsé en même temps que son oncle, et Benoît XII aurait révoqué son élection. Baluze fait remarquer lui-même que l'évêque de Bologne au moment de l'expulsion du Légat s'appelait Bertrand, et qu'on ne trouve nulle part le nom de Lambert dans les Registres. Nous démontrons un peu plus loin que l'évêque de Bologne en 1334 était bien le neveu du cardinal, mais qu'il s'appelait Bertrand Tissandier; car presque toutes les erreurs historiques ont une part de vérité.

d) ETIENNE DU POUGET est encore cité par Baluze, avec réserve toutefois. Il commandait, paraît-il, une partie des troupes du Légat au siège de Ferrare.

Nous ne connaissons pas les filles de Guillaume du Pouget. Le mss. de Toulouse nous dit qu'il en laissa trois, que l'une d'elles prit le voile des mains du cardinal dans le monastère fondé par lui. Les deux autres furent mariées selon leur situation de famille. Nous pensons que l'auteur du mss. s'est trompé et qu'il s'agit des trois sœurs du car-

(1) Boutaric, *Arrêts*, etc. n° 6960.

(2) Clément VI, *suppl.* 13, f° 62; *Collector.* 74, f° 55.

cardinal. En effet, voici ce qu'on trouve dans les archives de la famille des Pouget de Nadaillac.

4. BERNARDE DU POUGET, première abbesse du monastère de Saint-Marcel. Le cardinal « avait pour elle une vive affection et il voulut lui remettre le voile lorsqu'elle embrassa la vie religieuse. Nous la voyons figurer avec le titre d'abbesse dans un acte passé en 1342 avec Bernard, fils de Guillaume I^{er} du Pouget, neveu du cardinal et le sien » (1).

5. *Finès du Pouget*, femme d'Arnaud-Bernard I^{er} de la Pépérarède.

6. HONORÉE DU POUGET, femme de *Gaston de Faudoas*. Elle l'avait épousé en 1329 et le cardinal avait donné pour sa dot 2000 livres petits tournois. Elle était veuve en 1340, par le jour de la Conception de la Vierge, Arnaud-Bernard de la Pépérarède, son neveu, et Bernard Notol, notaire à Fauze, reconnurent avoir reçu de noble baron Béraud de Fauze la somme de 720 livres pour le prix des bijoux qui lui avaient été donnés en mariage (2). N'est-ce pas ce Béraud de Fauze qui épousa Luce de Castanet, petite-nièce de Bertrand de Castanet, fait cardinal par Jean XXII, dans la première promotion? (3).

Nous ne nous amuserons pas à grossir ce chapitre avec les autres du Pouget que nous avons pu rencontrer dans les registres. Nous en signalerons seulement deux ou trois, parce qu'ils sont de Cahors et peut-être parents du cardinal: PIERRE DE POUGET de *Caturco*, achète en décembre 1330 les fruits des prieurés vacants de Bioule, Castanède et Tulouson (4); RAYMOND DU POUGET, également de *Caturco*, est

(1) Nadaillac, *op. cit.*, p. 5.

(2) Notes reçues de M. le marquis de Nadaillac.

(3) Forestié et Galabert, *op. cit.*, p. 6.

(4) *Collector.*, 70, f^o 54 et 56 v^o.

dit familier de ce cardinal agonais Bernard de Jarre de Sainte-Livrade, que nous avons eu occasion de citer à propos d'un autre de ses familiers, Etienne de Jean. Il obtient une grâce expectative le 5 septembre 1316 (1). Le *Te Igitur* signale quelques Del Pouget; l'un d'eux est fait bourgeois de la ville en 1288 (2).

§ 3. — LA PARENTÉ DU CARDINAL.

En dehors des Roset et des Lapérarède, les registres du Vatican nous indiquent d'autres parents du cardinal à divers degrés, et non des moindres quelquefois par le rôle qu'ils ont joué. Nous nous contentons d'en nommer quelques-uns, avec preuves à l'appui, la plupart appartenant à des familles sur lesquelles nous aurons à revenir.

1. Famille de *Lagarde-en-Calvère*. — Nous avons déjà parlé plusieurs fois de la parenté avec les Lagarde et nous avons vu Arnaud de Roset, seigneur de Lagarde-en-Calvère.

Le 31 janvier 1342 le cardinal demande pour sa cousine (*consanguinea sua*) BERTRANDE DE LAGARDE, jeune fille du diocèse de Cahors, ayant terminé son éducation, *puellam litteratam*, une place de religieuse dans ce couvent de la Daurade où nous avons vu entrer deux filles de Raymond de Lapérarède (3). Le 26 février 1347 il fait confirmer par le pape la collation faite à RAYMOND DE LAGARDE, *ipsius dilecto consanguineo*, par Niel, abbé de Marcillac, du prieuré de Saint-André de Laval, au diocèse de Rodez (4).

2. Famille de *Castelnau*. — Le cardinal fait donner en avril 1347, un canonicat dans l'église de Meung-sur-Loire

(1) Reg. Vat. 63, ep. 272^a, au diocèse de Toulouse.

(2) *Te Igitur*, *op. cit.*, n^o 272 et 322.

(3) Clément VI, *suppl.* 2, f^o 14.

(4) Clément VI, Reg. Aven. LXXXVI, f^o 418.

(Orléans), vacant par la mort de son familier Gérard de Ladouze, qui lui servait de procureur dans son doyenné des Aspres (Gap), à son petit-neveu, JEAN DE CASTELNAU déjà prieur de Creysse, dans le diocèse de Périgueux (*consideratione dicti episcopi pro ipso Johanne dilecto nepote suo nobis super hoc humiliter supplicantis*) (1).

3. Famille *Beraldi*. — Nous avons vu *Pierre Beraldi*, évêque d'Agde, parent consanguin du cardinal Gaucelin de Jean. Nous voyons ses propres neveux, Jean et Galhard, appelés petits-neveux du cardinal Bertrand du Pouget. Son frère avait dû épouser une nièce de ce cardinal. C'était probablement *Olivier Beraldi*, de la branche de Lalbenque et Puy-la-roque, que nous trouvons en 1334 à Bologne, maréchal des troupes du pape. Il nous suffit de dire ici que dans de nombreuses bulles Galhard et Jean Beraldi reçoivent des bénéfices en considération du cardinal du Pouget : *pro te nepote suo supplicantis* (2), est-il de chacun d'eux.

4. Famille de *Montaut*. — La même expression est employée à propos de BERTRAND DE MONTAUT (*Monte alto*), pour lequel en 1348 le pape Clément VI accorde, sur la demande du cardinal, le canonicat qu'avait dans l'église de Mirepois, un autre de ses petits-neveux, Bertrand de Meyssonier, fait évêque d'Apt (3). On trouve un *Bernard* ou *Bertrand* de

(1) Ibid. XCIII, f° 208. — La bulle n'indique pas de qui il est fils. Il est probable qu'il s'agit d'un Castelnau de Montratier. Nous ne serions pas éloigné de croire qu'Hélène, femme d'Arnaud-Bernard II de la Pérarède, signalée dans une bulle d'indulgence *in articulo mortis* (Reg. Vat. 104, ep. 934), ne fût aussi de Castelnau, ce nom étant assez commun dans la famille.

(2) Reg. Aven. Clément VII (p. Clém. VI), XXXVII, f° 433-433 v°, 431, 434. — Cf. Clém. VI, *suppl.* 12, f° 145.

(3) Clém. VI, *suppl.* 16, f° 28.

Montaut, père sans doute de celui-ci, parmi les officiers de la cour d'Avignon, au moins de 1326 à 1330 (1). Nous ne connaissons pas la famille dont il est ici question; nous avons traduit *Monte alto* par *Montaut*, peut-être faudrait-il mettre *Montal*, du nom d'une importante famille de Laroquebrou (Auvergne), dont plusieurs branches s'établirent en Quercy. Peut-être ce nom est-il simplement celui d'une terre comprise dans les possessions d'Arnaud-Bernard de la Pérarède (2), beau-frère du cardinal, et donnée à quelqu'un de ses fils. Nous ne pouvons émettre que des conjectures.

5. Famille *Tissandier*. — Nous ne pouvons pas davantage déterminer avec précision si BERTRAND TISSANDIER (*Textoris*, alias de *Texenderio*), neveu du cardinal-Légit appartient à la famille du cardinal *Pierre Textoris* (3) (du titre de Saint-Etienne *in Caelio*) ou à celle de l'évêque de Rieux, *Jean Textoris*, bibliothécaire du pape. Le premier est sûrement originaire de Saint-Antonin du Rouergue (4); le second de Cahors, d'après quelques auteurs; peut-être de Carennac ou de Caussade (5). Comme ce dernier est plus souvent appelé *de Texenderia*, nous le croyons plutôt le parent de Bertrand.

En considération du Légit dont il était le neveu (*cujus nepos existis*), Bertrand Tissandier remplaça en 1326, comme

(1) *Int. et Exit.*, vol. de 1326 à 1330, aux *Vadia offic.*, mois par mois.

(2) Testament de *Pierre de la Pérarède*, cité plus haut.

(3) On l'a appelé Tisseur, Tissier, le Toxier, etc.

(4) Reg. Aven. XXIV, f° 619: « in villa de S. Antonino, Ruthen. dioc., de qua erat oriundus ».

(5) Un Raimond *Textoris*, archidiacre de Plaisance (ou Palencia), fonde en 1351 une chapelle à Carennac, *de quo oriundus*. — Reg. Aven. CXIII, f° 228. — Arnaud-Bernard *Teychendier*, de Caussade, reçoit en 1347 indulgence *in articulo mortis*. — Ibid. XC, f° 262.

archidiaque de Bologne, son compatriote P^r Alric (1), nonce-
 collecteur avec Arnaud de Roset. Le 10 avril 1331, il était
 nommé à l'évêché d'Apt, avec dispense d'âge (2), car il
 n'avait que 25 ans. Mais il n'avait pas pris possession de
 son siège, et n'avait même pas reçu la consécration épis-
 copale (3), quand le 5 juin 1332 il fut transféré à Bo-
 logne (4), où il était plus à même de rendre service au
 Légat. Naturellement il subit le sort du Légat et des autres
 Français de la suite de Bertrand du Pouget: il dut prendre
 le chemin de l'exil.

Quand la paix fut faite, Benoît XII ne voulut pas im-
 poser aux Bolonais le neveu du Légat, et pour donner à
 Bertrand Tissandier une juste compensation, il le transféra
 à l'évêché de Nevers, 15 mars 1339 (5). Il y était encore
 en 1346; nous le voyons au mois de décembre de cette année
 donner des bénéfices dans son diocèse aux petits-neveux de
 Bertrand du Pouget, que nous avons déjà nommés; à Jean
 Beraldi, l'hôpital de Saint-Antoine, près Nevers, à Galhard
 son frère la léproserie de *Disosia* (Decize) (6).

Il n'y a donc pas de doute; l'évêque de Bologne qui
 était avec le cardinal-Légat en 1334 était bien le neveu
 du Légat, mais il s'appelait *Bertrand Tissandier*. Comment
 expliquer les multiples erreurs commises par les divers
 auteurs français et italiens? Voici l'hypothèse qui nous
 paraît la plus vraisemblable. A Bertrand aurait suc-
 cédé sur le siège de Bologne, soit aussitôt après l'expul-
 sion du Légat, soit au moment de la soumission à l'auto-

(1) Reg. Vat. 84, ep. 2005, 2581-2.

(2) Ibid. 99, ep. 1034.

(3) Reg. Vat. 102, ep. 1168 et 1177.

(4) Reg. Vat. 103, ep. 36.

(5) Reg. Vat. 127, ep. 167.

(6) Clém. VI, suppl. 12, f° 145.

rité du pape, le florentin *Albert Acciajoli*, d'une puissante
 famille qui a fourni d'autres évêques à l'Italie. Il fut rem-
 placé le 6 novembre 1340 (1), tandis que Bertrand était
 fait évêque de Nevers un an et demi auparavant. Ughelli (2)
 dit que cet Albert est appelé par d'autres Bertrand Accia-
 joli; la *Gallia* (3) met en effet à Nevers Albert et non Ber-
 trand. Confusion double: les uns sachant que l'évêque de
 Bologne était neveu du cardinal-Légat et ne connaissant
 que le prénom de l'évêque, Alberto, ou *l'Alberto*, dont on
 a fait *Lamberto*, l'ont appelé Lambert du Pouget; les autres
 sachant que l'évêque de Bologne en 1334 s'appelait Ber-
 trand, mais ignorant ou rejetant sa parenté avec Bertrand
 du Pouget, l'ont appelé Bertrand Acciajoli.

Nous avons eu maintes fois l'occasion de constater les
 erreurs causées, dans l'identification des évêques ou des
 abbés, par la similitude des prénoms et l'absence des noms
 de famille. Et ce n'est pas petite besogne, pour un résultat
 assez mince, que de rechercher ces noms et de relever les
 erreurs.

6. Famille *Isnard* ou *Meyssonier*. — Le résultat certain
 n'est pas toujours obtenu. C'est le cas pour un autre
 neveu ou petit-neveu du même Bertrand du Pouget. Le
 15 novembre 1348 le cardinal demandait et obtenait l'au-
 torisation de distribuer les bénéfices laissés vacants par la
 consécration épiscopale de Bertrand, évêque d'Apt, *nepotis
 dicti cardinalis* (4). Un de ses bénéfices était un canonicat
 dans l'église de Mirepois. Or, le 10 juillet 1348 Clément VI

(1) Reg. Vat. 128, ep. 148. La bulle ne parle pas pourtant de cet
 Albert.

(2) Ughelli, *Italia sacra*, édit. de 1657, tome II, col. 28.

(3) *Gallia*, I, col. 363. — Il est dit là fils de Léon Acciajoli. —
 XII, col. 650 l.

(4) Clém. VI, suppl. 16, f° 28 et 28 v°.

avait nommé au siège d'Apt (qu'avait possédé un an, mais non occupé, Bertrand Tissandier) BERTRAND DE MEYSSONIER ou *Messenier*, chanoine de Mirepois, simple sous-diacre, en remplacement de l'évêque Arnaud décédé (1). La *Gallia* ne met cet évêque qu'en 1353 et nomme entre Arnaud et lui un Bertrand élu le 17 septembre 1348 (et non le 10 juillet), et un Bernard en 1351 (2). La difficulté d'identifier le nom de notre personnage avec le nom d'une famille de nos pays nous aurait rendu hésitant, si la bulle de nomination n'était pas formelle. Et, contre l'ordinaire, ne nommait pas en toutes lettres *Bertrand de Meischonesio*, chanoine de Mirepois. Il ne peut donc y avoir aucun doute. Mais nous avons trouvé dans Ughelli que Bertrand de Meischonesio, transféré du siège d'Apt à celui de Naples par Innocent VI, le 4 juin 1358 (3), était nommé dans le registre des *Solutiones*, à la date du 1^{er} juillet 1359, Bertrand Inardi (4). Nous pensons qu'on pourrait peut-être dès lors rattacher ce personnage à d'autres Isnard plus connus, par exemple à *Guillaume Isnard*, qui fut le compagnon d'Arnaud de Roset, comme collecteur, et évêque d'Alba, puis archevêque de Brindes et enfin de Bénévent où il mourut avant 1346. *Geoffroi Isnard*, qui fut évêque de Cavillon et de Rieux, en qui Jean XXII avait la plus grande confiance, et que plusieurs de nos historiens locaux regardent comme un de ses parents, était peut-être bien aussi de la famille de Guillaume

(1) Reg. Av. CI, f° 395.

(2) *Gallia*, I, col. 364-5.

(3) Innoc. VI. Reg. Av. XVIII, f° 303. — Il avait été employé plusieurs fois avec succès par le pape dans des missions auprès de la reine Jeanne d'Anjou. Il mourut le 30 octobre 1362, ainsi que l'indique l'inscription gravée sur la pierre de son tombeau, à l'angle gauche de l'autel majeur de la Cathédrale de Naples (cf. *Memorie storiche di vescovi ed arcivescovi della s. chiesa napoletana*, p. 131).

(4) Ughelli, *op. cit.*, VI, p. 196.

et de Bertrand. Nous devons dire pourtant que M. Albanès le fait originaire d'Aix, mais sans preuves suffisantes.

7. Famille de *Lustrac*. — Le 7 mai 1317 ARNAUD-GALHARD DE LHUSTRAC, parent *consanguin* du cardinal Bertrand du Pouget recevait dans le diocèse de Rodez collation de l'église de *Bonansa*, en considération du cardinal sollicitant pour lui (1). On le retrouve ailleurs sans indication de parenté. En 1348 ARNAUD DE LUSTRAC, clerc du diocèse d'Agen, reçoit un des bénéfices d'*Arnaud-Bernard de la Pérarède*, archevêque d'Aix (2). Au XV^e siècle un autre *Arnaud de Lustrac* était sénéchal d'Agenais.

8. Familles de *Fages* et *Laval* (Duval). — Une supplique du cardinal de 1348 nous apprend que cet Arnaud-Bernard de la Pérarède (son petit-neveu), et Raymond de Laval, ou Duval (de Valle) étaient les neveux de son chapelain ARMAND DE FAGES (*avunculi predictorum*) (3). La même année il demandait encore lui-même une faveur pour PIERRE DE FAGES, clerc du diocèse de Cahors (4). Nous ne connaissons pas cette famille de Fages; quant à RAYMOND DE LAVAL nous en parlerons, ainsi que de son frère (ou son oncle) GASEBERT DE LAVAL, personnage important, né à Saint-Pierre-de-Nasac ou Enasac (aujourd'hui Saint-Pierre-de-Miramont, canton de Lauzerte, Tarn-et-Garonne); il fut le grand camérier de Jean XXII, de Benoît XII, et de Clément VI, administrateur ou vicaire général d'Avignon de 1317 à 1335 et successivement évêque de Marseille, archevêque d'Arles, puis de Narbonne.

9. Famille d'*Aimery*. — L'évêque de Mirepois, Pierre de la Pérarède, sollicite en 1345 ou 1346 une faveur pour

(1) Reg. Av. VIII, f° 281 v°.

(2) Clém. VI, *suppl.* 16, f° 28.

(3) *Ibid.*, 14, f° 95.

(4) *Ibid.*, f° 21.

ARNAUD-BERNARD, *alias* AIMERY (*Aimerici*), son parent, *suo consanguineo* (1). Nous le rattacherions volontiers à HUGUES AIMERY, doyen d'Avignon, évêque d'Orange, puis de Saint-Paul-trois-châteaux que nous avons des raisons de croire du Quercy. Sous ces titres divers en effet il est très souvent exécuteur de bulles en faveur de clercs du diocèse de Cahors.

10. Famille *Barata*. — Celle-ci est, comme les Roset, apparentée tout à la fois aux Montfavès et aux Pouget. C'est une famille de la juridiction de Lauzerte, dont la maison s'appelait de son nom *La Baratie*. Noble JEAN BARATA, donzel de Lauzerte, semble avoir été le dernier membre de cette famille dont les biens passèrent au seigneur d'Escayrac et de Lauture, Jean d'Orgueil, également héritier des Narcès (2). Nous trouvons plusieurs *Barata* parmi les officiers de la cour de Jean XXII, de la première à la dernière année de son pontificat (3). C'est une bulle de Benoît XII qui nous fait connaître la parenté; elle confère à GASBERT BARATA, chanoine déjà de Bayeux, l'église paroissiale de Saint-Nicolas de Toulouse, en considération du cardinal Bertrand, évêque d'Ostie et du cardinal Bertrand, de Sainte-Marie *in Aquiro* (*pro te consanguineo ipsorum humiliter supplicantium*) (4).

11. Famille d'*Orgueil* (5). — Cette famille, que nous venons de nommer comme héritière des *Barata* et des *Narcès*,

(1) Clém. VI, *suppl.* 9, f° 5.

(2) Abbé Taillefer, *op. cit.*, p. 127, d'après les archives de Lauzerte.

(3) *Intr. et Exit.*, Jean XXII, *passim*.

(4) Abbé Vidal, *Lettres Communes de Benoît XII*, n° 185.

(5) Le château d'Orgueil était situé sur les confins du Quercy et de l'Agenais: il en reste encore quelques ruines sur un rocher qui domine le cours du Lot. Elles sont indiquées sur la Carte de l'Etat-Major.

est également apparentée et de très près au cardinal, comme le démontre la supplique, dans laquelle Bertrand, évêque d'Ostie, demande pour BERNARD D'ORGUEIL, clerc du diocèse de Cahors, son neveu ou petit neveu, (*in personam B... nepotis sui*), le prieuré de S. Martory, (Comminges) qui se trouvait vacant par la mort de son autre neveu Bertrand de Montaut (1).

(A suivre).

EDMOND ALBE.

ERRATA ET ADDENDA

Le n° d'octobre 1902 ayant été écrit pendant les vacances, où certains documents nous ont manqué, et les dernières épreuves n'ayant pas été revues par nous, nous croyons utile de relever ou d'ajouter les choses suivantes:

- Page 93, 6^e ligne avant la fin, supprimer en.
 » 95, 3^e ligne, lire le père.
 » 96, 2^e ligne, lire anoblissement.
 » 102, § 2, 1^{re} ligne, lire: probablement issu du...
 » > note 1. *Intr. et Exit.* 81, lire 57.
 » 103, 11^e ligne, lire gens de pied.
 » 106, 5^e ligne, lire nous font connaître.
 » > notes 6 et 7, au lieu de R. V. 117, lire 107; note 7, ep. 202.

(1) Clém. VI. *Suppl.* 18, f. 49.

Page 107, ajouter: Une fille de Pierre Duèse, par conséquent une nièce de Jean XXII, AIGLINE, avait épousé *Hu-gues de Castelnau*, seigneur de Castelnau-Bretenoux [R. Vat. 128, ep. 7].

Outre cette branche des Duèse, dite de Caraman, il y en avait au moins une autre, résidant à Cahors; nous avons trouvé parmi les chanoines du chapitre *G^{me} Duèse*, cité en 1349 comme clerc de Cahors, et *Jean Duèse*, cité comme chanoine dans divers registres de Collecteurs en 1383-4-5.

- > 108, 3^e ligne av. la fin, lire *parent*.
- > 109, 15^e ligne: *Arnaud de Trian* était déjà comte de Talard en 1324, puisque cette année il faisait un échange avec les Chevaliers de Saint Jean pour des terres situées dans son comté. L'échange fut confirmé par le pape en 1325 [R. Vat. 79, ep. 1888].

L'année suivante il faisait encore avec le même Ordre un échange pour des terres du comté d'Alife. [Reg. V. 81, ep. 2576].

- > 111, 17^e ligne: parent d'Arnaud, lisez: *parents*.
- > 112, note, 6 n° 9648, lire 9675.
- > 115, 6^e ligne avant la fin: livre de comptes *de*, lire: l. de c., *dès*.
- > 118, 18^e ligne, supprimer *encore*.
- > 121, note 8, ep. 1531, lire 1536.
- > > note 9, ajouter: ann. 1333.
- > 124, 3^e ligne, lisez *Raymond*.
- > > 14^e ligne: c'est en 1318 qu'il est fait chan. de Sainte-Radegonde.
- > 126, n° 8, ligne 3^e lire: *sans doute*.
- > > 5^e ligne avant la fin: prévôt, lire: *prévôt*.
- > > 2^e ligne avant la fin: 1351, lire: 1357.
- > 127: La bulle de promotion de *Jacques de Via*, comme évêque d'Avignon nous apprend une chose ignorée de nous tout d'abord, et de presque tous les historiens: c'est que son oncle fut cardinal du titre de Saint-Vital, avant de recevoir l'évêché de Porto [Bulle du 19 février 1313, Clément V, éd. Benod. n° 9041]. Dès le mois de mai Jacques Duèse est dit *élu évêque* de Porto [Ibid., n° 9230]. Ni Baluze, ni Ciacccon-Oldogn., ni Raynaldi, ni Gams, ni Eubel, ni Christo-

phe, etc., ne font connaître ce titre de Jean XXII. Platina seul des historiens que nous avons pu lire dit que Jacques Duèse fut cardinal-prêtre avant d'être cardinal-évêque [*Le vite de' Pontefici*, Venise, MCLXIII, p. 405].

Page 129, 8^e ligne: Lettre au roi de France à ce sujet. R. Vat. 109, ep. 159.

- > > note 5: *Ibid.* lire R. V. 63, ep. 38.
- > 130, ligne 8^e: *vacants*, ajouter: par ce décès.
- > > ligne 9^e lire: *Bonassac*.
- > 133, 5^e ligne: Gasbert resta administrateur de l'évêché d'Avignon au moins jusqu'au 3 avril 1335, où nous voyons Benoît XII nommer Guillaume Audebert, chanoine de Périgueux, comme vicaire général, au temporel et au spirituel, de l'église d'Avignon [abbé Vidal, *Benoît XII*, n° 2431]. Arnaud de Via n'aurait donc dû son titre de *card. Avenionensis* qu'à son séjour continuel auprès de son oncle.
- > > 6^e ligne: et dont, *supprimer*: et.
- > > 3^e ligne, lire: les résignations de tel ou tel bénéficiaire ou de citer quelque délinquant devant la curie.
- > 134, § 4 ligne 4^e: 1318, lire: 1316.
- > 135, note 1. Reg. Vat. 127, lire 107.
- > > ajouter: Un autre fils de Jean de Via, *Raymond*, reçoit en février 1326 une provision de bénéfice au diocèse de Carcassonne.